

ANNONAY RHÔNE AGGLO

La Lombardière – BP 8 07430 DAVEZIEUX

EXPERTISE NATURALISTE DES SECTEURS D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHÔNE AGGLO (07430)

EXPERTISE NATURALISTE

SEPTEMBRE 2022



Résidence le Saint-Marc 15 rue Jules Vallès 34200 SETE naturae@groupelamo.fr 04 48 14 00 13

I. METHODOLOGIE

1.1. Caractérisation et cartographie des habitats naturels

Les cinquante-deux secteurs concernés par une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été prospectés par deux botanistes durant le mois d'août 2022. En amont, une phase de recherches bibliographiques a permis de dresser une liste d'habitats potentiels sur les secteurs d'étude, notamment à partir de l'orthophotographie des secteurs et des données d'occupation du sol de l'OSCOM Auvergne-Rhône-Alpes (2018). Les prospections de terrain ont alors visé à vérifier les informations disponibles et à obtenir une meilleure analyse des habitats en présence. Cela a été réalisé sur la base de l'observation de la physionomie de la végétation (forêts, pelouses, etc.) et des cortèges d'espèces végétales présentes. Les expertises de terrain ont permis de cartographier les habitats à l'aide d'un logiciel SIG (Quantum GIS) selon la classification des habitats EUNIS « European Nature Information System » ou Système d'information européen sur la nature.

Au sein de chaque secteur, les espèces patrimoniales ont été particulièrement recherchées et leur identification a été réalisée sur le terrain à l'aide des ouvrages « Flora Gallica¹ » et « Flore de France méditerranéenne continentale² ». Les espèces patrimoniales correspondent ici aux plantes protégées (aux niveaux national et régional), menacées (listes rouges mondiale, nationale et régionale), rares ou déterminantes au titre des ZNIEFF régionales. Ces espèces patrimoniales sont pointées directement sur le terrain grâce un GPS et sont ensuite intégrées sur QGIS.

1.2. Zones humides

Au sens de l'arrêté 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- > Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
 - o soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée);
 - soit par des communautés d'espèces végétales («habitats»), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté);
- > **Critère « sol »** : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

Lorsque cela était possible, la caractérisation des zones humides a été effectuée conformément à la méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. Dans certains cas, les habitats naturels et la flore associée ne laissaient aucun doute quant à la nature humide d'un secteur (exemple : l'habitat Typhaie). En revanche, certains habitats comportaient des végétations rases et/ou fauchées, ne permettant pas d'apprécier correctement le cortège floristique. Ces secteurs ont donc été qualifiés de zone humide « pro parte » en l'absence d'informations spécifique ou pédologiques complémentaires.

¹ Tison J.-M. & De Foucault B. (coords), 2014.- Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.

² Tison J.M., Jauzein P. & Michaud H. (coords), 2014 – Flore méditerranéenne continentale. Naturalia Publications, xx + 2080p.

1.3. Calendrier des prospections

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des prospections réalisées.

Date	Groupes visés	Intervenants	Conditions météorologiques	Principaux objectifs des prospections
Du 25/07/2022 au 29/05/2022	Flore Habitats naturels	Baptiste SERRE	Ciel nuageux. Absence de vent. Température : 19-30°C.	Cartographie des habitats naturels Evaluation des enjeux floristiques potentiels
Du 23/08/2022 Au 25/08/2022	Flore Habitats naturels	Maïna CADORET	Ciel ensoleillé. Absence de vent. Température : 17-29°C.	Cartographie des habitats naturels Evaluation des enjeux floristiques potentiels

1.4. Limites de l'étude

Le temps restreint alloué sur chaque secteurs d'OAP ainsi que la période tardive des prospections botanistes (miaoût) n'a pas permis de réaliser un inventaire exhaustif de la flore. En effet, la majorité des espèces à cycle de vie annuel n'était plus identifiables, et un grand nombre de prairies et friches avait déjà été fauchées, diminuant la détection d'espèces patrimoniales. Une attention particulière a donc été apporté aux potentialités de présence d'espèces végétales patrimoniales. Ces potentialités s'analysent grâce au recoupement des données relevées sur le terrain (présence d'habitat d'espèces) et des données bibliographiques (données SINP communales principalement). Cette période tardive de prospection a également limité la caractérisation de certains habitats prairiaux et humides, où le cortège d'espèces présentes était fauché et ne permettait pas de faire une analyse poussée des associations phytosociologiques.

II. DESCRIPTION DES HABITATS

2.1. Milieux anthropiques

Zones bâties EUNIS J

Directive Habitat: Hors directive

EUNIS: Constructions des zones bâties où les bâtiments, la voirie et d'autres surfaces imperméables occupent au moins 30% de la surface. Cette unité comprend les ensembles de constructions agricoles où la surface bâtie dépasse 1 ha.

Les zones artificialisées présentes sur l'aire d'étude correspondent à diverses habitations privées, routes et infrastructures agricoles. Un certain nombre de secteurs présentent également des constructions légères où l'on retrouve notamment des abris de stockages de matériels.



Cet habitat anthropisé ne présente pas d'enjeu de conservation.

ENJEU LOCAL NUL

2.2. Milieux ouverts

Pelouses calcaréo – silicieuses de l'Europe centrale x Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

E1.28 x E5.11

Directive Habitat: Pelouses sèches semi-naturelles faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6210

EUNIS: Pelouses médio-européennes xérophiles, rupicoles ou psammophiles, de basse altitude, sur substrats légèrement calcaires.

Cet habitat, constitué de pelouse sèches rudéralisées dominées par diverses graminées, n'est pas évident à caractériser, étant donné qu'à la période de passage en juillet la plupart des espèces permettant sa caractérisation avaient déjà terminé leur cycle de vie. De fait il est impossible de confirmer à 100% l'appartenance de cet habitat au E1.28.



De la même manière cet habitat Natura 2000 n'est classé prioritaire que s'il est riche en orchidées remarquables, ce qui n'est pas déterminable à cette période de l'année mais est peu probable en raison de l'anthropisation du site. C'est un milieu normalement pâturé et sensible à la fermeture par des espèces ligneuses dès lors qu'il est laissé à l'abandon. Il est également sensible à l'eutrophisation et au surpâturage.

L'enjeu de cet habitat est classé moyen par la DREAL. L'enjeu des habitats hybrides entre celui-ci et une friche est classé entre faible et moyen. De plus, cet habitat est susceptible d'abriter des espèces à enjeux comme la Gagée jaune (*Gagea lutea*), protégée nationalement, ou la Petite cotonnière (*Filago minima*) protégée en AURA et présente dans certaines des aires d'études.

ENJEU LOCAL FAIBLE A MODERE

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS: Végétation pionnière composée d'espèces rudérales bisannuelles ou vivaces. Ces friches sont le plus souvent liées à des perturbations humaines et nécessitent des perturbations régulières pour se maintenir. En leur absence, ce milieu sera colonisé par des espèces à dominantes vivaces puis par des arbustes. Les typifications Corine Biotope et EUNIS généralisent sous un petit nombre d'appellations les nombreux types de friches existants. Cependant le prodrome de végétation phytosociologique permet d'affilier ce type de friche au *Dauco carotae – Melilotion albi*. Cette affiliation permet de faire passer ces friches de la catégorie pro-parte à la catégorie NC, et donc certifier l'absence de zone humide selon la réglementation en vigueur.



Ces habitats abritent des plantes communes et sans enjeux mais avec une diversité élevée, notamment des espèces nectarifères, ce qui en fait un habitat intéressant pour les insectes pollinisateurs. Ces friches servent également d'habitats et de zones refuges pour divers invertébrés et oiseaux.

Les enjeux écologiques de ce milieu sont très dépendants de son contexte. Dans les contextes urbain, péri-urbain ou dans les vallées agricoles intensives, ces friches sont en fortes régression, elles servent de refuges à la petite faune et participent à la continuité écologique.

ENJEU LOCAL FAIBLE

Pâturage permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage

EUNIS E2.1

Directive Habitat: Hors directive

EUNIS: Pâturages mésotrophes régulièrement pâturés, fertilisés et sur sols bien drainés, avec *Lolium perenne*, *Cynosurus cristatus, Poa spp., Festuca spp., Trifolium repens*, etc.

Sur les sites d'étude, ces secteurs correspondent à des pâturages ovins ou équestres à la végétation herbacée rase hétérogène. On y observe des espèces nitrophiles telles que le ray-grass anglais (*Lolium perenne*), l'armoise des frères Verlots (*Artemisia verlotiorum*), le dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ainsi que d'autres supportant le piétinement tel que le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).



Composées d'espèces végétales communes en Europe et à très vaste répartition géographique, cet habitat présente un enjeu de conservation faible sur l'ensemble du territoire.

Prairie de fauche planitiaires subatlantiques

EUNIS E2.22

Directive Habitat : Pelouse maigres de fauche - 6510

EUNIS : Prairies de fauche mésotrophes des basses altitudes d'Europe, fertilisées et bien drainées, avec *Arrhenatherum elatius, Trisetum flavescens, Daucus carota*, etc. Elles sont surtout caractéristiques des zones némorales et boréonémorales d'Europe.

Sur les sites d'étude, ces secteurs correspondent à des prairies fauchées dominées par de grandes herbacées telles que le fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), auquel se mêle d'autres espèces telles que la carotte sauvage (*Daucus carotta*), la centaurée jacée (*Centaurea jacea*).



Cet habitat d'interet communautaire heberge une flore diversifiée attirant une riche entomofaune ainsi que leur prédadeurs (oiseaux, chiroptères). Un enjeu faible à modéré est donc attribué à ces secteurs lorsqu'ils présentent une forte richesse floristique.

ENJEU LOCAL FAIBLE A MODERE

Prairie mésique non gérée

EUNIS E2.7

Directive Habitat : Hors Directive

EUNIS : Prairies mésiques qui ne sont pas fauchées ou utilisées pour le pâturage.

Sur les sites d'étude, un secteur correspond à des prairies mésotrophes sur la commune de Saint-Julien-De-Vocance. Cet habitat est dominé par de grandes herbacées telles que le fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), auquel se mêle d'autres espèces caractéristiques d'ourlets mésophiles moins rudéraux tel que le Clinopode vulgaire (*Clinopodium vulgare*) et la centaurée noire (*Centaurea nigra*).



Cette prairie présente une végétation relativement diversifiée évoluant spontanément (absence de gestion récente). Elle présente toutefois un caractère rudéral marqué, les espèces observées étant pour la plupart communes en milieu anthropisé.

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Champs abandonnés ou en jachère et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés.

Milieu sarclé très largement dominé par le Chiendent (*Lolium perenne*), probablement une culture en jachère. Les quelques autres espèces présentes sont dites messicoles, c'est-à-dire affiliées aux cultures et adaptées à ces dernières. En effet elles réalisent généralement leur cycle de manière rapide, elles fleurissent et forment leurs fruits de la fin du printemps à l'été, avant les moissons, ou réalisent leur cycle plusieurs fois dans l'année. C'est le cas des Coquelicots (*Papaver rhoeas*) que l'on peut voir en fleur à différentes périodes de l'années.



On y retrouve des espèces comme le pavot argemone (*Papaver argemone*), le bleuet (*Cyanus* segetum), la matricaire (*Matricaria sp*), l'héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*) ou la luzerne culivée (*Medicago sativa*). Cet habitat peut également héberger la petite cotonnière (*Filago minima*), espèce protégée en AURA.

Bien que certaines des espèces citées précédemment comme le coquelicot ou la luzerne cultivée ne soient pas des messicoles strictes dans le sens où l'on peut les retrouver dans d'autres milieux que des cultures, les autres espèces vues sur les sites, bien que sans statut, sont en forte régression sur l'ensemble du territoire nationale à cause notamment de l'intensification de l'agriculture. Ces espèces possèdent une valeur patrimoniale historico-culturelle car étroitement liées à l'histoire humaine. Ce sont des archéophytes importées de la méditerranée ou du Proche-Orient lors de la diffusion de l'agriculture au Néolithique, qui sont aujourd'hui toujours dépendantes de l'activité humaine par l'agriculture extensive. Ainsi, en fonction des particularités des secteurs l'enjeu écologique peut être faible ou modéré.

ENJEU LOCAL FAIBLE

Monocultures intensives

EUNIS 11.1

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS: Céréales et autres cultures occupant de grandes surfaces d'un seul tenant, dans des paysages d'openfields.

Une culture de maïs en monoculture intensive a été retrouvée sur un des secteurs d'étude sur la commune de Colombier-le-Cardinal. La diversité floristique est quasi nulle dans ces systèmes agricoles.



Cet habitat agricole ne présente aucun enjeu local de conservation au vu de son caractère anthropique et non propice à l'hébergement d'une biodiversité patrimoniale.

ENJEU LOCAL NUL

Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture

EUNIS 11.2

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Cultures intensives de légumes, de fleurs, de petits fruits, généralement des polycultures en bandes alternées. Elles comprennent les jardins ouvriers et les petits jardins maraîchers.

De nombreuses parcelles maraichères de petites tailles et des jardins potagers de subsistance sont représentés au sein du territoire du PLUI Rhône Agglo. Ces habitats comportent essentiellement des espèces plantées et ornementales. Aux abords des cultures, des espèces messicoles peuvent cependant être présentes. Cet habitat peut également héberger la petite cotonnière (*Filago minima*), espèce protégée en AURA.



Cet habitat agricole présente un enjeu local de conservation faible au vu de son caractère anthropique.

ENJEU LOCAL FAIBLE

<u>Jardins ornementaux</u> EUNIS I2.21

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Espaces adjacents à une habitation, plantés d'espèces ornementales : herbacées, arbustes, arbres, parterres de fleurs.

De nombreux secteurs d'OAP correspondent à des petits ou des grands jardins ornementaux. Ils sont majoritairement composés d'espèces plantées indigènes et exotiques, et de pelouses régulièrement tondues. Souvent clôturés et donc inaccessibles, la flore n'a pas pu être caractérisée sur ces habitats mais correspond globalement à des espèces communes et rudérales.



Cet habitat présente un enjeu local de conservation faible au vu de son caractère anthropique.

2.3. Milieux semi-ouverts et arbustifs

Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques

EUNIS F3.111

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS: Communautés arbustives se développent sur des sols généralement calcaires, secs, à exposition chaude. Ces communautés sont caractéristiques du Quercion pubescentipetraeae et des formes xériques, calciphiles du Carpinion, avec notamment *Prunus spinosa*, *Ligustrum vulgare*, *Viburnum lantana*, *Cornus mas*, et *Rhamnus catharticus*.

Sur les secteurs de projets ces fourrés arbustifs sont principalement composés de prunellier (*Prunus spinosa*) et de ronces (*Rubus sp.*). Par endroit, ils sont majoritairement constitués de ronces et sont de ce fait rattachés à l'habitat EUNIS F3.131, l'intérêt écologique de ces deux habitats rudéraux sont identiques.



Cet habitat pionnier très largement rependu à l'échelle européenne ne présente pas d'intérêt floristique mais un intérêt en tant que zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés.

ENJEU LOCAL FAIBLE

Formations tempérées à Cytisus scoparius

EUNIS F3.14

Directive Habitat: Hors directive

EUNIS : Grandes étendues de Genêts à balais (*Cytisus scoparius*), stades de recolonisation courant du Quercion dans les plaines et les collines d'Europe septentrionale et moyenne, atteignant l'étage montagnard dans les hautes montagnes.

Au sein de le l'intercommunalité d'Annonay, un seul secteur présente cet habitat. Il se situe sur la commune de Saint-Jacques-d'Atticieux et correspond à un stade de recolonisation de friches post-culturales. Le genet à balais forme des populations denses et homogènes, où quelques espèces arbustives se développent telles que le prunellier (*Prunus spinosa*), et plusieurs espèces de ronces (*Rubus sp.*).



Cet habitat très dense et monospécifique est largement répendu à l'échelle europeene et présente un enjeu de conservation faible.

Vignobles traditionnels

EUNIS FB.41

Directive Habitat: Hors directive

EUNIS: Vignobles ayant préservé leur flore accompagnatrice caractéristique (souvent des communautés d'herbes messicoles riches en espèces), habituellement soumis à un traitement léger.

Les secteurs à l'étude comprennent quelques vignobles. Ces derniers ont un couvert végétal ras et composé d'espèces rudérales pionnières telles que la mauve (*Malva sylvestris*), la pâturin annuel (*Poa annua*), le chiendent pied de poule (*Cynodon dactylon*) et le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).



Cet habitat agricole ne présente qu'un enjeu local de conservation faible au vu de sa haute représentativité sur le territoire.

ENJEU LOCAL FAIBLE

2.4. Milieux fermés et arborés

Haie EUNIS FA

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Les haies sont des structures végétales linéaires situées essentiellement le long des voiries et des parcelles de prairies de fauche.

Au sein de l'aire d'étude naturaliste un grand nombre de haies sont retrouvées. Elles peuvent être composées d'espèces indigènes ou plantées, et son généralement pauvres en espèces. On y retrouve généralement des essences arborées comme le chêne pubescent (*Quercus pubescens*), l'orme champêtre (*Ulmus minor*) ou le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).



Ces formations sont favorables à l'avifaune.

Elles ne constituent pas de boisement à proprement parler puisqu'elles n'accueillent pas les strate arbustive et herbacée caractéristiques.

ENJEU LOCAL FAIBLE

Alignement d'arbres EUNIS G5

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Peuplements d'arbres de plus de 5 m de haut ou ayant la possibilité d'atteindre cette hauteur, développés en bandes plus ou moins étroites et continues.

Cet habitat se compose la plupart du temps d'espèces monospécifiques et marque les limites parcellaires ou les voies d'accès, routes et chemins.

Cet habitat anthropique composé majoritairement d'espèces ornementales présente un enjeu de conservation faible.

Petit bois anthropique de feuillus caducifoliés

EUNIS G5.2

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Plantations et petits bois à exploitation intensive d'arbres feuillus caducifoliés d'une étendue ne dépassant pas 0,5 ha.

Contrairement à la description EUNIS, cet habitat correspond à des boisements spontanés composés d'espèces hétéroclites, d'arbres et fourrés. On y retrouve du frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), du chêne pubescent (*Quercus pubescens*), des arbres fruitiers (*Prunus SP*), du prunellier (*Prunus spinosa*), des ronces (*Rubus SP*) et de la vigne (*Vitis vinifera*).



Cet habitat résultant de la recolonisation récente par des espèces pionnières indigènes et cultivées ne présente pas d'intérêt floristique et son enjeu de conservation est faible. Cependant, il présente un intérêt non négligeable en tant que zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés. Cet effet refuge est d'autant plus important que les fourrés et surtout les bois sont peu fréquents dans les environs de l'aire d'étude.

ENJEU LOCAL FAIBLE

Plantation de Robinia EUNIS G1.C3

Directive Habitat: Hors directive

EUNIS: Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudacacia*. Végétation des alliances du Chelidonio-Robinion et du Balloto nigrae-Robinion.

Contrairement à ce que sous-entend le nom de cet habitat, ces forêts sont spontanées, composées uniquement de robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), qui est une espèce invasive.

Cependant ces bois peuvent servir de refuge à la faune, y compris des espèces à enjeux comme la tourterelle des bois.



Cet habitat pionnier dominé par le robinier pseudo-accacia, espèce exotique envahissante, comporte un enjeu de conservation faible.

Boisements mixtes à Pinus sylvestris et à Quercus thermophiles

EUNIS G4.C

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS: Forêts ou bois des régions climatiques subméditerranéennes, des étages supraméditerranéens, dans lesquels des espèces thermophiles caducifoliées ou semicaducifoliées du genre Quercus, ou parfois du genre *Carpinus*, *Ostrya carpinifolia*, partagent la canopée principale avec des Pins thermophiles, des Genévriers ou des Cyprès.

Sur les secteurs d'OAP, cet habitat correspond à des petits bois composés d'espèces variées. On y retrouve majoritairement le chêne sessile (*Quercus petraea*), le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), et d'autres espèces telles que la robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le frêne elévé (*Fraxinus excelsior*).



Ces boisements correspondent à des habitats transitoires herbergeant une diversité florale assez pauvre et homogène, son enjeu de conservation est jugé faible localement.

ENJEU LOCAL FAIBLE

Lisières forestières ombragées

EUNIS E5.43

Directive Habitat: Hors directive

EUNIS: Communautés nitrohygrophiles d'espèces herbacées, habituellement à larges feuilles, se développant le long des côtés ombragés des peuplements boisés et des haies, avec Galium aparine, Glechoma hederacea, Geum urbanum, Aegopodium podagraria, Silene dioica, Carduus crispus, Chaerophyllum hirsutum, etc...

Habitat composé d'une rangé de Charmes (*Carpinus betulus*), et d'un fossé nitrophile à Prêles et Orties.



Les lisières sont globalement composées d'espèces de flore banale. Leur situation en écotone en fait des milieux refuges et corridors pour de nombreuses espèces faunistiques. Cet habitat de transition est discontinu sur les secteurs de projet, sa fonctionnalité en est donc impacté. Il présente un enjeu de conservation faible localement.

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS: Bois xérophiles de *Quercus petraea* occupant des escarpements ensoleillés sur sols secs, superficiels, siliceux, souvent schisteux, du graben du Rhin et des massifs schisteux hercyniens.

Au sein de le l'intercommunalité d'Annonay, deux secteurs présentent cet habitat. Ils se situent sur les communes de Serrières et de Saint-Jacques d'Atticieux. Ces boisements denses et stratifiés sont dominés par le chêne sessile (*Quercus petraea*).



Sur la commune de serrières, les boisements se composent de trois strates bien établies de végétation. On retrouve par exemple le lierre (*Hedera helix*) pour la strate herbacée, le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) pour la strate arbustive, et le frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) pour la strate arborée. Sur Saint-Jacques d'Atticieux, cet habitat est moins dense et haut, sa strate arbustive se compose essentiellement de genet à balais (*Genista scoparius*).

Ces boisements sont relativement répendus sur le territoire et renferment généralement une flore assez pauvre et homogène. Cependant, les milieux forestiers sont d'importantes zone refuge pour la biodiversité locale et les pressions anthropiques croissantes pesant sur ces habitats justifient un enjeu de conservation faible à modéré localment en foncction de l'état de conservation du boisement.

ENJEU LOCAL FAIBLE A MODERER

Vergers d'arbres fruitiers

EUNIS G1.D

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS : Peuplements d'arbres cultivés pour la production de fruits ou de fleurs, fournissant une couverture arborée permanente une fois arrivée à maturité. Les vergers anciens à culture extensive sont des habitats qui hébergent une faune et une flore riches.

De nombreux secteurs d'OAP comportent des vergers. Souvent de petite taille, ceux-ci sont majoritairement composés de différentes espèces du genre *Prunus*, tel que le cerisier (*Prunus cerasus*), le prunier (*Prunus prunus*), poirier (*Prunus pyrus*), et de pommiers (*Malus sp.*).



Cet habitat agricole anthropisé se composent d'espèces plantées et présente un enjeu de consrevation faible à l'echelle du territoire.

2.5. Milieux humides

Thyphaies EUNIS C3.23

Directive Habitat : Hors directive

EUNIS: Communautés des bords des lacs, rivières et ruisseaux dominées par des formations de *Typha latifolia, Typha angustifolia, Typha domingensis, Typha laxmannii, Typha elephantina*. Ces formations sont habituellement extrêmement pauvres en espèces et quelquefois quasi monospécifiques.

Habitat de bord de ruisseaux ou, comme dans le cas présent, de petit plan d'eau, dominé par un groupement dense de Massettes (*Typha SP*).

Cet habitat est classé comme humide par la typologie EUNIS.

Cet habitat, bien que très réduit sur le secteur de projet, est succeptible d'acceuillir une faune patrimoniale. Malgrès sa petite taille et sa faible diversité spécifique, son caractère humide lui confère une bonne potentialité de zone refuge pour la biodiversité, un enjeu de conservation modéré localment lui est attribué.

ENJEU LOCAL MODERE

III. DESCRIPTION DE LA FLORE PATRIMONIALE

Petite cotonnière Logfia minima

La **Petite cotonnière** (*Logfia minima*) est une plante de la famille des Asteracées. C'est une espèce annuelle qui fleurit de juin à septembre. Elle mesure de 3 à 20 cm et est de couleur glauque cotonneux. Cette espèce possède des petits capitules dont les bractées sont très anguleuses, leur donnant un aspect de pyramide.

Cette espèce se développe dans des milieux secs variés comme des friches. Sur les secteurs d'OAP concernés elle est présente dans les « pelouses calcaréo – silicieuses de l'Europe centrale » et dans les « friches jachères ou terres arables récemment abandonnées x Pâturage à ivraie vivace ».

En France, on l'observe principalement en méditerranée où elle est très commune ainsi qu'en Auvergne Rhône Alpes où elle remonte jusqu'en Savoie. Cette espèce est protégée à l'échelle régionale en AURA où elle n'est pas très rare, surtout dans le sud de la région. Les enjeux de conservation de cette espèce sont donc faibles.



Petite cotonnière sur l'un des site d'étude.

Une quarantaine d'individus en fleur a été observée dans divers OAP.

IV. PRESENTATION DES SECTEURS D'OAP

Table des figures

Figure 1:L	ocalisation de l'OAP AR_1 et espaces naturels remarquables	19
Figure 2 : C	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AR_1	22
Figure 3 : L	ocalisation de l'OAP BO_2 et espaces naturels remarquables	23
	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BO_2	
Figure 5 : L	ocalisation de l'OAP BO_3 et espaces naturels remarquables	26
	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BO_3	
Figure 7 : L	ocalisation de l'OAP BO_4 et espaces naturels remarquables	30
Figure 8 : C	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BOA_4	33
Figure 9 : L	ocalisation de l'OAP BOA_5 et espaces naturels remarquables	34
	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BOA_5	
Figure 11:	Localisation de l'OAP BOA_6 et espaces naturels remarquables	38
Figure 12:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BOA_6	40
Figure 13:	Localisation de l'OAP BOA_9 et espaces naturels remarquables	41
Figure 14:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BOA_9	44
Figure 15:	Localisation de l'OAP BR_10 et espaces naturels remarquables	45
	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BR_10	
Figure 17:	Localisation de l'OAP CH_11 et espaces naturels remarquables	49
Figure 18:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP CH_11	52
Figure 19:	Localisation de l'OAP CO_13 et espaces naturels remarquables	53
Figure 20:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP CO_13	56
Figure 21:	Localisation de l'OAP CO_14 et espaces naturels remarquables	57
Figure 22:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP CO_14	60
	Localisation de l'OAP FE_19 et espaces naturels remarquables	
Figure 24:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP FE_19	64
Figure 25:	Localisation de l'OAP FE_20 et espaces naturels remarquables	65
Figure 26:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP FE_20	68
Figure 27:	Localisation de l'OAP LI_23 et espaces naturels remarquables	69
Figure 28:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP LI_23	72
	Localisation de l'OAP PE_25 et espaces naturels remarquables	
Figure 30:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP PE_25	76
Figure 31:	Localisation de l'OAP PE_26 et espaces naturels remarquables	77
Figure 32:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP PE_26	80
Figure 33:	Localisation de l'OAP PE_27 et espaces naturels remarquables	81
Figure 34:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP PE_27	83
Figure 35:	Localisation de l'OAP PE_28 et espaces naturels remarquables	84
Figure 36:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP PE_28	87
Figure 37:	Localisation de l'OAP QU_30 et espaces naturels remarquables	88
Figure 38:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP QU_30	90

Figure 39:	Localisation de l'OAP QU_31 et espaces naturels remarquables	91
Figure 40 :	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP QU_31	94
Figure 41 :	Localisation de l'OAP QU_32 et espaces naturels remarquables	95
Figure 42 :	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP QU_32	98
Figure 43:	Localisation de l'OAP QU_33 et espaces naturels remarquables	99
Figure 44:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP QU_33	103
	Localisation d I'OAP RO_34.	
Figure 46:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP RO_34	107
Figure 47:	Localisation des individus de la Petite cotonnière sur l'OAP RO_34	108
Figure 48:	Localisation de l'OAP RO_35 et espaces naturels remarquables	109
Figure 49:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP RO_35	112
Figure 50:	Localisation de l'OAP RO_36 et espaces naturels remarquables	113
Figure 51:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP RO_36	116
Figure 52 :	Localisation de l'OAP RO_37 et espaces naturels remarquables	117
Figure 53:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP RO_37	119
Figure 54:	Localisation de l'OAP STRC_39 et espaces naturels remarquables	120
Figure 55:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STRC_39	123
Figure 56:	Localisation de l'OAP STRC_40 et espaces naturels remarquables	124
Figure 57:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STCR_40	127
Figure 58:	Localisation de l'OAP STC_41 et espaces naturels remarquables	128
Figure 59:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STC_41	131
	Localisation de l'OAP STD_44 et espaces naturels remarquables	
Figure 61:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STD_44	134
	Localisation de l'OAP STD_45 et espaces naturels remarquables	
Figure 63:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STD_45	138
	Localisation de l'OAP STD_46 et espaces naturels remarquables	
Figure 65:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STD_46	141
	Localisation de l'OAP STD_47 et espaces naturels remarquables	
Figure 67:	Cartographie des habitats naturels sur l'OAP STD_47.	145
_	Localisation de l'OAP STJA_48 et espaces naturels remarquables	
	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJA_48	
	Localisation de l'OAP STJA_49	
Figure 71:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJA_49	153
Figure 72:	Localisation de l'OAP STJV_50 et espaces naturels remarquables	154
_	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJV_50	
	Localisation de l'OAP STJV_51 et espaces naturels remarquables	
Figure 75:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJV_51	161
_	Localisation de l'OAP STJV_52 et espaces naturels remarquables	
	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJV_52	
Figure 78:	Localisation de l'OAP STM_53 et espaces naturels remarquables	166
_	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STMA_53	
_	Localisation de l'OAP STMA_54	
	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STMA_54.	
	Localisation de l'OAP SA_55 et espaces naturels remarquables	
_	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP SA_55	
	Localisation de l'OAP SR_56 et espaces naturels remarquables	
Figure 85:	Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP SR_56	182

Figure 86: Localisation de l'OAP VA_58 et espaces naturels remarquables	183
Figure 87 : Cartographie d'habitats identifiés sur l'OAP VA_58	186
Figure 88 : Localisation de l'OAP VA_59 et espaces naturels remarquables	187
Figure 89 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VA_59	189
Figure 90 : Localisation de l'OAP VA_60 et espaces naturels remarquables	190
Figure 91 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VA_60	193
Figure 92 : Localisation de l'OAP VA_62 et espaces naturels remarquables	194
Figure 93 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VA_62	197
Figure 94 : Localisation de la flore à enjeu identifiée sur l'OAP VA_62	198
Figure 95 : Localisation de l'OAP VLA_63 et espaces naturels remarquables	199
Figure 96 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VA_63	202
Figure 97: Localisation de l'OAP VV_65 et espaces naturels remarquables	203
Figure 98 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VV_65	
Figure 99 : Localisation de l'OAP VV_66 et espaces naturels remarquables	207
Figure 100 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VV_66	210
Figure 101: Localisation de l'OAP VV_67 et espaces naturels remarquables	211
Figure 102 : Cartographie des habitats de l'OAP VV_67	214
Figure 103: Localisation de l'OAP VV_68 et espaces naturels remarquables	215
Figure 104 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VV_68	217
Figure 105 : Exemples de clôtures perméables facilitant la circulation de la petite faune – © Bru	xelles
Environnement	226
Figure 106 : Exemples d'aménagement à intégrer au sein de clôtures préexistantes	226
Figure 107 : Méthodologie de prospection à partir de la limite supposée de la zone humide (sou	ırce :
Guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides. MEDDE 2013)	227

OAP AR_1 • Commune d'Ardoix

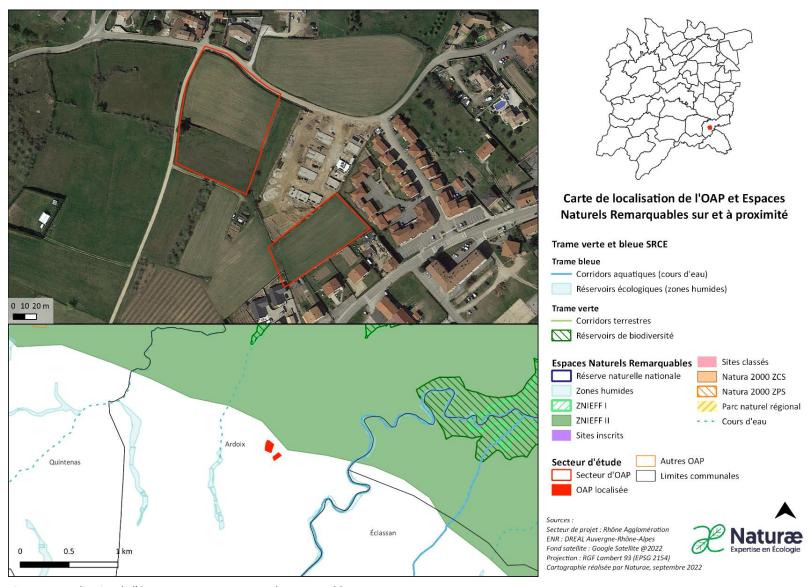


Figure 1 : Localisation de l'OAP AR_1 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **AR_1** » est composé de deux aires d'étude et se localise au nord-ouest de la commune d'Ardoix, entre la D221 et la rue de la Croisette. Il se compose d'habitats semi-naturels agricoles et post-culturaux. La parcelle au sud de l'OAP correspond à une jachère récemment labourée. Au nord, on retrouve respectivement une jachère récemment labourée ainsi qu'une friche post-culturale récente, cette dernière est dominée par des espèces rudérales communes pour le département. Cette friche est assez représentative de ces milieux, et possède quelques zones particulièrement sèches dominées par des Piloselles (*Pilosella sp.*).

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

Habitats naturels constituant l'OAP	Terres labourées nues - code EUNIS: 11.51: Cet habitat représente 75 % du secteur d'OAP et comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est très réduit en raison de l'usage maraicher de la parcelle. Seules quelques espèces nitrophiles indigènes (cirse des champs, chénopode blanc) se développent dans le champ. Sur ses abords on retrouve des fractions de friches dominées par des graminées vivaces comme le dactyle aggloméré. Friches – code EUNIS: 11.5: Cet habitat compose 25 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (Daucus carota) ou le plantain lancéolé (Plantago lanceolata. On retrouve également le millepertuis (Hypericum perforatum), l'achillée millefeuilles (Achillea millefolium), le chondrille à tiges de jonc (Chondrilla juncea) ou encore le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata subsp. Glomerata). Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès ainsi que des habitations résidentielles.	
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.	
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.	
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Présent en périphérie de la commune d'Ardoix, proche de milieux naturels moins anthropisés et plus diversifiés, ce secteur composé principalement de milieux ouverts herbacés anthropisés ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.	
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.	

Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :

- > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux.
- > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse.
- MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
- > MR04: Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.
- > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Mesures (ERC)

Terre labourée nue



Friche herbacée



Figure 2 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP AR_1

OAP BO_2

• Commune de Bogy

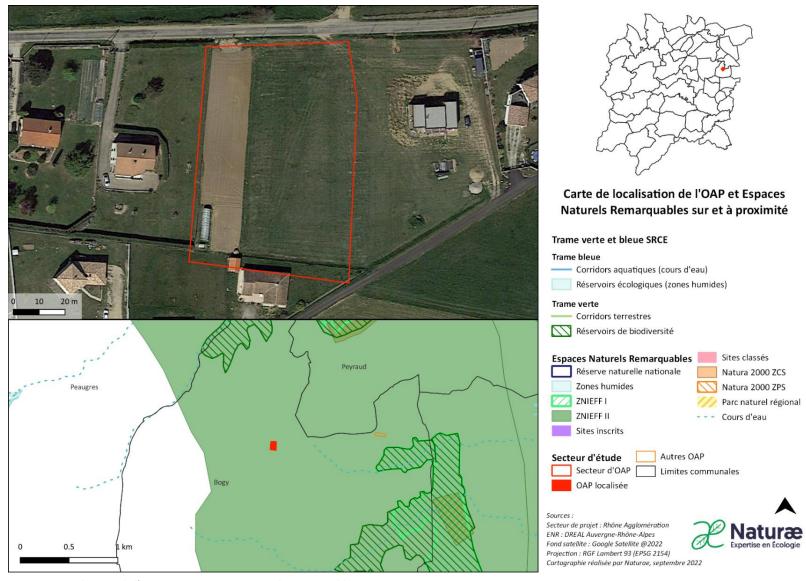


Figure 3: Localisation de l'OAP BO_2 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **BO_2** » se localise quant à lui à l'est de la tache urbaine de Bogy, dans un secteur résidentiel peu dense. Il se compose d'un habitat semi-naturel post-cultural (friche herbacée). Ce milieu est dominé par des espèces rudérales communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

Habitats naturels constituant l'OAP	Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS: E5.11. Cet habitat compose 100 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) ou encore le ray-grass anglais (Lolium perenne).		
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.		
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Le secteur se localise sur le périmètre de la ZNIEFF de type II « Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de st pierre de bœuf à Tournon » mais aucun habitats ou espèces ayant participés à la délimitation de cet espace naturel remarquable n'est retrouvé ou attendu sur le secteur de projet.		
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Situé dans un secteur d'habitation peu dense, à l'interface entre la tache urbaine de Bogy et ses secteurs agricoles, ce secteur possède une faible fonctionnalité écologique.		
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.		
Mesures (ERC)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR04 : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.		



Figure 4 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BO_2

OAP BO_3 • Commune de Bogy

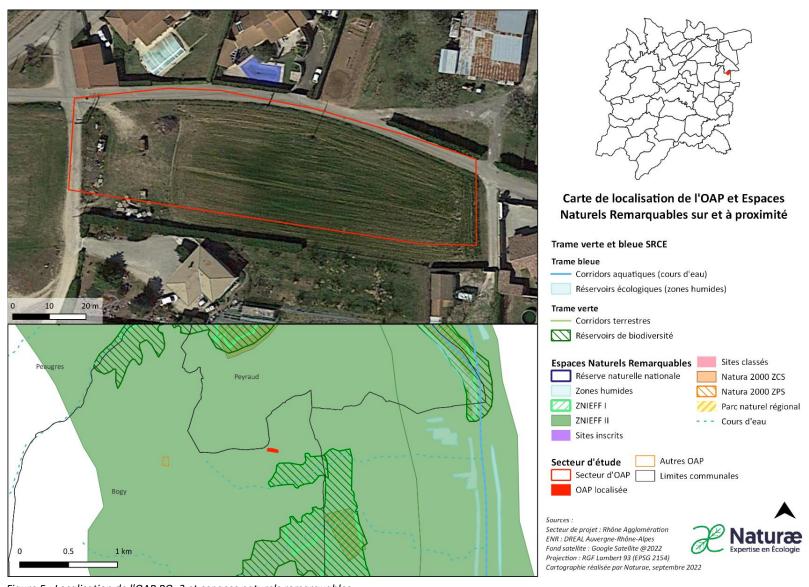


Figure 5 : Localisation de l'OAP BO_3 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **BO_3** » se localise à l'est de la commune de Bogy, sur une parcelle enclavée entre plusieurs habitations. Il se compose d'un habitat semi-naturel post-cultural (friche herbacée). Ce milieu est dominé par des espèces rudérales communes pour le département. Soulignant le caractère anthropique et dégradé de ce milieu, une proportion importante d'espèces végétales exotiques à caractère envahissant a été relevée (présence notamment du séneçon du Cap et vergerette de Sumatra).

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: 11.5: Cet habitat compose 90 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), la luzerne (Medicago sativa) le fromental (Arrhenatherum eliatus), l'avoine barbue (Avena barbata), ou encore le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata subsp. Glomerata). Un cortège d'espèces nitrophiles exogènes (vergerette de Sumatra, seneçon du Cap) se développe au sein du milieu. Autres: Les habitats restant comprennent des routes et voies d'accès (code EUNIS – J4.2)	
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.	
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Le secteur se localise sur le périmètre de la ZNIEFF de type II « Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de st pierre de bœuf à Tournon » mais aucun habitats ou espèces ayant participés à la délimitation de cet espace naturel remarquable n'est retrouvé ou attendu sur le secteur de projet.	
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur de la tache urbaine à l'est de la commune de Bogy et composé principalement de milieux ouverts herbacées anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.	
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.	
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.	



Friche nitrophile



Friche - Végétation rudérale et pionnière

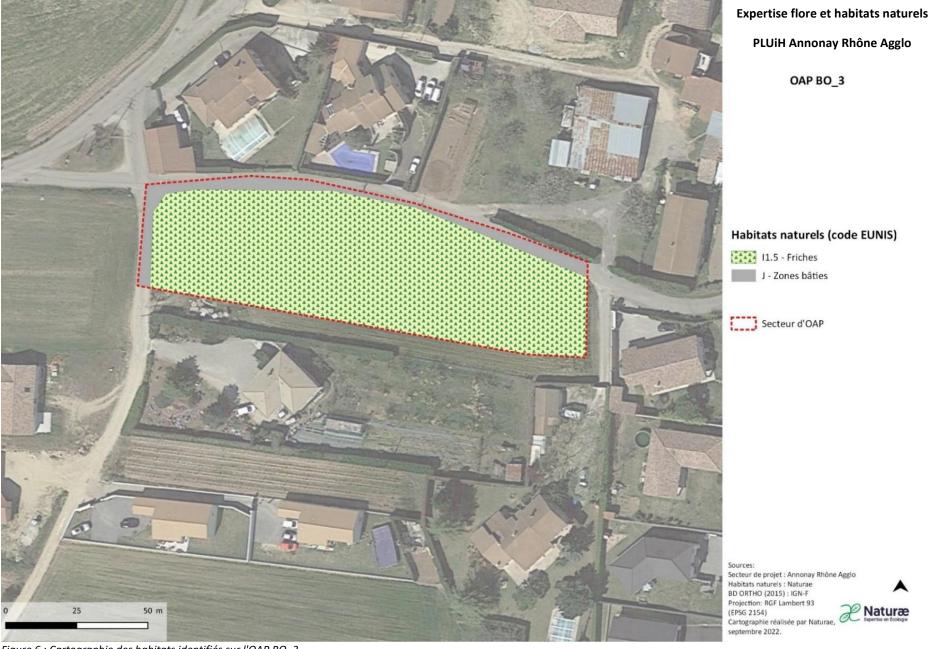


Figure 6 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BO_3.

OAP BOA_4

• Commune de Boulieu-lès-Annonay

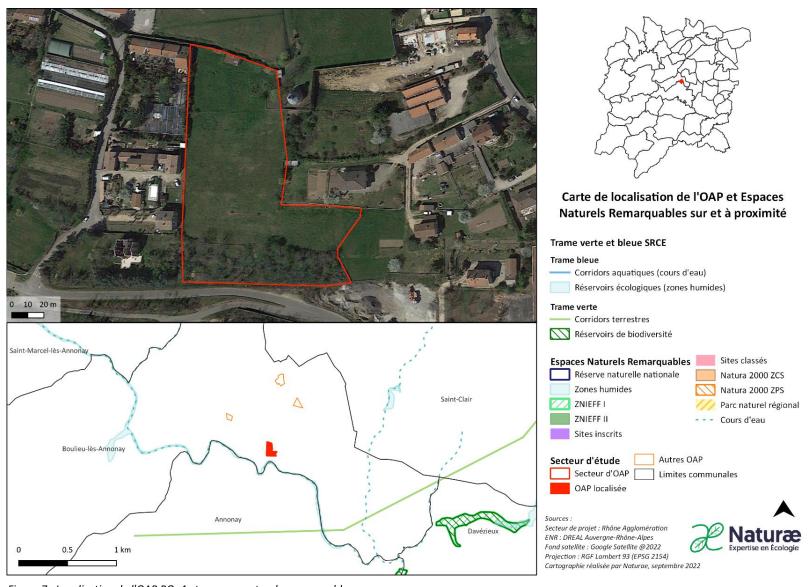


Figure 7 : Localisation de l'OAP BO_4 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **BOA_4** » se localise au sud de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay, sur une parcelle enclavée entre plusieurs habitations au nord et par la rue de la Gare au sud. Il se compose d'une pelouse privée régulièrement tondue. Aucune expertise n'a été réalisée sur cette portion en raison de l'inaccessibilité du site. Au sud, l'OAP est composée d'un petit boisement pionnier. La flore détectée sur les portions prospectées se composait majoritairement d'espèces pionnières et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

Habitats naturels constituant l'OAP	Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11 : Cet habitat compose 75 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (<i>Daucus carotta</i>), le chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>), le plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou encore le ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>). Plantation de Robinia – code EUNIS : G1.C3 : Cet habitat arboré compose 25 % de l'OAP, il se compose essentiellement de l'espèce pionnière envahissante qu'est le robinier pseudo-acacia. Autres habitats : Fourré à pruneliers et ronciers (code EUNIS : F3.111)	
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.	
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.	
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur de la tache urbaine au sud de la commune de Boulieu-lès-Annonay, le secteur de projet est compris entre des quartiers résidentiels denses au nord la rue de la gare au sud, limitant fortement sa fonctionnalité écologique. Ce secteur n'est pas connecté aux milieux naturels environnants, il ne présente donc en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.	
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont jugées faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.	
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.	

> MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Friche de hautes herbacées nitrophile



Jeune boisement d'acacia



Fourrés à pruneliers et ronces en lisière de boisements



Figure 8 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BOA_4.

Expertise Flore et habitats naturels PLUi Rhône Agglo

OAP BOA_4

Habitats naturels (code EUNIS)

E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

F3.1111 - Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques

G1.C3 - Plantations de Robinia

Secteur d'OAP

Secteur de projet : Annonay Rhône Agglo Habitats naturels : Naturae BD ORTHO (2015): IGN-F Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae,



OAP BOA_5

• Commune de Boulieu-lès-Annonay

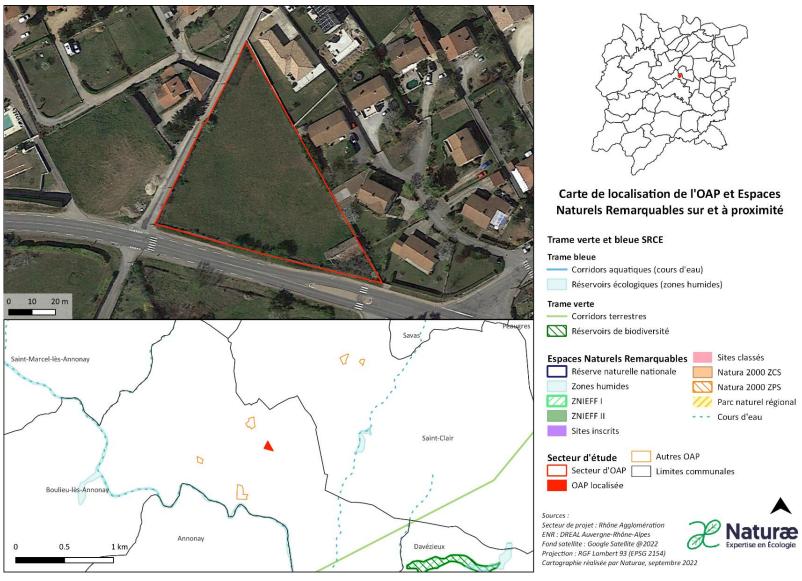


Figure 9: Localisation de l'OAP BOA 5 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **BOA_5** » se localise au sud de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay, sur une parcelle enclavée entre plusieurs habitations au nord et par la route départementale D820 au sud. Il se compose d'une prairie fauché colonisée par de hautes herbacées nitrophiles. Un abri effondré et quelques arbres bordent le secteur au sud. La flore présente se compose majoritairement d'espèces pionnières et communes pour le département.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

Habitats naturels constituant l'OAP	Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS: E5.11: Cet habitat compose 75 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), le fromental élevé (Arrhenatherum elatius) ou encore la sauge des près (Salvia pratensis). Autres habitats: Haie d'espèces indigènes pauvres en espèces (code EUNIS: FA.4); zones bâties (code EUNIS: J)	
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue. Une espèce protégée en AURA et à enjeu de conservation faible, la petite cotonnière (<i>Logfia minima</i>) est attendue dans ce type de milieu.	
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.	
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay et composé principalement de milieux ouverts herbacées anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.	
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Le milieu agricole sera impacté par l'urbanisation du secteur mais cette entité est jugée faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.	
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR04 : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. MR05 : Création de haie multistrates diversifiées. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.	



Friche de hautes herbacées nitrophile



Haie dégradée et petit bâti au sud

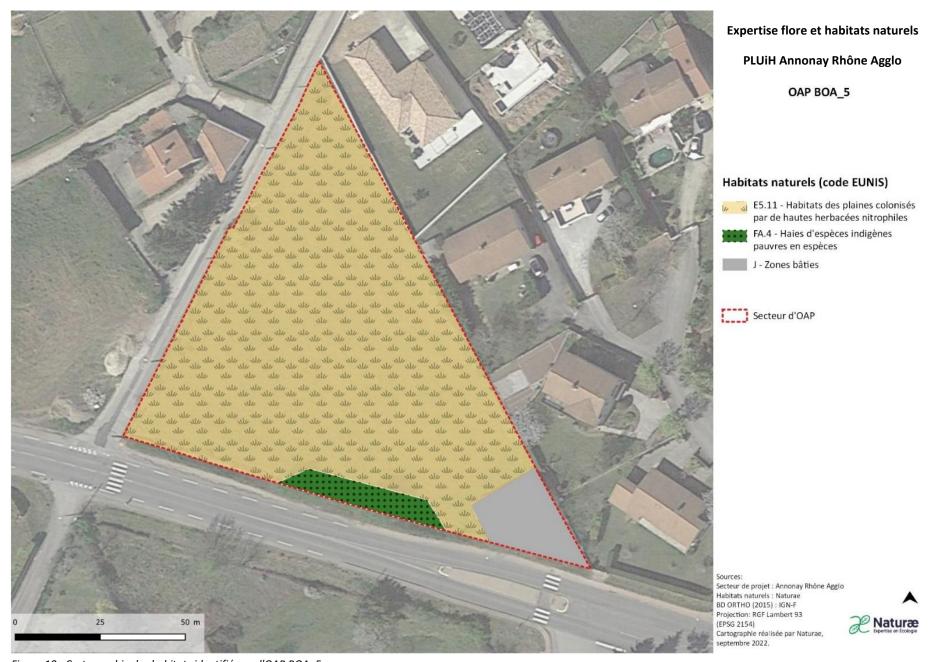


Figure 10 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BOA_5

OAP BOA_6

• Commune de Boulieu-lès-Annonay

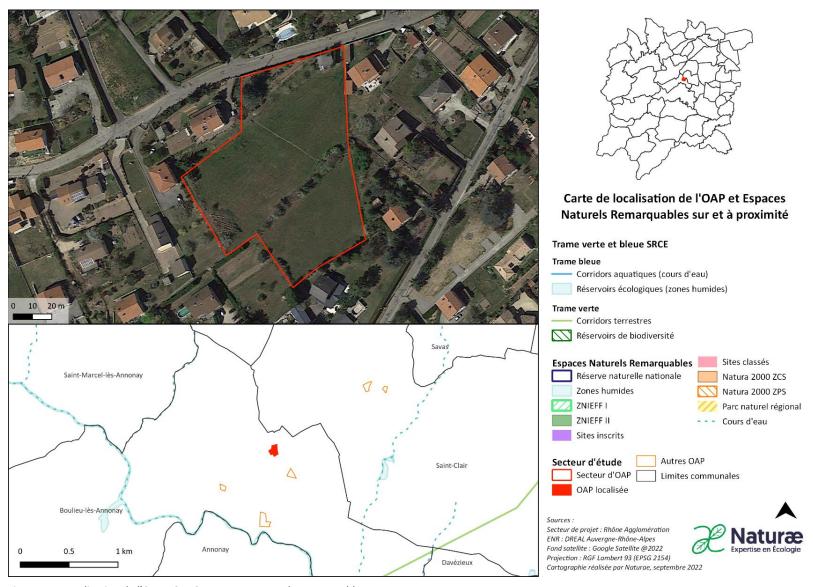


Figure 11 : Localisation de l'OAP BOA_6 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **BOA_6** » se localise au nord de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay, sur une parcelle enclavée de tous cotés par plusieurs habitations. Il se compose d'une pelouse privée régulièrement tondue traversée par un linéaire arboré. Aucune expertise n'a été réalisé sur cette portion en raison de l'inaccessibilité du site. La nature anthropique et largement entretenue (régulièrement tondu) de ce secteur présuppose cependant une flore composée majoritairement d'espèces pionnières et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Petits jardins ornementaux et domestiques – code EUNIS – I2.21: Ces espaces représentent la quasi-totalité de l'OAP. Ils correspondent à un jardin privé très entretenu et composé majoritairement d'espèces ornementales arborées et arbustives. Des pelouses régulièrement tondues dominent le secteur. Autres habitats: Des zones bâties (code EUNIS: J) correspondant à une habitation ainsi que des haies arborées (code EUNIS: FA) segmentent la parcelle.
Flore	Au vu des habitats semi-naturels en présence, aucune espèce patrimoniale n'est attendue sur le secteur.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay et composé principalement de milieux ouverts herbacées anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Un milieu anthropisé sera impacté par l'urbanisation du secteur mais cette entité est faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR04 : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. MR05 : Création de haie multistrates diversifiées. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Figure 12 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BOA_6.

OAP BOA_9

• Commune de Boulieu-lès-Annonay

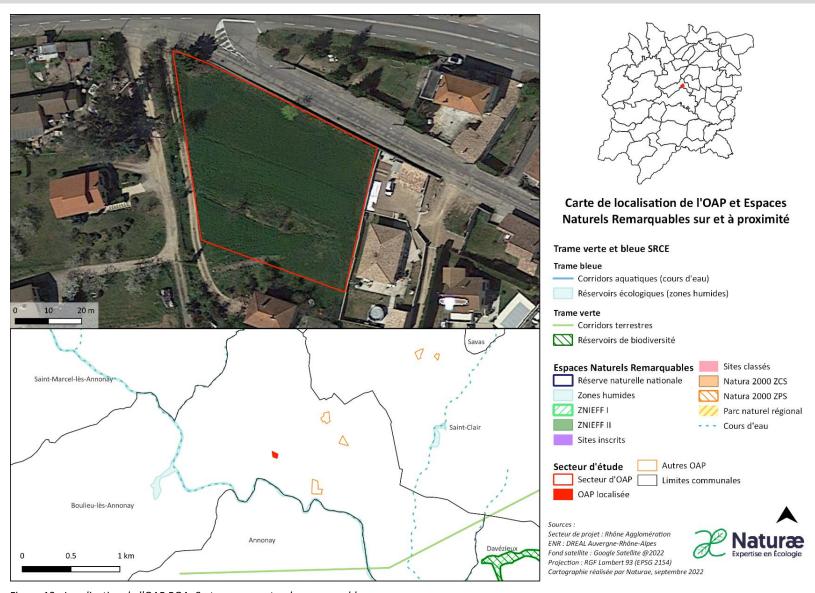


Figure 13: Localisation de l'OAP BOA_9 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « BOA_9 » se localise à l'ouest de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay, sur une parcelle enclavée entre plusieurs habitations au sud et la rue du Faubourg au nord. Il se compose d'une parcelle en jachère agricole. La flore présente se compose majoritairement d'espèces pionnières et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Jachère – code EUNIS: 11.5: Cet habitat compose 95 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance d'espèces pionnières et plus particulièrement de la luzerne (<i>Medicago sativa</i>). Autres habitats: Haie d'espèces indigènes pauvres en espèces relictuelle (code EUNIS: FA.4).
Flore	La flore présente sur le secteur présente une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce patrimoniale n'est attendue sur le secteur.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur de la tache urbaine de Boulieu-lès-Annonay et composé principalement de milieux ouverts herbacées anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Un milieu agricole sera impacté par l'urbanisation du secteur mais cette entité est faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR05 : Création de haie multistrates diversifiées. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Friche à luzerne avec un haie relictuelle au centre



Figure 14 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BOA_9.

OAP BOA_9

Habitat naturels (code EUNIS)

FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces

I1.5 - Friches et jachères ou terres arables récemment abandonnées

Secteur d'OAP

Sources: Secteur de projet : Annonay Rhône Agglo Habitats naturels : Naturae BD ORTHO (2015) : IGN-F Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae,



OAP BR_10

• Commune de Brossainc

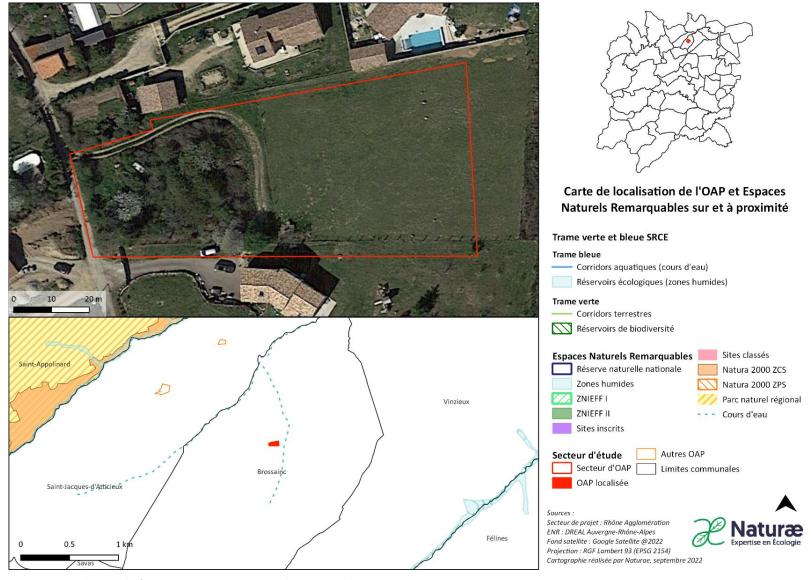


Figure 15: Localisation de l'OAP BR_10 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « BR_10 » se localise au centre du territoire communal de Brossainc, à l'est de la tache urbaine, sur une parcelle marquant la transition entre le centre du village et les milieux naturels. Il se compose d'un habitat semi-naturel agricole (pâturage) et post-cultural (terrain enfriché). Les espèces végétales se développant sur la parcelle sont rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Pâturages permanents mésotrophes : code EUNIS – E2.1 : Cet habitat compose 55 % de l'OAP. Le secteur est morcelé en plusieurs petites parcelles maraichères comportant des arbres fruitiers et des potagers de subsistance. A cette période de l'année, la terre était labourée et les seuls cortèges végétaux observés correspondaient à des espèces nitrophiles communes telles que le chénopode blanc (Chenopodium album), le pourpier (Portulaca oleracea) et le sorgo d'Alep (Sorghum halepensis). Petit bois anthropique de feuillus caducifoliés : code EUNIS – G5.2 : Cet habitat compose 40 % de l'OAP, il résulte de l'enfrichement d'un ancien petit jardin. Des espèces pionnières telles que le frêne élevé (Fraxinus excelsior), le sureau noir (Sambuscus nigra) et témoignant du passif anthropique de ce secteur comme le cerisier (Prunus sp.) dominent cet habitat.
	Autres habitats: Ronciers (code EUNIS: F3.131); habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles (code EUNIS: E5.11).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique. Ce secteur semi-naturel est directement connecté à des secteurs boisés à l'est correspondant au ripisylves du ruisseau de l'Ange, permettant un axe de transit de la faune depuis ces milieux vers les milieux ouverts et boisés de l'OAP. Cependant, à l'échelle du territoire, ce secteur ne présente pas de fonctionnalité majeure car étant relativement enclavé dans la tache urbaine.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des petits bois anthropiques et milieux pastoraux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	> MR01 : Adaptation du calendrier de travaux.
	> MR02: Limitation de la pollution lumineuse.
	> MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	> MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Ronciers bordant le boisement et végétation nitrophile dans les espaces interstitiels



Boisement anthropique composé de frênes et de cerisiers

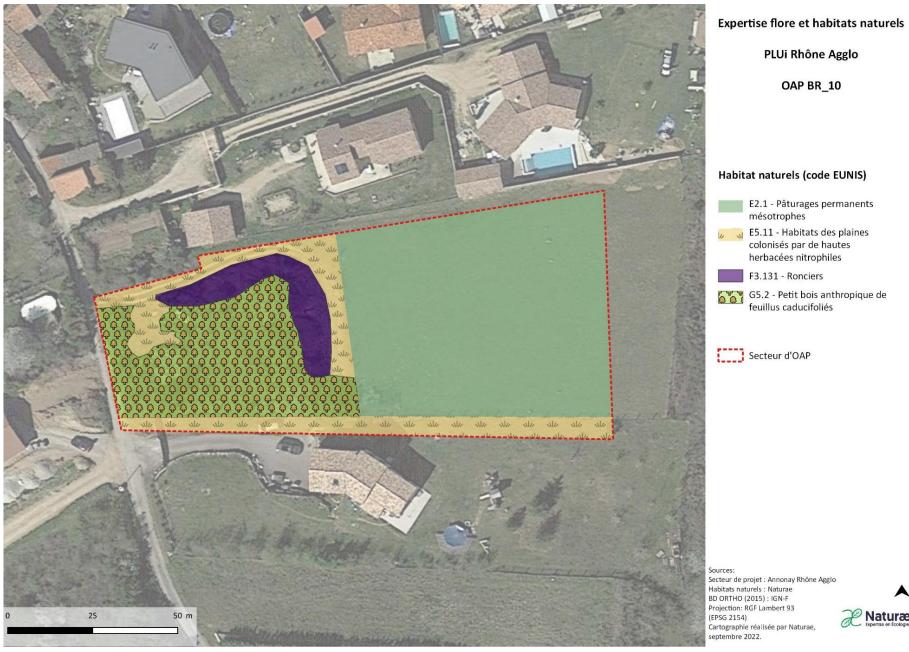


Figure 16 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP BR_10.

Naturæ

OAP CH_11

• Commune de Charnas

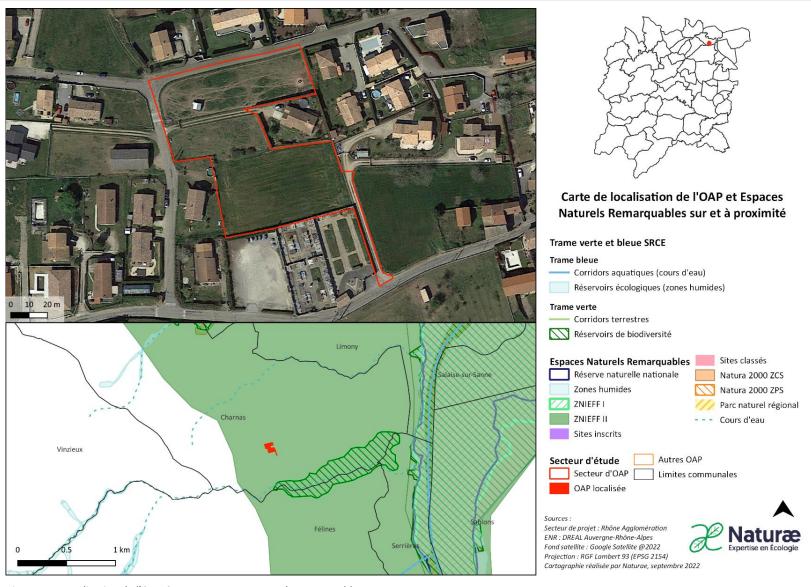


Figure 17 : Localisation de l'OAP CH_11 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **CH_11** » se localise au nord de la commune de Charnas, entre le cimetière communal au sud et la rue « Les Littes » au nord. Il se compose d'habitats semi-naturels agricoles et post-culturaux. La parcelle au sud de l'OAP correspond à une jachère récemment labourée. Au nord, on retrouve respectivement une friche post-culturale récente ainsi qu'une pâture équine, toutes deux dominées par des espèces rudérales communes pour le département. Soulignant le caractère anthropique et dégradé de ces milieux, une proportion importante d'espèces végétales exotiques à caractère envahissant a été relevée (présence notamment du séneçon du Cap et de l'ambroisie à feuilles d'armoise).

Habitats naturels constituant l'OAP	Terres labourées nues - code EUNIS : 11.51 : Cet habitat représente 42 % du secteur d'OAP et comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est très réduit en raison de l'usage maraicher de la parcelle. Seul un cortège d'espèces nitrophiles indigènes (chénopode blanc, pourpier) et exogènes (ambroisie à feuille d'armoise, vergerette de Sumatra, seneçon du Cap) se développe sur les abords du champ. Friches – code EUNIS : 11.5 : Cet habitat compose 13 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), la luzerne (Medicago sativa) le fromental (Arrhenatherum eliatus), l'avoine barbue (Avena barbata), ou encore le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata subsp. Glomerata). Pâturages permanents mésotrophes – code EUNIS : E2.1 : Cet habitat compose 30 % du secteur d'OAP. Sa composition ainsi que sa richesse végétale sont très proches de celles observées au sein de la friche. Le plantin (Plantago lanceolata), espèce caractéristique des lieux piétinés, forme par endroit des populations très denses. Autres : Les habitats restant comprennent des routes et voies d'accès, ainsi qu'une petite portion (20 mètres) de haies d'espèces indigènes peu diversifiées et fortement dégradées.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique: enclavé au cœur de la tache urbaine de la commune de Charnas, et composé principalement de milieux ouverts herbacées anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.

Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :

- > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux.
- > MR02: Limitation de la pollution lumineuse.
- > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
- > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Mesures (ERC)





Champ récemment labouré



Pâture équine

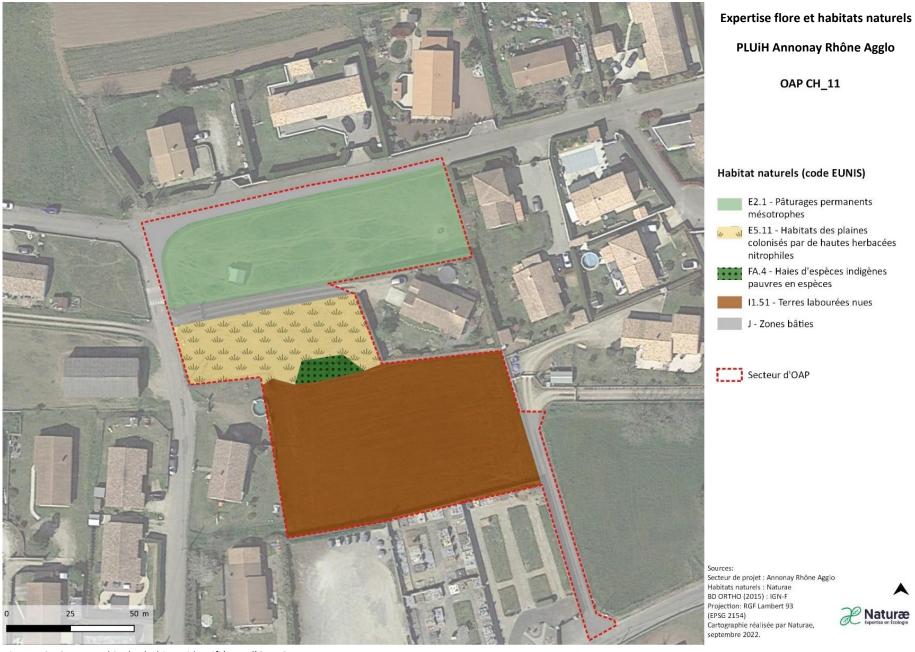


Figure 18 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP CH_11.

OAP CO_13

• Commune de Colombier-le-Cardinal

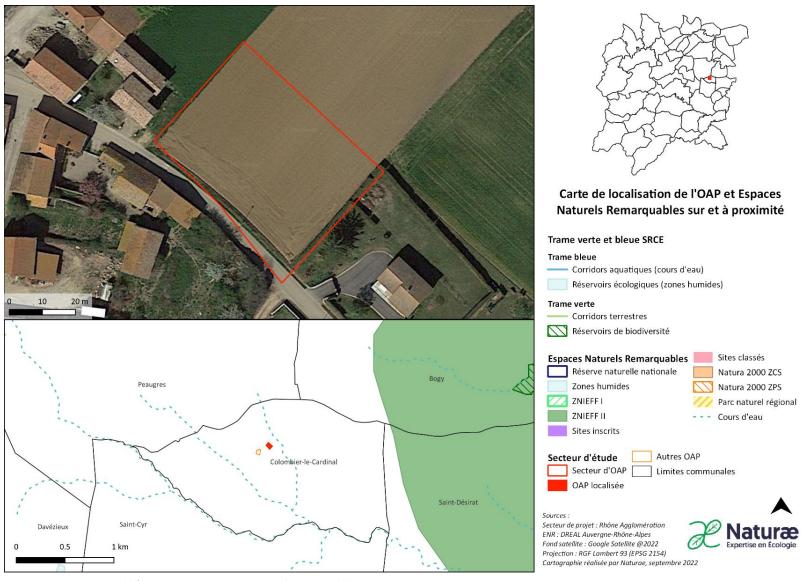


Figure 19: Localisation de l'OAP CO_13 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **CO_13** » se localise se localise au Sud de la commune de Colombier-le-Cardinal à l'est de la rue du Moulin. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles qui ne présentent pas d'enjeux.

Habitats naturels constituant l'OAP	Monocultures intensives - Code EUNIS: I1.1: Cet habitat compose 95 % de l'OAP et comporte une espèce invasive, le robinier faux acacia. Friches – code EUNIS: I1.5: Cet habitat compose 5% de l'OAP, il correspond à une fine bande d'une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers, principalement la carotte (Daucus carota), le plantain lancéolé (Plantago lanceolata) ou l'avoine barbue (Avena barbatta). Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent routes et voies d'accès.
	Autes: Les nableats restaiten decueinent pas de vegetation et comprenient routes et voies à deces.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique quasi nulle. Les habitats présentent une très faible surface et sont très anthropisés.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées nulles, les habitats ne possèdent aucun enjeu vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	> MR01 : Adaptation du calendrier de travaux.
Mesures (ER)	> MR02: Limitation de la pollution lumineuse.
	> MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	> MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Monoculture intensive



Friche

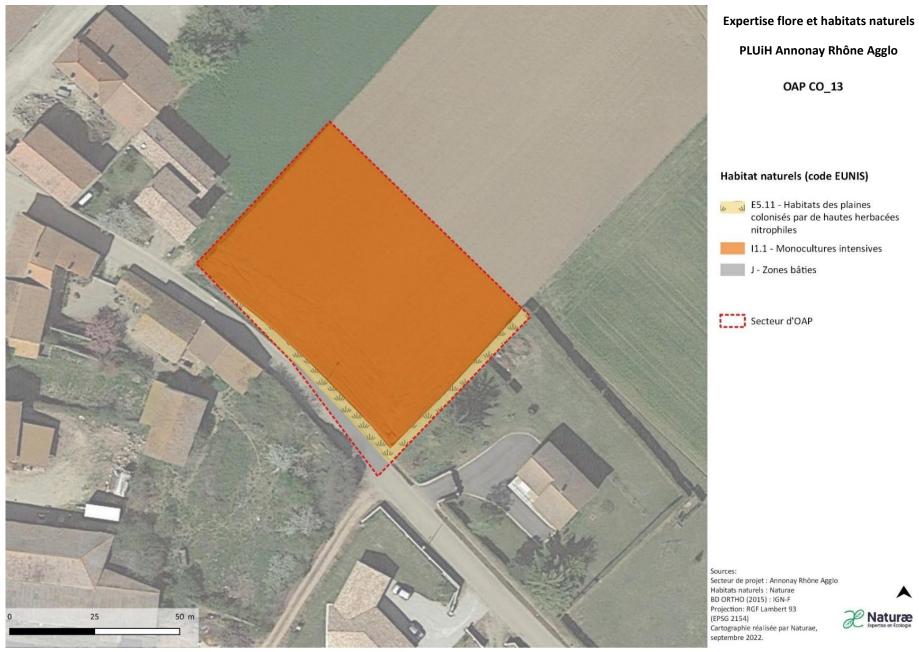


Figure 20 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP CO_13.

OAP CO_14

• Commune de Colombier-le-Cardinal

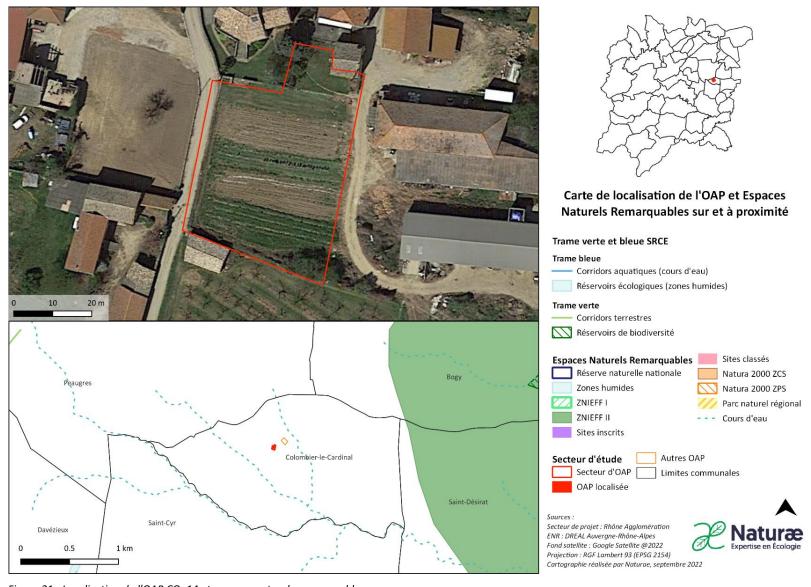


Figure 21: Localisation de l'OAP CO_14 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **CO_14** » se localise à proximité de la commune de Colombier-le-Cardinal au nord de la D406. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles qui ne présentent pas d'enjeux.

	Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture - Code EUNIS : 11.2 : Cet habitat peut être assimilé à un potager et compose 90 % de l'OAP.
Habitats naturels constituant l'OAP	Grands jardins ornementaux - Code EUNIS : J1.2 : Cet habitat compose 10 % de l'OAP et comporte une espèce invasive, le robinier faux acacia (Robina pseudoacacia)
	Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents sont très anthropisés.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées nulles, les habitats ne possèdent aucun enjeu vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Champ récemment labouré



PLUiH Annonay Rhône Agglo

Expertise flore et habitats naturels

OAP CO_14

Habitat naturels (code EUNIS)

I1 - Cultures et jardins maraîchers

12.2 - Petits jardins ornementaux et domestique

J - Zones bâties

Secteur d'OAP

Secteur de projet : Annonay Rhône Agglo Habitats naturels : Naturae BD ORTHO (2015): IGN-F Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae,



Figure 22 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP CO_14.

OAP FE_19

• Commune de Félines

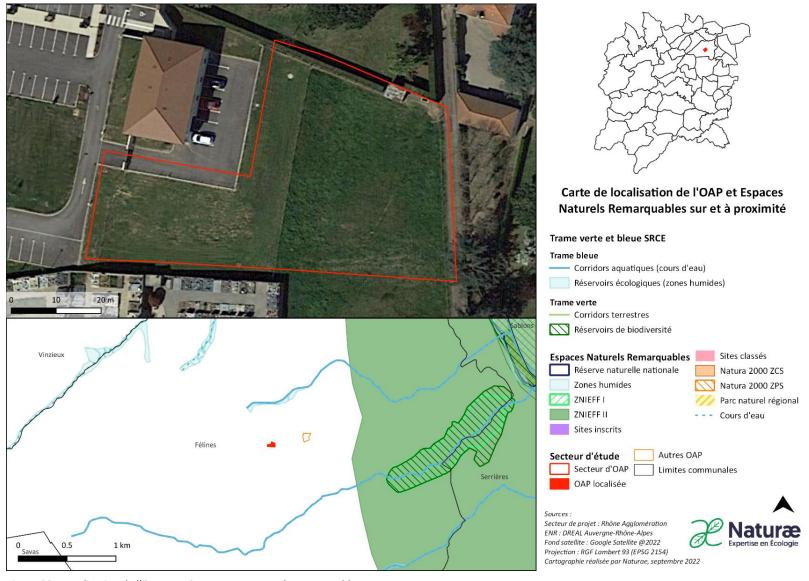


Figure 23: Localisation de l'OAP FE 19 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « FE_19 » se localise au sud du centre urbain de la commune de Félines, sur une parcelle enclavée entre le cimetière au sud, un secteur artificialisé de parking à l'ouest et des secteurs résidentiels peu denses à l'est. Seul une continuité de milieux ouverts persiste au sud-est et permet de connecter cette OAP aux milieux ouverts agricoles et naturels. Il se compose d'un habitat semi-naturel pastoral. Ce milieu est composé d'une végétation rase contenant des espèces rudérales communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Pâturages permanents mésotrophes: code EUNIS – E2.1: Cet habitat compose 55 % de l'OAP. Le secteur est morcelé en plusieurs petites parcelles maraichères comportant des arbres fruitiers et des potagers de subsistance. A cette période de l'année, la terre était labourée et les seuls cortèges végétaux observés correspondaient à des espèces nitrophiles communes telles que le chénopode blanc (Chenopodium album), le pourpier (Portulaca oleracea) et le sorgo d'Alep (Sorghum halepensis). Autres habitats: Haie d'espèces non indigènes (code EUNIS FA.1), localement monospécifique et constitué de Thuyas (Thuja sp.)
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur de la tache urbaine, et composé principalement de milieux ouverts herbacées anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire. Localement, une continuité écologique concernant les milieux ouverts est cependant présente et relie l'OAP aux secteurs agro-pastoraux situés au sud de la commune.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR05 : Création de haie multistrates diversifiées. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Pâture à végétation rase nitrophile

Végétation herbacée homogène



Figure 24 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP FE_19.

OAP FE_19

Naturæ

OAP FE_20

• Commune de Félines

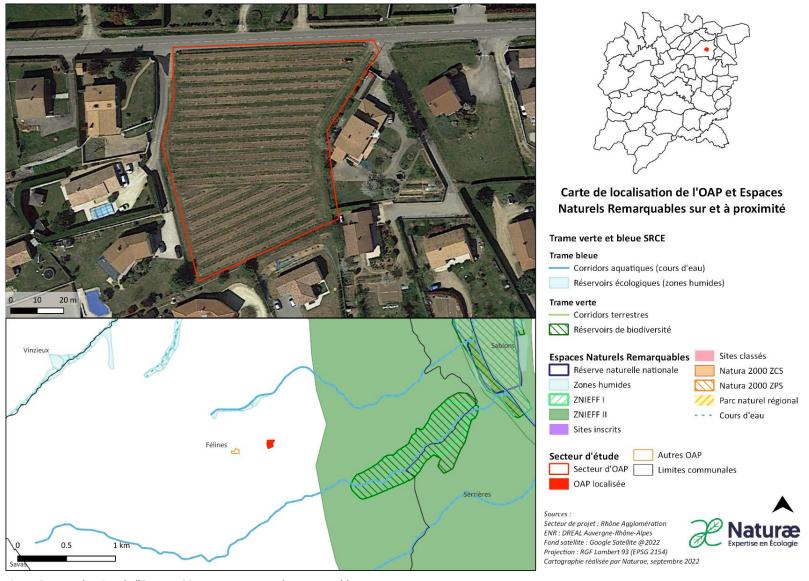


Figure 25 : Localisation de l'OAP FE_20 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **FE_20** » se localise à l'est de la commune de Félines sur une parcelle enclavée au cœur d'un lotissement peu dense au sud et la départementale D109 au nord. Ce milieu est composé d'un vignoble homogène hébergeant une flore rudérale commune pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Vignobles traditionnels : code EUNIS – FB.41 : Cet habitat compose 100 % de l'OAP. Le couvert herbacé est conservé dans ce type de système agricole, il se compose sur ce secteur d'espèces nitrophiles communes telles que le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) et d'espèces exotiques envahissantes telles que des vergerettes (Erijeron sp.).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur de la tache urbaine, et composé essentiellement de milieux ouverts agricoles anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Vignoble traditionnel

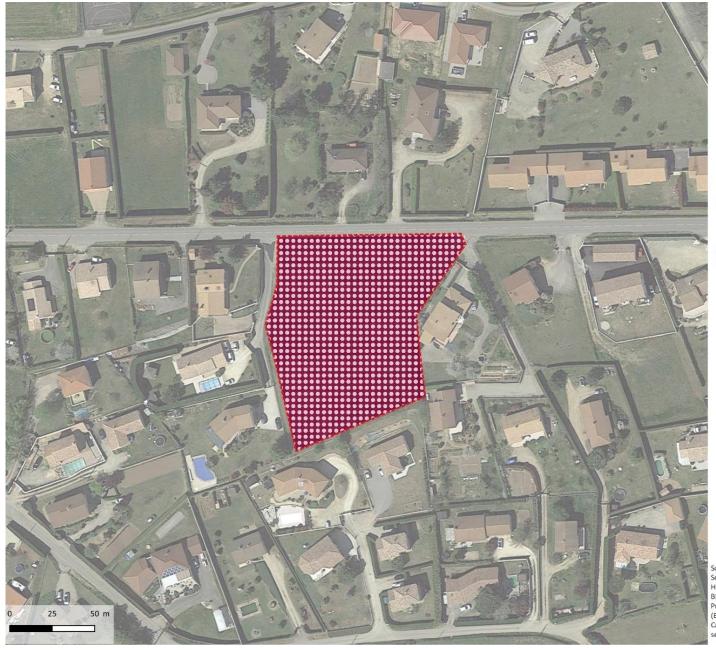


Figure 26 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP FE_20.

OAP FE_20

Habitat naturels (code EUNIS)

FB.41 - Vignobles traditionnels

Secteur d'OAP

Sources: Secteur de projet : Annonay Rhône Agglo Habitats naturels : Naturae BD ORTHO (2015) : IGN-F Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae, septembre 2022.



OAP LI_23

• Commune de Limony

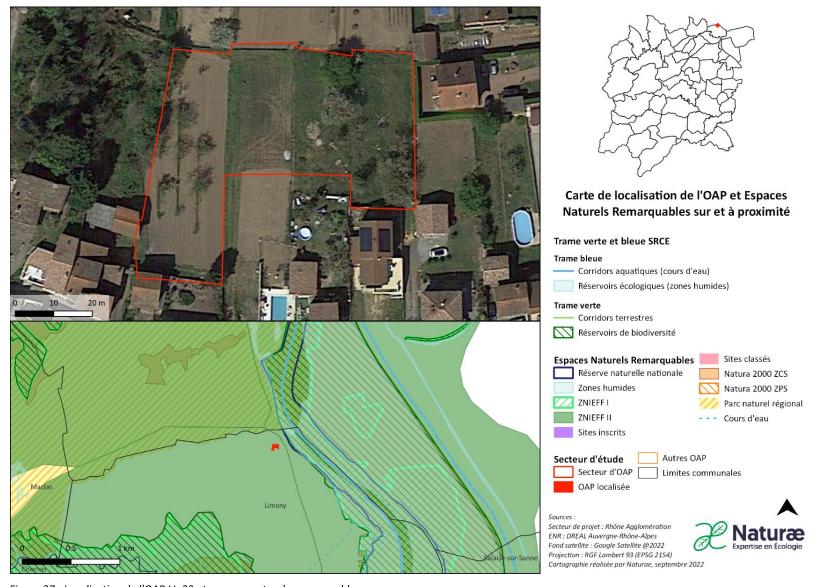


Figure 27 : Localisation de l'OAP LI_23 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « LI-23 » se localise au nord de la commune de Limony, sur une parcelle enclavée entre plusieurs habitations. Il se compose d'un habitat semi-naturel agricole. Ce milieu est dominé majoritairement par un sol nu aux abords duquel se développe des espèces rudérales communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Terres labourées nues x Jardins potagers de subsistance : code EUNIS - I1.51 x I2.22 : Cet habitat compose 100 % de l'OAP. Le secteur est morcelé en plusieurs petites parcelles maraichères comportant des arbres fruitiers et des potagers de subsistance. A cette période de l'année, la terre était labourée et les seuls cortèges végétaux observés correspondaient à des espèces nitrophiles communes telles que le chénopode blanc (Chenopodium album), le pourpier (Portulaca oleracea) et le sorgo d'Alep (Sorghum halepensis).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur de la tache urbaine au nord de la commune de Limony et composé principalement de milieux ouverts herbacés anthropisés, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et milieux agricoles seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Cerisiers ponctuellement plantés



Sol labouré nu



Figure 28 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP LI_23.

OAP PE_25

• Commune de Peaugres

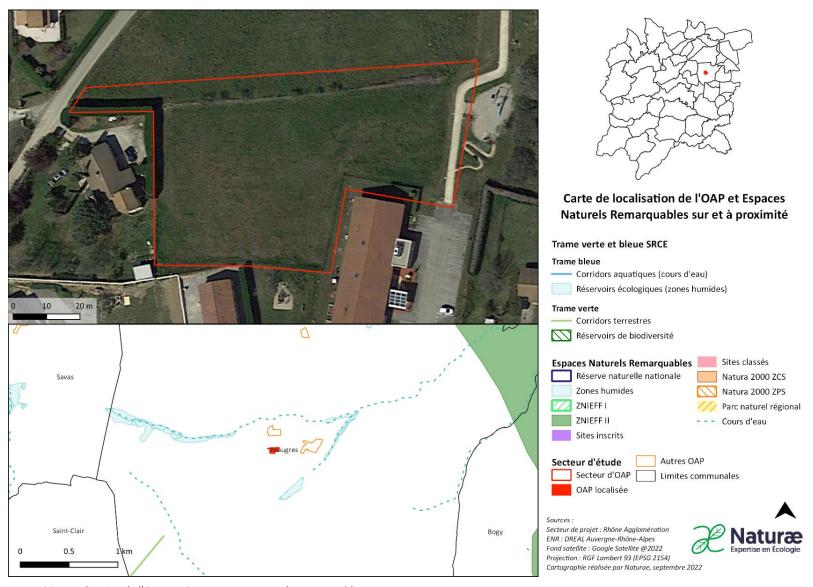


Figure 29 : Localisation de l'OAP PE_25 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **PE_25** » se localise au sud-ouest de la tache urbaine de Peaugres, et correspond à une prairie fauchée. Cet habitat semi-naturel est marqué par l'anthropisation du fait de sa proximité au village et de sa fauche régulière. Les espèces végétales en présence sont rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11 : Cet habitat compose 95 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, régulièrement fauchée, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) ou encore le ray-grass anglais (Lolium perenne). Autres : Les habitats restant comprennent des routes et voies d'accès (code EUNIS – J4.2) ainsi que des haies d'espèces non indigènes (code EUNIS : FA.1)
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Enclavé à l'ouest du centre urbain de la commune de Peaugres et composé principalement de milieux ouverts herbacées, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et secteurs très anthropisés seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Friche fauchée colonisée par la carotte et le fromental



Fossé enfriché par des fourrés de ronces et d'aubépines

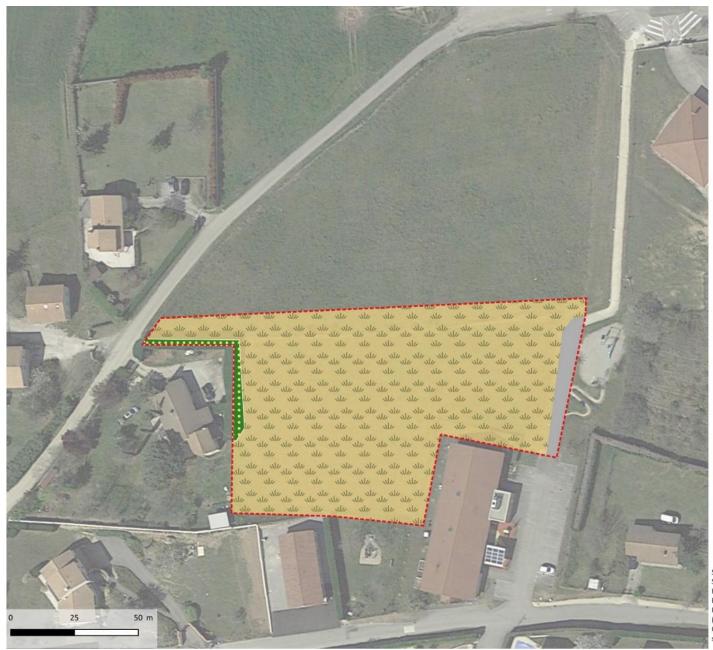


Figure 30 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP PE_25.

Expertise flore et habitats naturels PLUiH Annonay Rhône Agglo

OAP PE_25

Habitat naturels (code EUNIS)

E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

FA.1 - Haies d'espèces non indigènes

J- Zones bâties

Secteur d'OAP

Sources: Secteur de projet : Annonay Rhône Agglo Habitats naturels : Naturae BD ORTHO (2015) : IGN-F Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae, septembre 2022.



OAP PE_26

• Commune de Peaugres

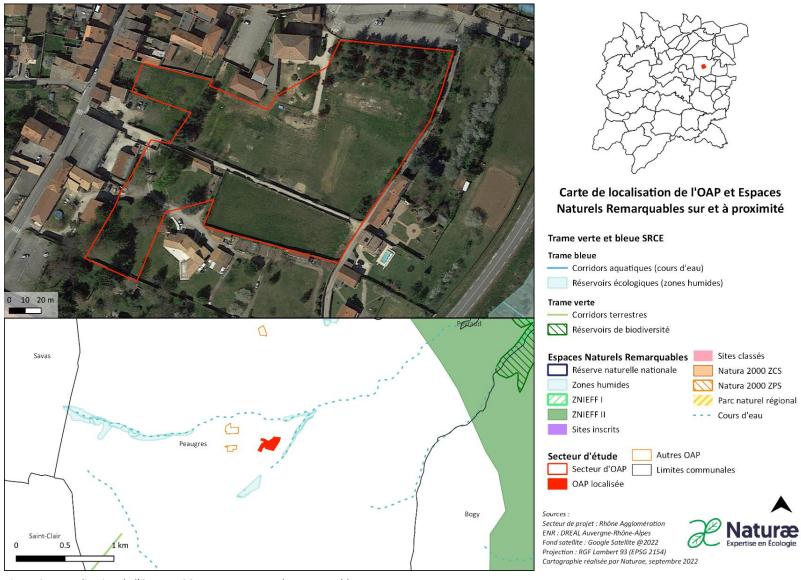


Figure 31 : Localisation de l'OAP PE_26 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **PE_26** » se localise au sud-est de la commune de Peaugres, au cœur de la tache urbaine et correspond globalement à un espace récréatif adjacent à l'école des tamaris. Les habitats en présence sur le site très fréquenté sont marqués par l'anthropisation. Les espèces végétales en présence sont soit indigènes, rudérales communes pour le département, soit plantées.

Habitats naturels constituant l'OAP	Pelouses mésophiles piétinées à espèces annuelles: code EUNIS – E2.8: Cet habitat compose 50 % de l'OAP, il correspond à une pelouse surfréquentée (lieu récréatif comportant en autre un terrain de foot) constituée d'une végétation rase et parsemée. Les espèces présentes appartiennent à un cortège rudéral et nitrophile, on y observe notamment le paturin annuel (Poa annua), la mauve sylvestre (Malva sylvestris), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata). Jardins ornementaux: code EUNIS – 12.21: Ces espaces représente 35 % de l'OAP, ils correspondent soit à des secteurs publics (petits parcs) et privés très entretenus et quasi-exclusivement composés d'espèces ornementales arborées et arbustives. Au nord-est une petite plantation de conifères est également présente. Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS: E5.11: Cet habitat compose 15 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) ou encore le ray-grass anglais (Lolium perenne). Friches: code EUNIS – 11.5: Cet habitat minoritaire correspond à un secteur de jardin potager enfriché et dominé par la luzerne (Medicago sativa). Autres: Les habitats restant comprennent des routes et voies d'accès (code EUNIS – J4.2) ainsi que des haies d'espèces non indigènes (code EUNIS – FA.1)
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une très faible fonctionnalité écologique. Enclavé au cœur du centre urbain de la commune de Peaugres et composé principalement de milieux ouverts herbacées, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.

Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches et des secteurs très anthropisés seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR05 : Création de haie multistrates diversifiées. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Pelouse rase piétinée



Espaces artificialisés de jeux



Secteurs ornementaux, ici composés de différentes espèces de conifères

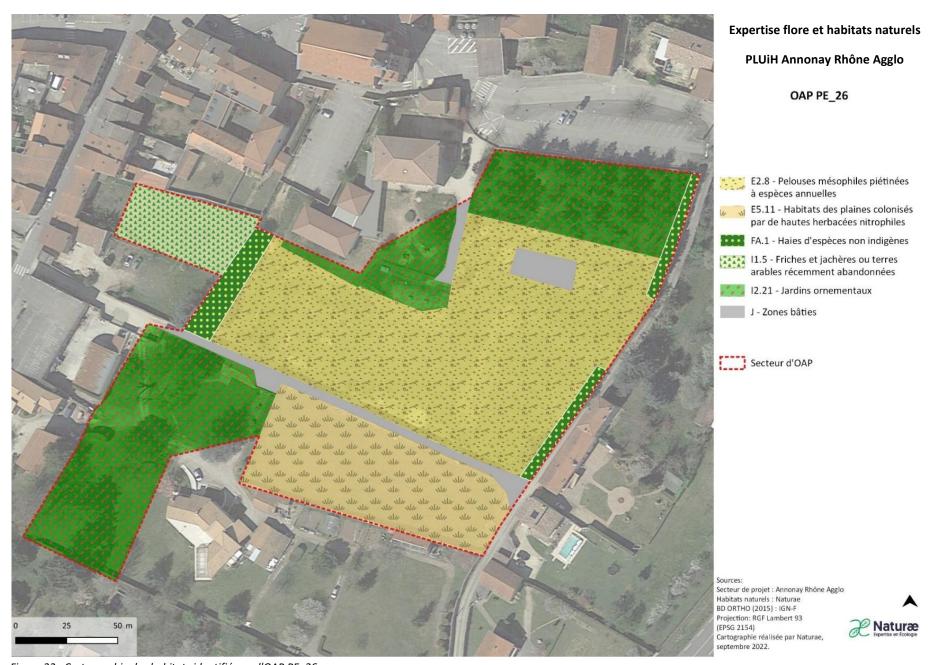


Figure 32 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP PE_26.

OAP PE_27

• Commune de Peaugres

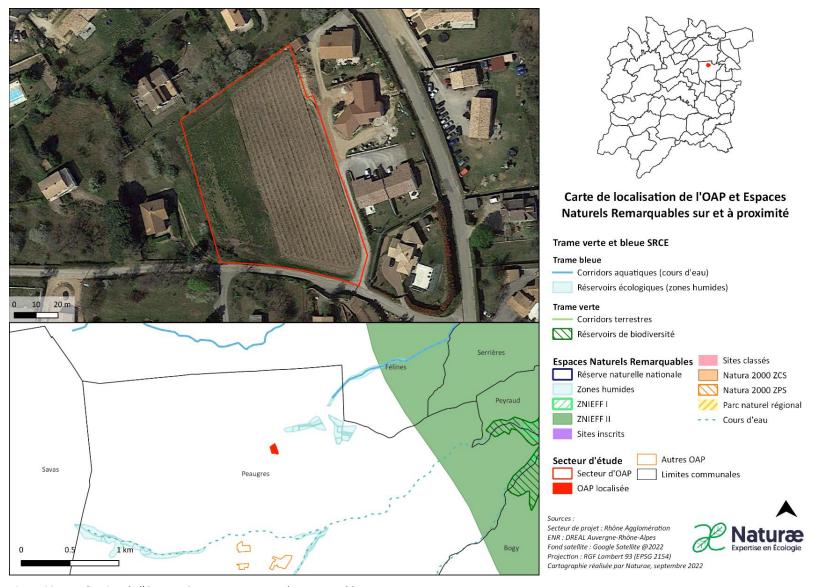


Figure 33: Localisation de l'OAP PE 27 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **PE_27** » se localise au centre de la tache urbaine de Peaugres, au cœur d'un quartier résidentiel. Il se compose d'habitats agricoles et post-culturaux. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Vignobles traditionnels: code EUNIS – FB.41: Cet habitat compose 75 % de l'OAP. Le couvert herbacé et conservé dans ce type de système agricole, il se compose sur ce secteur d'espèces nitrophiles communes telles que le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) et d'espèces exotiques envahissantes tel que des vergerettes (Erijeron sp.). Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS: E5.11: Cet habitat compose 25 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) ou encore le ray-grass anglais (Lolium perenne). Autres habitats: Fourrés à prunelier et ronces subatlantiques (code EUNIS: F3.111).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une mauvaise fonctionnalité écologique. Situé dans un secteur d'habitation dense il est enclavé de toutes parts. Aucune continuité de milieux naturels ne relie ce secteur à des réservoirs ou corridors écologiques. Son inclusion dans la tache urbaine de Peaugres exclue tout rôle de cette parcelle dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux agricoles et post-culturaux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ERC)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.

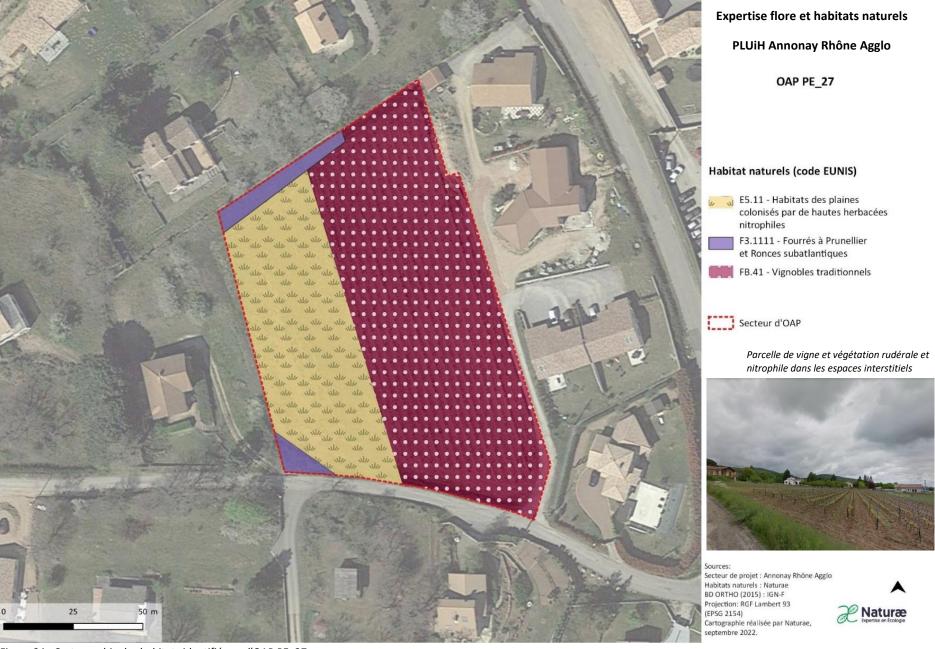


Figure 34 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP PE_27.

OAP PE_28

• Commune de Peaugres

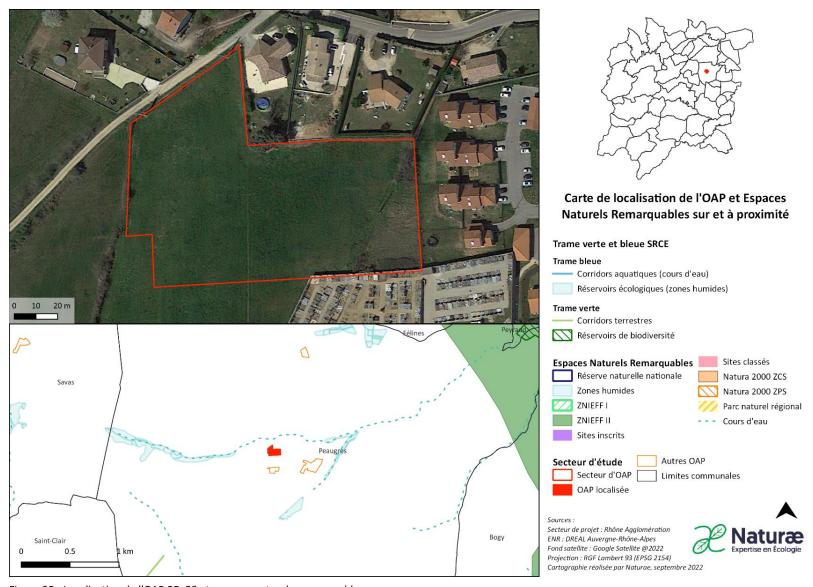


Figure 35 : Localisation de l'OAP PE_28 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **PE_28** » se localise quant à lui à l'ouest de la tache urbaine de Peaugres, à la transition entre quartier résidentiel et milieux agricoles. Il se compose d'un habitat semi-naturel pastoral. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et nitrophiles communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Pâturages permanents mésotrophes – code EUNIS: E2.1: Cet habitat compose 100 % de l'OAP, il correspond à une pelouse rase pâturée comportant de nombreuses espèces nitrophiles telles que le barbon Andropogon (Botriochloa barbinodis) ou le cirse commun (Cirsium vulgare).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède fonctionnalité écologique moyenne. Situé dans un secteur d'habitation peu dense, il n'est enclavé que sur sa partie est. Sa partie ouest est en effet reliée aux milieux ouverts agricoles, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain de Peaugres ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux agropastoraux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR05 : Création de haie multistrates diversifiées. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Pâturage ovin



Figure 36 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP PE_28.

Expertise flore et habitats naturels
PLUiH Annonay Rhône Agglo

OAP PE_28

Habitat naturels (code EUNIS)

E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes

Secteur d'OAP

Sources: Secteur de projet : Annonay Rhône Agglo Habitats naturels : Naturae BD ORTHO (2015) : IGN-F Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae, septembre 2022.



OAP QU_30

• Commune de Quintenas

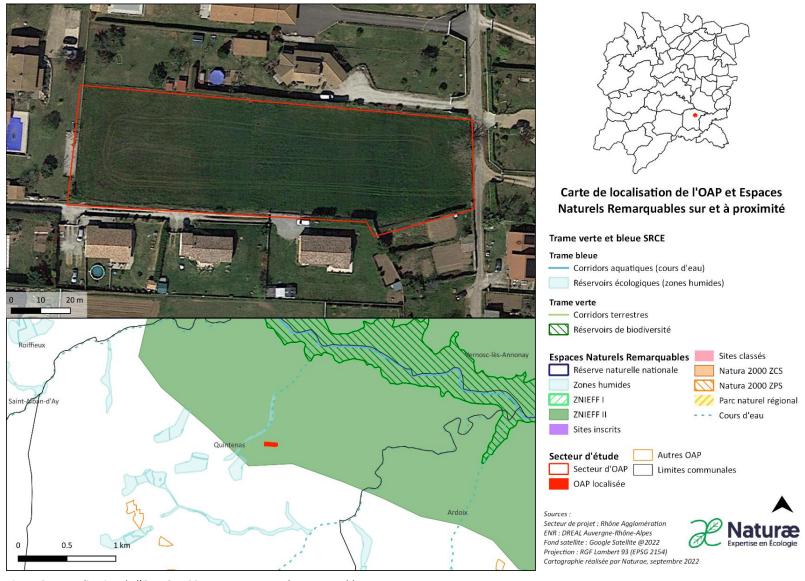


Figure 37 : Localisation de l'OAP QU_30 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « QU_30 » se localise au nord-est de la commune de Quintenas et à l'ouest de l'avenue du Rachet et se compose d'une unique friche présentant peu d'intérêt écologique, bien qu'elle soit classée pro-parte et donc potentiellement humide.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: 11.5: Cet habitat compose 95% de l'OAP, il correspond à une friche herbacée rase, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers, principalement la carotte (Daucus carota), le plantain lancéolé (Plantago lanceolata). Ce milieu est tondu et parsemé de Saules (Salix SP), contrairement aux autres zones affiliées à cet habitat, ces deux paramètres ne rendent plus possible la certification de cet habitat comme non humide (NC) et le refait passer dans la catégorie pro parte.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modéré. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale. Cependant il n'est pas exclu que cet habitat soit une zone humide même si cela reste peu probable.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée. Les bois servent de zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés et potentiellement des chiroptères. Cet effet refuge est intéressant dans le contexte de l'aire d'étude, les bois étant peu fréquents dans les environs.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches seront impactées par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis- à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune. MR07 : Réalisation de sondage pédologiques pour la caractérisation de zones humides.

Expertise flore et habitats naturels PLUiH Annonay Rhône Agglo

OAP QU_30

Habitat naturels (code EUNIS)

E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles

Secteur d'OAP



Secteur de projet : Annonay Rhône Agglo Habitats naturels : Naturae BD ORTHO (2015): IGN-F Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae, septembre 2022.



Figure 38 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP QU_30.

OAP QU_31

• Commune de Quintenas

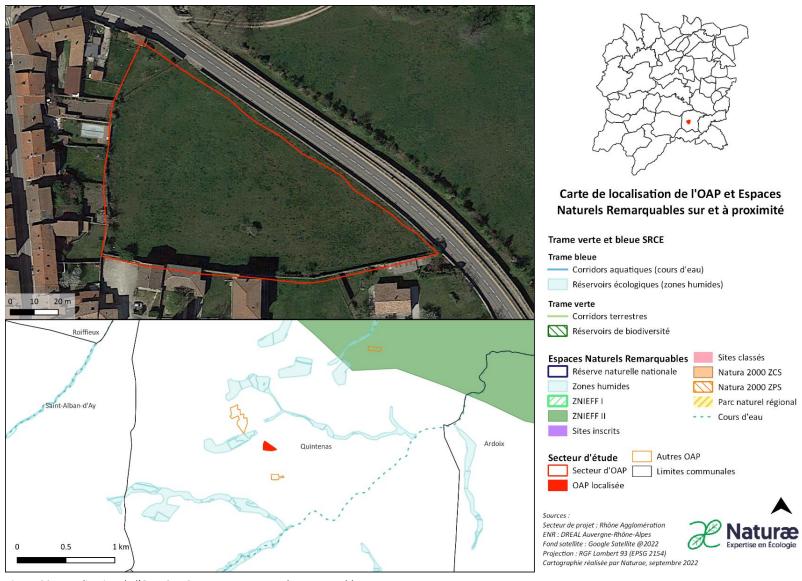


Figure 39 : Localisation de l'OAP QU_31 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « QU 31 » se localise vers le centre de la commune de Quintenas et à l'est de la Grande rue. Il se compose d'habitats de friches et de fourrés.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: 11.5: Cet habitat compose 95% de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une forte dominance de carottes (<i>Daucus carota</i>), espèce caractéristique de ce milieu. On retrouve également d'autres espèces rudérales comme le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i>). Ce milieu est tout à fait représentatif de cet habitat. Un pied de raisin d'Amérique (Phytolacca americana), espèce invasive, est présente dans ce milieu. Fourrés à Prunellier et Ronces – code EUNIS: F3.111: Cet habitat, qui compose 5 % de l'OAP, est dominé par les ronces (<i>Rubus SP</i>) et comprend quelques arbres comme le Figuier (<i>Ficus carica</i>).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modéré. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propice à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée. Les fourrés peuvent servir de zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés et potentiellement des chiroptères. Cet effet refuge est intéressant dans le contexte de l'aire d'étude, les bois étant peu fréquents dans les environs. Cependant leur faible surface limite très fortement cet intérêt.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des friches seront impactées par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis- à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR04 : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Friches

Fourrés à Prunellier et Ronces

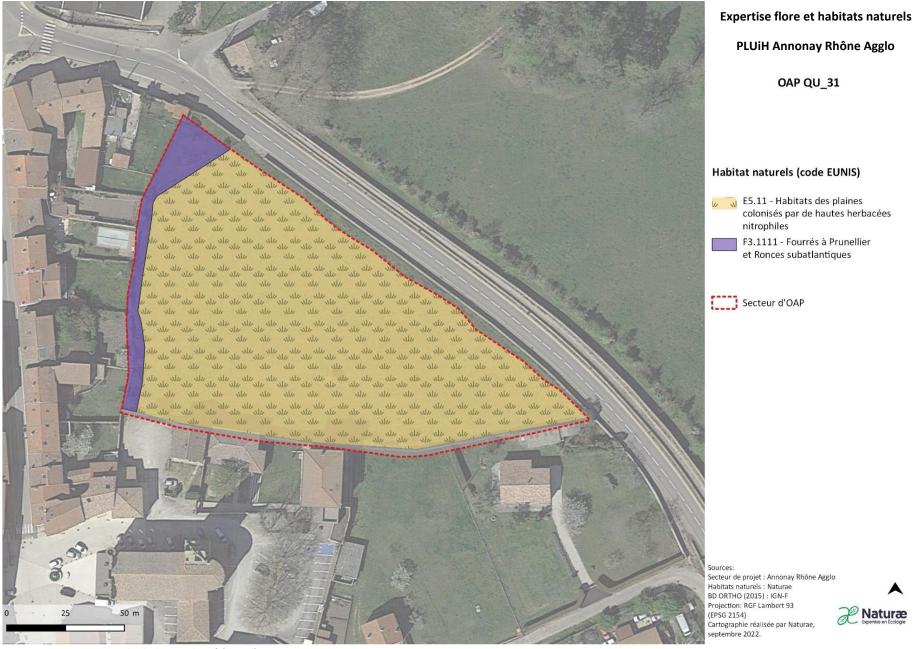


Figure 40 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP QU_31.

OAP QU_32

• Commune de Quintenas

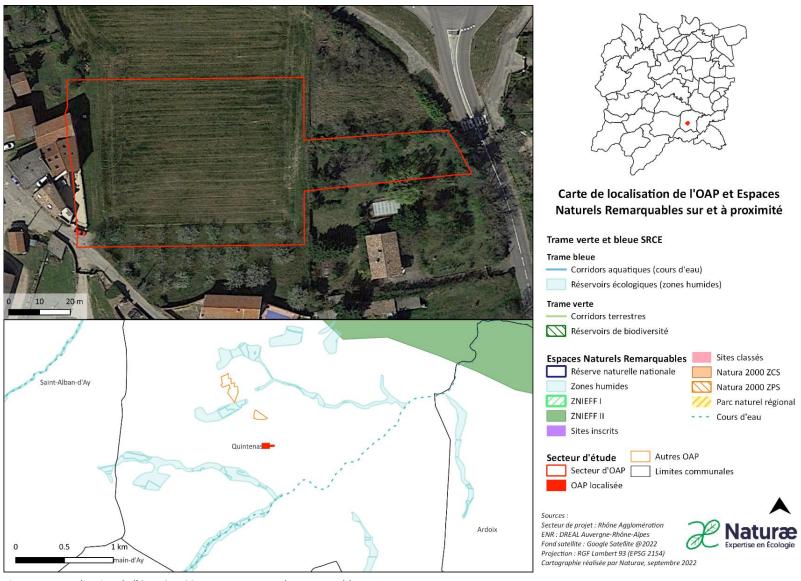


Figure 41 : Localisation de l'OAP QU_32 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **QU_32** » se localise au sud de la commune de Quintenas et au sud de la route de Brénieux. Il se compose d'habitats semi-naturels, post-culturaux et forestiers. On y retrouve une un habitat « friche jachère ou terre arable récemment abandonnée x Pâturage à ivraie vivace » composé d'espèces rudérales et messicoles. Ces dernières, bien que sans enjeux, présentent un intérêt vis-à-vis des services écosystémiques et sont en régression en France. On retrouve également un petit bois anthropisé de feuillus caducifoliés, milieu dense et anthropisé composé d'espèces hétéroclites, arbres et fourrés. Cet habitat ne présente pas d'intérêt floristique. Une partie de l'habitat est protégée par une clôture et est donc inaccessible. Un verger d'arbres fruitiers est également présent, ce dernier peut accueillir des oiseaux ou chiroptères mais son aspect anthropisé lui confère peu d'enjeux. La strate herbacée correspond à l'habitat de friche précédemment cité mais présentant moins d'espèces.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches jachères ou terres arables récemment abandonnées x Pâturage à ivraie vivace - code EUNIS: 11 x E2.111: Cet habitat représente 60 % du secteur d'OAP et comporte une diversité végétale intéressante mais assez monospécifique. En effet, le couvert végétal est très largement dominé par le chiendent (Lolium perenne), ce milieu abrite des espèces rudérales comme le trèfle des prés (Trifolium pratense), mais principalement des espèces messicoles comme le coquelicot (Papaver rhoeas), le pavot argemone (Papaver argemone), le bleuet (Cyanus segetum), la matricaire (Matricaria sp), la luzerne culivée (Medicago sativa). Friches – code EUNIS: 11.5: Cet habitat compose 10 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers, principalement la carotte (Daucus carota), le plantain lancéolé (Plantago lanceolata) ou le trèfle des prés (Trifolium pratense). Petit bois anthropique de feuillus caducifoliés - Code EUNIS: G5.2: Cet habitat compose 15 % de l'OAP et bien qu'anthropisé comporte une diversité végétale non négligeable pour un boisement. On y retrouve du frêne élevé (Fraxinus excelsior), du chêne pubescent (Quercus pubescens), des arbres fruitiers (Prunus SP), des prunelliers (Prunus spinosa), des ronces (Rubus SP) et des vignes (Vitis vinifera). Vergers d'arbres fruitiers - Code EUNIS: G1.D4: Cet habitat compose 15 % de l'OAP, a l'exception des arbres fruitiers les espèces présentes dans la strate herbacée correspondent à celles de la friche. Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès ainsi que des habitations résidentielles.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.

Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée. Les bois servent de zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés et potentiellement des chiroptères. Cet effet refuge est intéressant dans le contexte de l'aire d'étude, les bois étant peu fréquents dans les environs.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes visà-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR04 : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Friches jachères ou terres arables récemment abandonnées x Pâturage à ivraie vivace



Petit bois anthropique de feuillus caducifoliés



Vergers d'arbres fruitiers



Friche

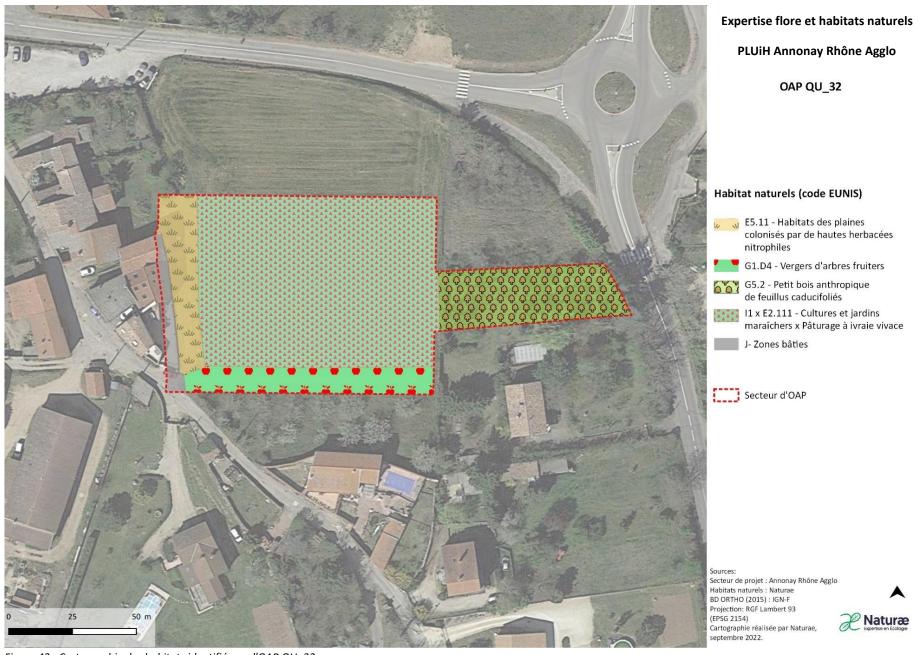


Figure 42 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP QU_32.

OAP QU_33

• Commune de Quintenas

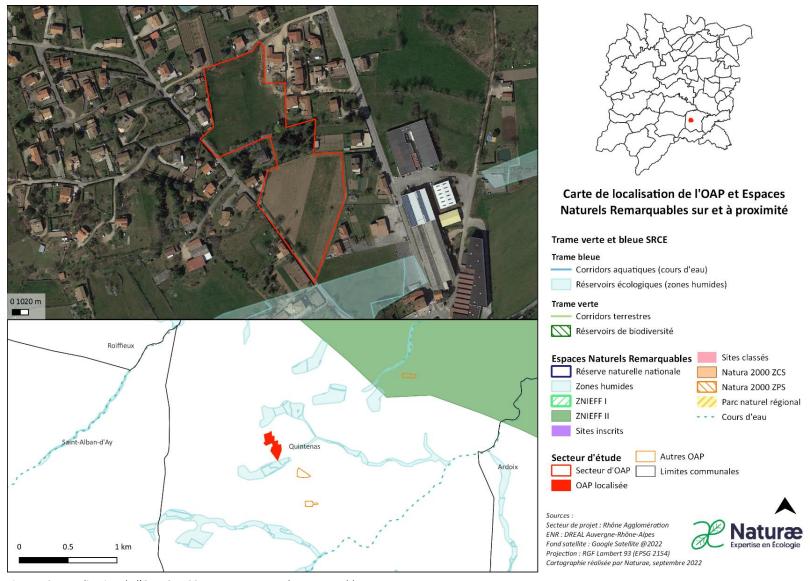


Figure 43: Localisation de l'OAP QU_33 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **QU_33** » se localise au nord de la commune de Quintenas à l'est de la route du Heaume. Il se compose d'habitats semi-naturels, agricoles post-culturaux, de fourrés ainsi que d'une pelouse sèche dégradée. On y retrouve notamment un habitat hybride entre une pelouse sèche calcaréo-silicieuses et un habitat de friche. Ce dernier est classé Natura 2000 et partiellement fauché, il pourrait héberger la petite cotonnière (*Logfia minima*), protégée en AURA au sein des zones fauchées. On retrouve également une friche dégradée et sans enjeux en bordure de l'habitat précédent, ainsi que des fourrés abritant arbres et arbustes représentant un intérêt uniquement pour la petite faune. Des habitats de cultures et jardins sont également présent mais ne présentent pas d'enjeux.

Suite à l'expertise écologique réalisée sur le périmètre du secteur de projet, une brève description des habitats naturels, de la flore, des enjeux identifiés ainsi que les incidences prévisibles du PLU sur ce secteur et les mesures préconisées sont présentées dans le tableau suivant :

Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe centrale x Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – Code EUNIS : E1.28 x E5.1 ; Code Natura 2000 : 6210. Cet habitat compose 30 % de l'OAP et abrite peu d'espèces étant donné qu'il est en grande parti fauché, on y retrouve cependant le peucédan des montagnes (*Oreoselinum nigrum*) ainsi que l'armérie allongée (*Armeria vulgaris*), espèces caractéristiques de cet habitat. Par ailleurs, le pâturage exercé sur le site permet de garder le milieu ouvert et de le maintenir dans le temps. Cependant la présence de plusieurs espèces rudérales telles que l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le dactyle aggloméré (*Dactilys glomerata*) ou la carotte sauvage (*Daucus carota*) ainsi que l'absence de beaucoup d'espèces caractéristiques laisse penser que le milieu pourrait être surpâturé par endroit, ce qui en fait un milieu hybride avec la friche.

Habitats naturels constituant l'OAP

Friches – code EUNIS : 11.5 : Cet habitat compose 5% de l'OAP, il correspond à une friche herbacée dégradée et colonisée par quelques espèces ligneuses. On y retrouve plusieurs espèces caractéristiques des friches telles que la carotte (*Daucus carota*), le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) ou le dactyle aggloméré (*Dactilys glomerata*).

Fourrés à Prunellier et Ronces – code EUNIS : F3.111 : Cet habitat compose 5 % de l'OAP, sa surface très réduite lui confère un enjeu faible bien qu'il puisse servir de refuge aux chiroptères et aux oiseaux.

Cultures et jardins maraîchers – Code EUNIS: 11: Cet habitat compose 45 % de l'OAP. Cet habitat n'est pas décrit de manière adéquate par la classification EUNIS mais est affilié au *Veronico agrestis - Euphorbion peplus*. Dans ce cas précis l'abandon d'un jardin maraîcher a mené à l'apparition d'une végétation médio-européennes compagnes des terrains sarclés sur sol argilo-calcaire. Ce milieu abrite de nombreux pieds d'ambroisie (Ambrosia artemisiifolia), espèce invasive et allergène. Cette végétation est composée majoritairement d'espèces rudérales comme le Pourpier (*Portulaca oleacea*).

Petits jardins ornementaux et domestiques - Code EUNIS : I2.2 : Cet habitat compose 10 % de l'OAP et ne présente pas d'enjeux particuliers.

Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès, ainsi que des habitations résidentielles.

Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modéré. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Un des habitats du site est classé Natura 2000. Ce dernier pourrait accueillir une espèce protégée en AURA. Les autres habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée. Les fourrés peuvent servir de zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés et potentiellement des chiroptères. Cependant leur faible surface limite très fortement cet intérêt.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées modérées. L'incidence principale porterait sur l'habitat Natura 2000 qui a la potentialité d'abriter une espèce protégée.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR04 : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune. > MR08 : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.





Cultures et jardins maraîchers

Petits jardins ornementaux et domestique

Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe centrale x Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles





Friches

Fourrés à Prunellier et Ronces

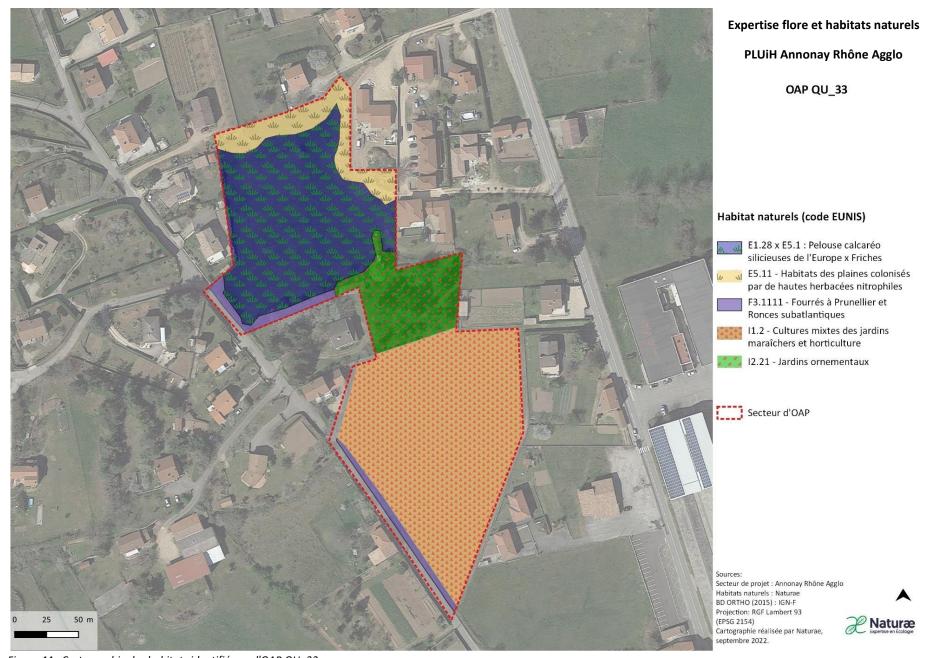


Figure 44 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP QU_33.

OAP RO_34

• Commune de Roiffeux

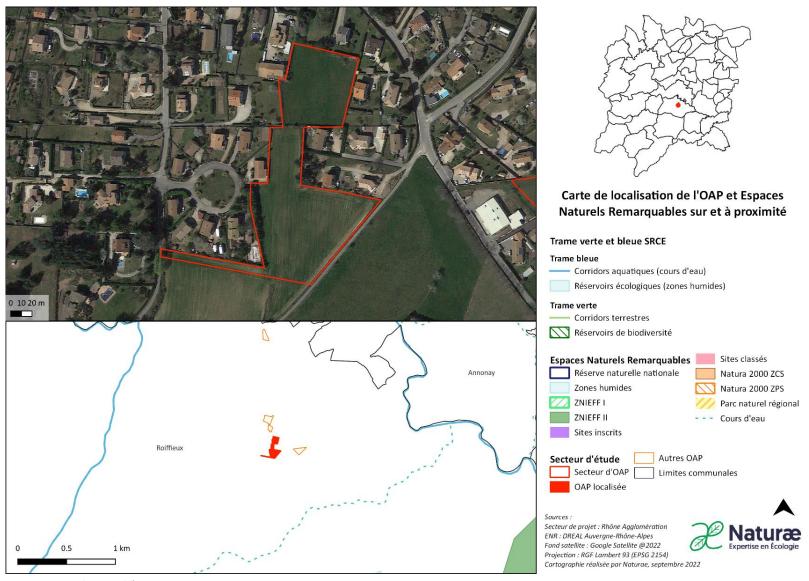


Figure 45: Localisation d l'OAP RO_34.

Le secteur d'OAP « RO_34 » se localise au sud de la commune de Roiffieux à l'est de la rue des Thermes. Il se compose d'un habitat de friche naturel et d'un habitat de culture abritant quelques espèces messicoles ainsi qu'une espèce protégée en AURA : la petite cotonnière (Logfia minima).

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: I1.5: Cet habitat compose 30% de l'OAP. Du fait de son caractère pâturé il abrite peu d'espèces. Cultures et jardins maraîchers x Pâturage à ivraie vivace – code EUNIS: I1 x E2.111 Cet habitat post cultural est dominé par l'ivraie vivace et se compose de 70% de l'OAP abrite quelques espèces messicoles comme le bleuet (Cyanus segetum).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modéré. Une espèce protégée en région AURA mais à enjeu de conservation faible, la petite cotonnière, est retrouvé sur le périmètre de projet.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles à modérés. Les habitats en présence sont communs mais une espèce protégée en AURA est présente : la petite cotonnière (Logfia minima).
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents sont fortement anthropisés.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles sur une espèce protégée : la petite cotonnière. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > ME02 : Balisage et évitement des stations de flore protégée. > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Cultures et jardins maraîchers x Pâturage à ivraie vivace

Friche

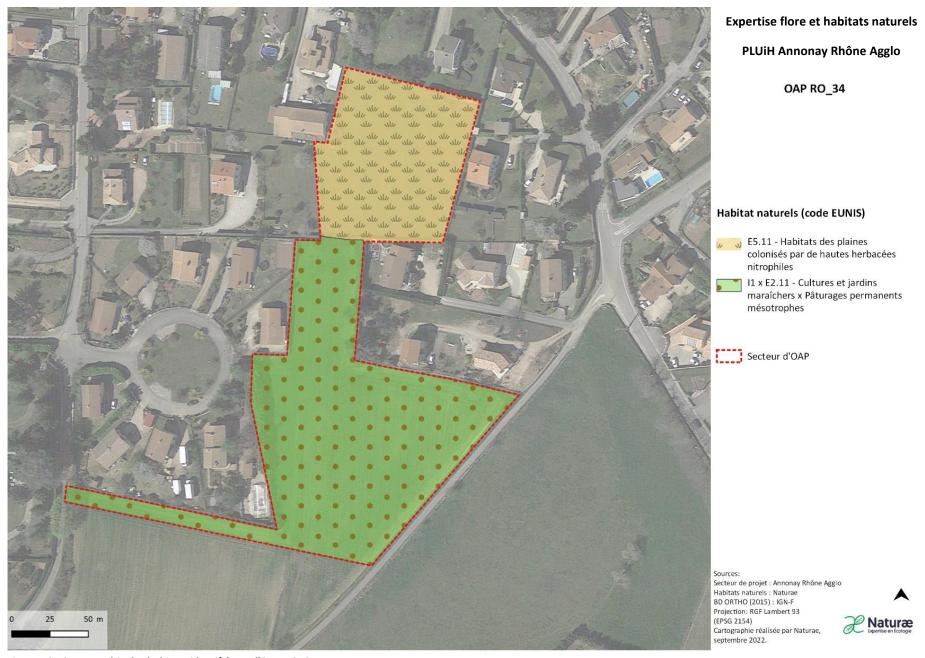


Figure 46 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP RO_34.



Figure 47 : Localisation des individus de la Petite cotonnière sur l'OAP RO_34.

PLUiH Annonay Rhône Agglo

Espèce à enjeu faible



Petite cotonnière Logfia minima



Sources: Secteur de projet : Annonay Rhône Agglo Flore : Naturae BD ORTHO (2015) : IGN-F Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae, septembre 2022.



OAP RO_35

• Commune de Roiffeux

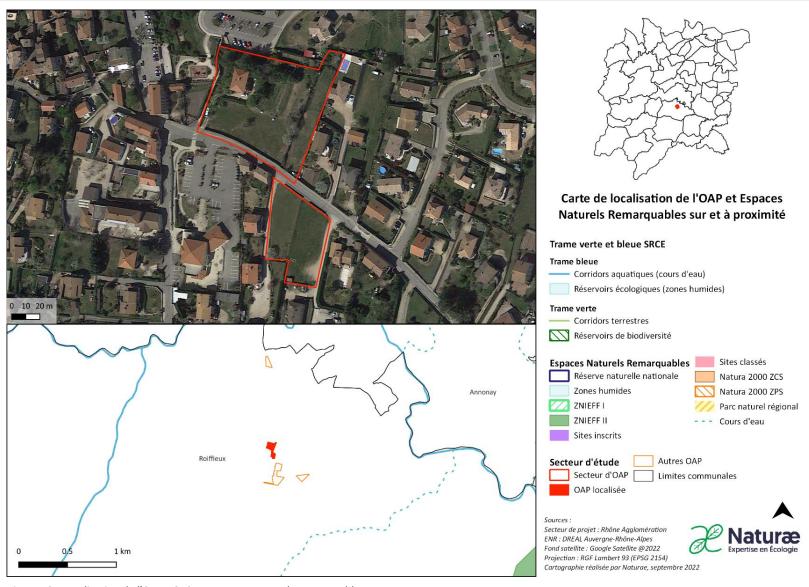


Figure 48: Localisation de l'OAP RO_35 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « RO_34 » se situe sur la commune de Roiffieux, de part et d'autre de la route de la Croix des tours. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles post-culturaux ne présentant pas d'enjeux particuliers.

	Friches – code EUNIS: E5.11: Cet habitat compose 30% de l'OAP. Cet habitat comprend plusieurs petites parcelles, dont une tondue et une utilisée par des poules, ces dernières ne présentent pas d'enjeux particuliers.
Habitats naturels constituant l'OAP	Cultures et jardins maraîchers – <i>Code EUNIS : I1</i>
	Bâtiments résidentiels des villages et périphéries urbaines x Grand jardins ornementaux— code EUNIS: 11.5: J1.2 x I2.1
	Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent routes et voies d'accès.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et anthropisés.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes visà-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	> MR01 : Adaptation du calendrier de travaux.
	> MR02: Limitation de la pollution lumineuse.
	> MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	> MR04: Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.
	> MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Friche

Cultures et jardins maraîchers ; Bâtiments résidentiels des villages et périphéries urbaines x Grand jardins ornementaux

Friche

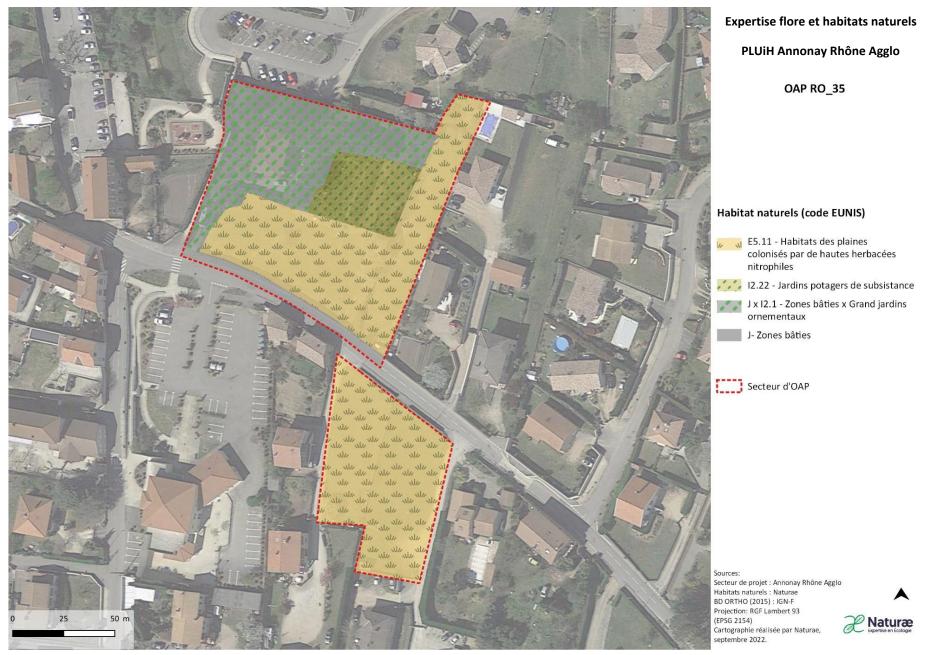


Figure 49 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP RO_35.

OAP RO_36

• Commune de Roiffeux

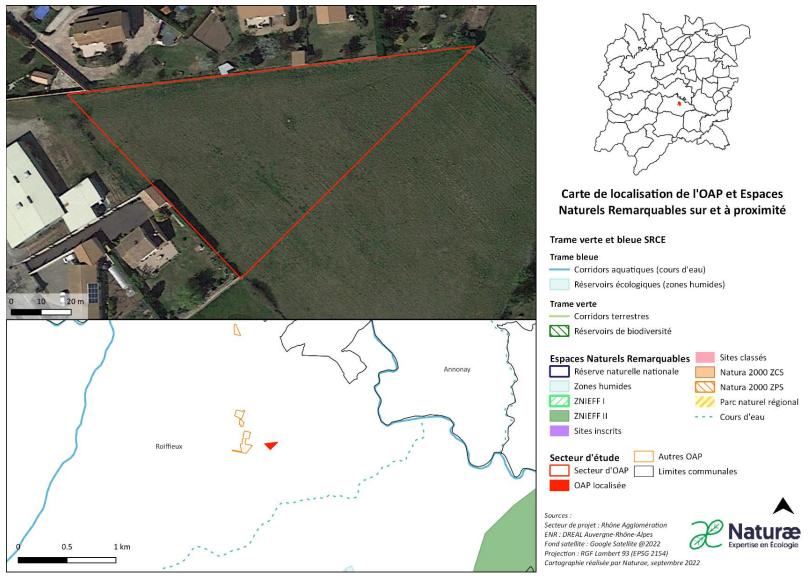


Figure 50 : Localisation de l'OAP RO_36 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP **RO_36** se localise au sud-est de la commune de Roiffieux à l'est de la route du Pont de la bique. Il se compose d'un habitat de friche naturel ne présentant pas d'enjeux particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: I1.5: Cet habitat compose 100% de l'OAP, friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>), le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou l'avoine barbue (<i>Avena barbatta</i>). Cet habitat présente plusieurs faciès plus ou moins secs et dominés par la carotte ou par la petite oseille (<i>Rumex acetosella</i>), qui marque l'acidité du terrain.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible à modéré. Le milieu est à proximité de milieux naturels plus intéressants.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis- à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Friche

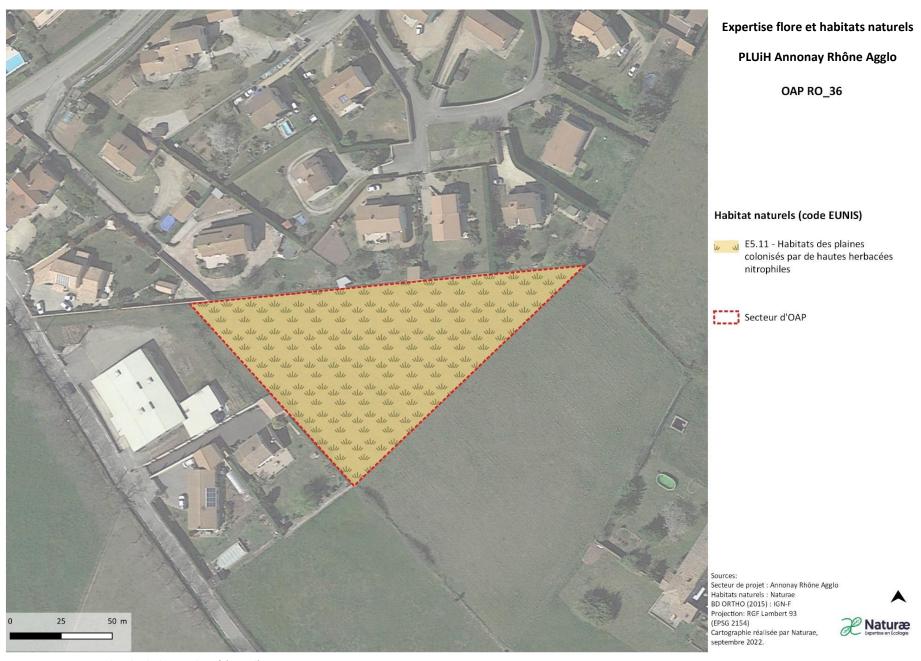


Figure 51 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP RO_36.

• Commune de Roiffeux

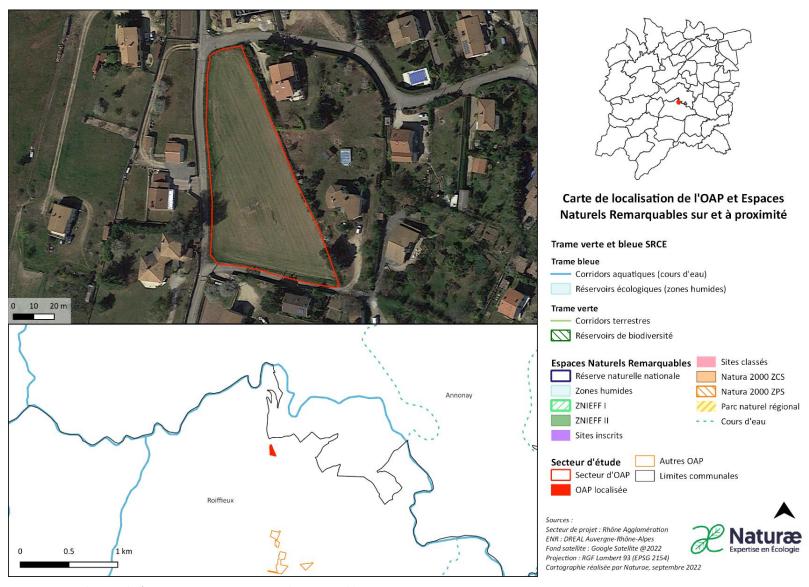


Figure 52 : Localisation de l'OAP RO_37 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP RO_37 se localise au nord de la commune de Roiffieux au nord de l'impasse des Vergers. Il se compose d'un habitat de friche sans enjeux particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: E5.11: Cet habitat compose 100% de l'OAP abritant une flore rudérale typique de ce milieu mais peu diversifiée. Le milieu est très sec par endroits.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents sont très anthropisés.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis- à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Figure 53 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP RO_37.

OAP STRC_39

• Commune de Saint-Clair

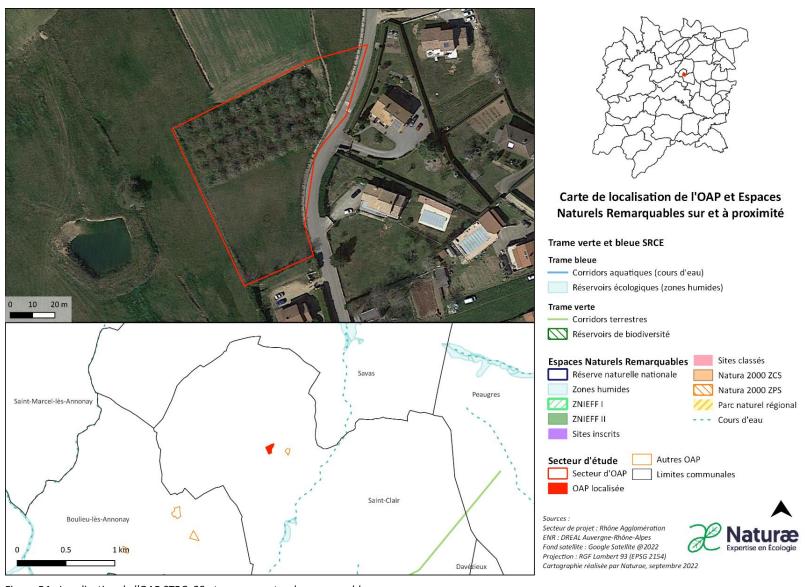
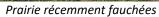


Figure 54: Localisation de l'OAP STRC_39 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STCR_39 » se localise au centre de la commune de Saint-Clair, à l'interface entre un secteur résidentiel et des terres agricoles. La parcelle est divisée en deux habitats distincts : une prairie fauchée au sud ainsi qu'un ancien verger de cerisier au nord. Ces milieux sont dominés par des espèces prairiales communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22 : Cet habitat compose 40 % de l'OAP. Les espèces dominantes observées à cette période de l'année sont le fromental (Arrhenatherum elatius) et le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata). Vergers d'arbres fruitiers x Ronciers – code EUNIS : G1.D x F3.131 : Cet habitat compose 60 % de l'OAP, il correspond à un ancien verger de cerisier abandonné embroussaillé par des espèces du genre Rubus. Ce milieu est très dense et impénétrable.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Cette parcelle prend part dans un complexe agricole plus large. Cependant, les quartiers résidentiels alentours tendent à enclaver ce secteur, réduisant progressivement sa fonctionnalité écologique et limitant les continuités de milieux naturels. Seule une continuité de milieu ouvert permet de relier l'OAP au reste de la plaine agricole de Saint-Clair située au sud. Ainsi, la proximité de l'OAP au centre urbain et son enclavement au cœur des quartiers résidentiels limitent fortement son rôle dans la fonctionnalité écologique du site.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux agricoles et post-culturaux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Verger de cerisier en friche

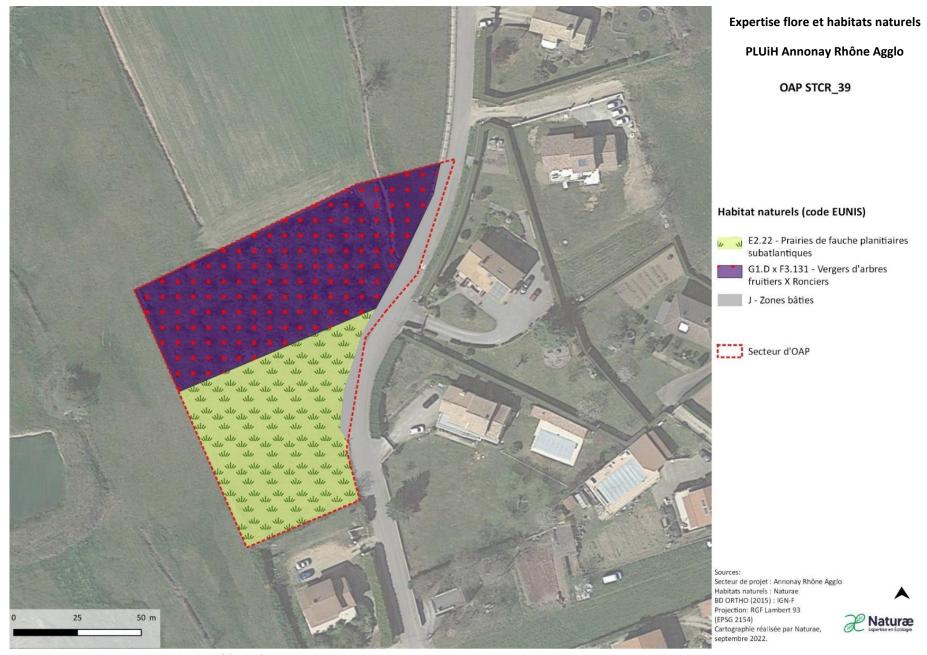


Figure 55 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STRC_39.

OAP STRC_40

• Commune de Saint-Clair

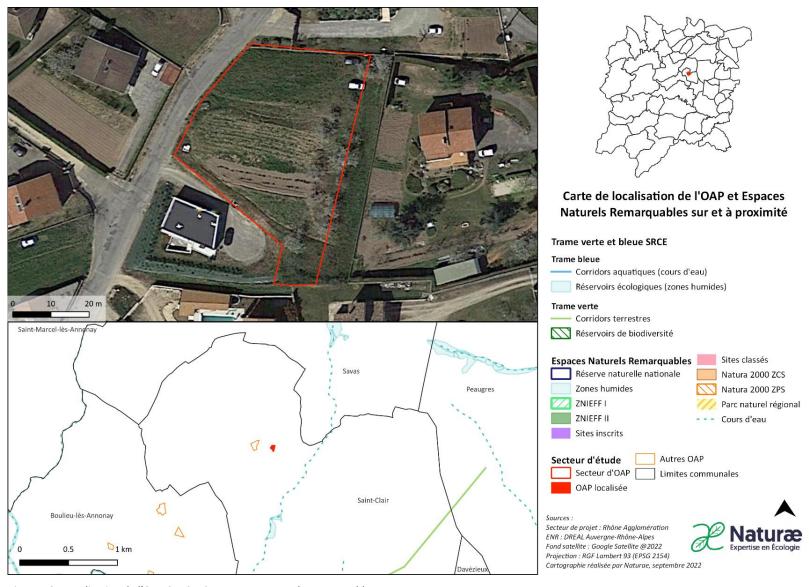


Figure 56: Localisation de l'OAP STRC_40 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STRC_40 » se localise au centre de la tache commune de Peaugres, au cœur d'un quartier résidentiel. Il se compose d'habitats agricoles et post-culturaux. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Jachère – code EUNIS: 11.5: Cet habitat compose 70 % de l'OAP, il correspond à une parcelle récemment labourée et comprenant de nombreuses espèces annuelles commensales des cultures telles que le chénopode blanc (chénopodium album) le pourpier (Portulaca oleracea), et des espèces exotiques envahissantes telles que l'amarante livide (Amarathus blitum) et l'ambroisie (Ambrosia artemisiifolia). Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS: E5.11: Cet habitat compose 30 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) ou encore le ray-grass anglais (Lolium perenne).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels dégradés en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une très faible fonctionnalité écologique. Situé dans un secteur d'habitation dense et axes routiers, le site ne présente aucune continuité fonctionnelle. En effet, son caractère particulièrement enclavé ne lui attribue pas de rôle dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux post-culturaux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







OAP STC_41

• Commune de Saint-Clair

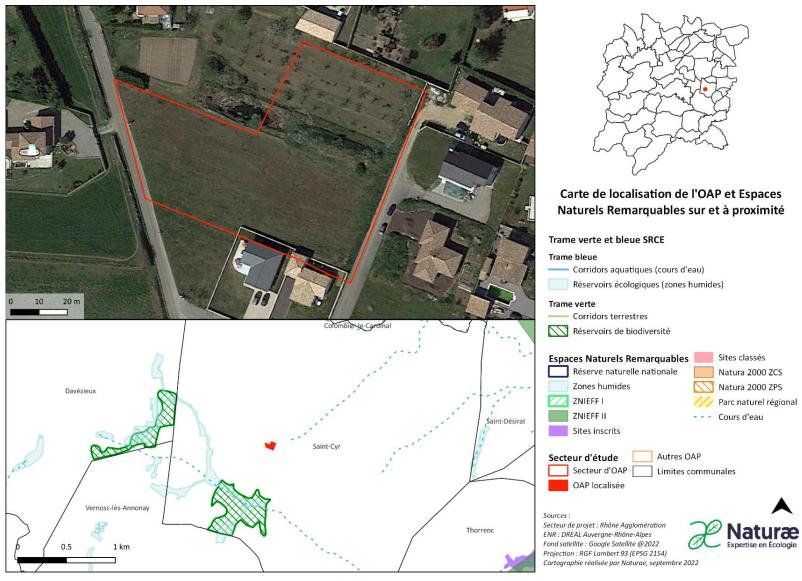


Figure 58 : Localisation de l'OAP STC_41 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STC_41 » se localise au sud de la commune de Saint Cyr à l'est de la rue de la Vernée. L'enjeu principal de cet OAP est l'habitat de Typhaies, bien qu'il occupe une faible surface ce dernier est classé comme humide. Il est favorable à la présence d'amphibiens, d'odonates et peut servir de point d'eau à la petite faune.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: I1.5: Cet habitat compose 75% de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (<i>Daucus carota</i>), le plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou le millepertuis (<i>Hypericum perforatum</i>). Vergers d'arbres fruitiers - Code EUNIS: G1.D4: Cet habitat compose 20 % de l'OAP. A l'exception des arbres fruitiers les espèces présentes dans la strate herbacée correspondent à celles de la friche. Typhaies - Code EUNIS: C3.23: Cet habitat compose 5 % de l'OAP et est classifié comme humide. Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès ainsi que des habitations résidentielles.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modéré. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible à modérée. Seul l'habitat de Typhaies présente un intérêt notable dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles à modérées. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais à l'exception de la Typhaie ces entités sont faiblement intéressantes pour la biodiversité.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > ME01 : Evitement de la destruction d'habitats à enjeu de conservation. > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse.

- > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
- > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.
- > MR08 : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.



Secteur de maraichage récemment abandonné et colonisé par des espèces pionnières.



Secteur enfriché au nord



Vergers d'arbres fruitiers

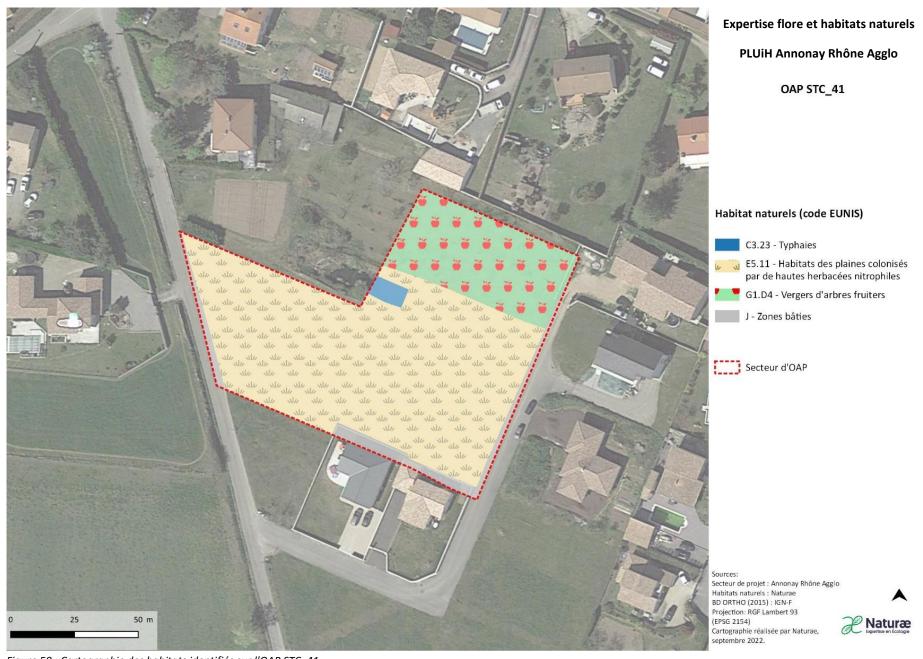


Figure 59 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STC_41.

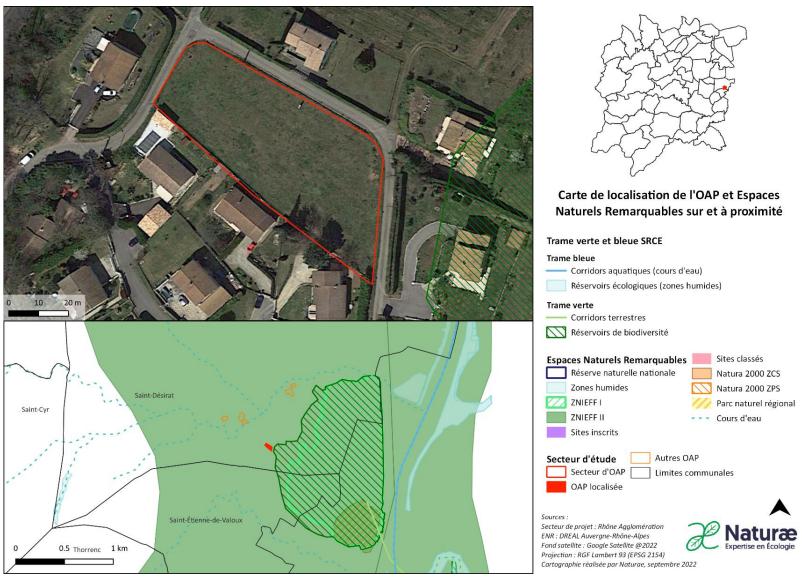


Figure 60: Localisation de l'OAP STD_44 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STD_44** » se localise au sud de la commune de Saint-Désirat à l'est du chemin Chatelet. Il se compose d'un habitat de friche ne présentant pas d'enjeux particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles - code EUNIS : E5.11 : Cet habitat est une pâture nitrophile avec une végétation clairsemée et n'a donc que très peu de valeur patrimoniale.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique très faible. L'habitat présent est très anthropisé.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



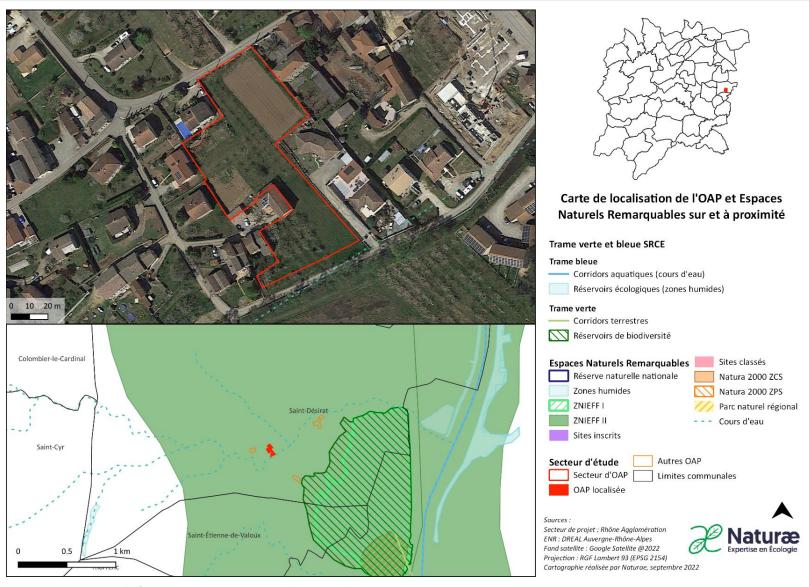


Figure 62: Localisation de l'OAP STD_45 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STD_45 » se localise à l'ouest de la commune de Saint-Désirat au nord du chemin du Ruisseau. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles post-culturaux qui ne présentent pas d'enjeux particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: 11.5: Cet habitat compose 30 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers principalement la carotte (Daucus carota), le Plantain lancéolé (Plantago lanceolata) ou le Trèfle des prés (Trifolium pratense). Vergers d'arbres fruitiers - Code EUNIS: G1.D4: Cet habitat compose 30% de l'OAP. A l'exception des arbres fruitiers les espèces présentes dans la strate herbacée correspondent à celles de la friche. Cultures et jardins maraîchers - Code EUNIS: I1: Cet habitat compose 30% de l'OAP. Grands jardins ornementaux - Code EUNIS: J1.2: Cet habitat compose 10% de l'OAP. Fourrés à Prunellier et Ronces - Code EUNIS: F3.111: Cet habitat compose 30% de l'OAP. Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès, ainsi que des habitations résidentielles.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée. Les bois servent de zone refuge pour la petite faune, notamment pour les oiseaux qui apprécient les fourrés et, potentiellement, pour les chiroptères. Cet effet refuge est intéressant dans le contexte de l'aire d'étude, les bois étant peu fréquents dans les environs.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis- à-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse.

- > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
- > MR04 : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.
- > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.









Friche

Fourrés à Prunellier et Ronce

Fourrés à Prunellier et Ronce

Cultures et jardins maraîchers

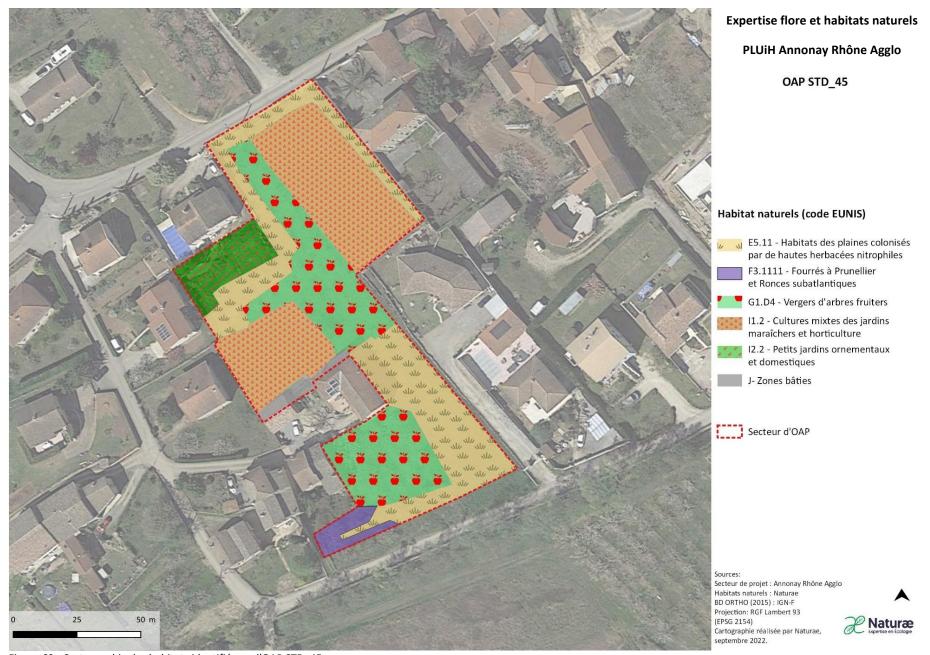


Figure 63 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STD_45.

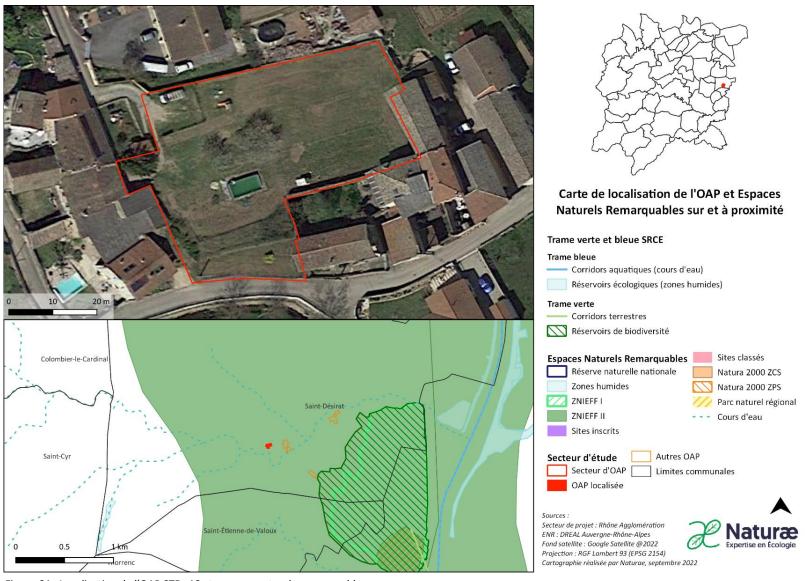


Figure 64: Localisation de l'OAP STD_46 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STD_46 » se localise à l'ouest de la commune de Saint-Désirat et de la route de Brunieux. Il se compose uniquement d'un jardin privé qui ne présente pas d'enjeux.

Habitats naturels constituant l'OAP	Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles - Code EUNIS : E5.11 : parcelle privée non accessible.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique quasi nulle. Les habitats présents sont très anthropisés.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées nulles sur la flore et les habitats naturels. Les habitats ne possèdent aucun enjeu pour la biodiversité.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Figure 65 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STD_46.

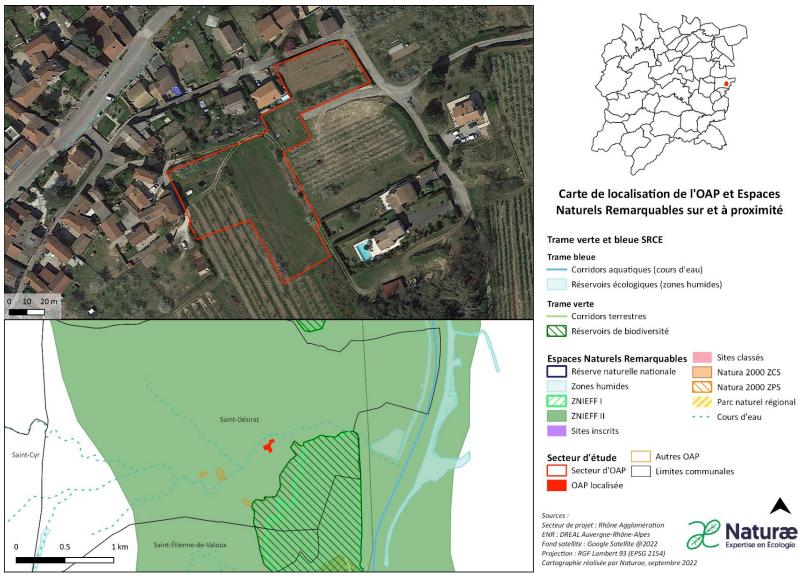


Figure 66: Localisation de l'OAP STD_47 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STD_47** » se localise sur la commune de Saint-Désirat au sud de la rue des Marigands. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles post-culturaux ne présentant pas d'enjeux particuliers. Quelques individus de Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), espèce invasive, sont présents dans l'habitat de friche.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches et jachères ou terres arables récemment abandonnées – code EUNIS : I1.5 : Cet habitat compose 50 % de l'OAP, il correspond à une friche herbacée sèche tondue ou pâturée. Vergers d'arbres fruitiers - Code EUNIS : G1.D4 : Cet habitat compose 20% de l'OAP. A l'exception des arbres fruitiers, les espèces présentes dans la strate herbacée correspondent à celles de la friche. Cultures et jardins maraîchers - Code EUNIS : I1 : Cet habitat compose 15% de l'OAP et ne possède pas d'enjeux. Grands jardins ornementaux - Code EUNIS : J1.2 : Cet habitat compose 15% de l'OAP et ne possède pas d'enjeux.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale. Quelques individus de robinier faux acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), espèce invasive, sont présents dans la friche.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents sont anthropisés.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes visà-vis de la flore et des habitats naturels.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Verger d'arbre fruitiersCultures et jardins maraîchersFriche



Figure 67: Cartographie des habitats naturels sur l'OAP STD_47.

OAP STJA_48

• Commune de Saint-Jacques-d'Atticieux

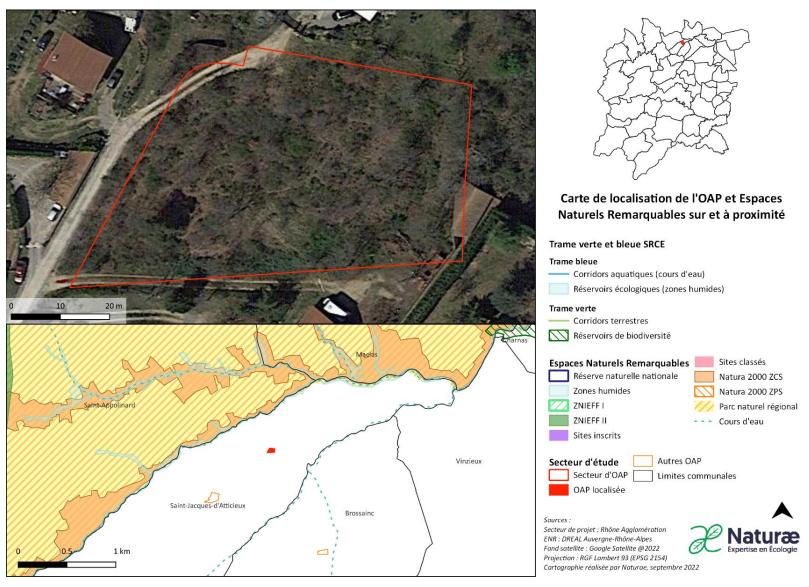


Figure 68: Localisation de l'OAP STJA 48 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « STJA_48 » se localise au nord de la tache urbaine de Saint-Jacques d'Atticieux, au cœur d'un boisement de chênes partiellement enclavé pas des habitations peu denses. Il se compose d'habitats naturels en bon état de conservation et plus particulièrement de boisements.

Habitats naturels constituant l'OAP	Chênaies acidophiles thermophiles des chaînes hercyniennes occidentales – code EUNIS: G1.872: Cet habitat occupe la totalité du secteur de projet à l'exception de quelques zones bâties correspondant aux voies d'accès et maisons privées. Il correspond à un boisement clair de chênes sessiles, comportant une strate arbustive composée essentiellement de genet à balais (Genista scoparius).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes. Cependant des inventaires en périodes favorables permettrait d'avoir une meilleure prise en compte des enjeux floristiques sur ce secteur. En effet des espèces telles que le cytise allongé (Cytisus elongatus) qui affectionne les lisières forestières.
Enjeux milieux naturels	Les boisements de chênes sessiles ont un enjeu faible à modéré, en effet ce boisement dense représente un petit réservoir de biodiversité à l'échelle communale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique moyenne. Situé à l'interface entre un secteur d'habitations peu denses et un boisement dense il n'est enclavé que sur sa partie ouest. Sa partie est en effet reliée à des milieux naturels de boisements, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles à modérées. Des milieux forestiers seront impactés par l'urbanisation du secteur, cette entité peut être intéressante pour une grande diversité d'espèces animales.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : ME01 : Evitement de la destruction d'habitats à enjeu de conservation. MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Chênaie à chênes sessiles



Strate arbustive à genêts



Figure 69 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJA_48.

OAP STJA_49

• Commune de Saint-Jacques-d'Atticieux

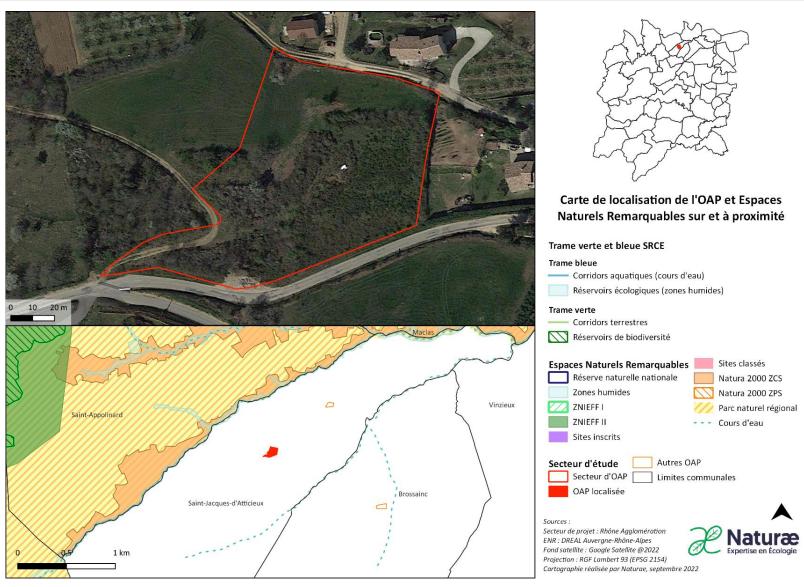


Figure 70: Localisation de l'OAP STJA 49.

Le secteur d'OAP « **STJA_49** » se localise au sud de la tache urbaine de Saint-Jacques-d'Atticieux. Il se compose d'habitats agricoles et post-culturaux arbustifs et boisés. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Prairies de fauche planitaires subatlantiques - code EUNIS : E2.22 : Cet habitat compose 20 % de l'OAP. Les espèces dominantes observées à cette période de l'année sont le fromental (Arrhenatherum elatius), le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata) et la centaurée jacée (Centaurea jacea). Prés-bois caducifoliés – code EUNIS : G5.61 : Cet habitat compose près de 35 % de l'OAP, il est présent à des stades initiaux (boisements clairsemés composés d'une majorité d'individus jeunes et à végétation arbustive dominante) ainsi que des stades plus matures (boisement de frênes, cerisier et noyers matures avec une végétation arborée dominante). Cet habitat résulte de la cicatrisation plus ou moins récente de terres autrefois cultivées.
	Formations tempérées à <i>Cytisus scoparius – code EUNIS : F3.14</i> : Cet habitat occupe 15 % de l'OAP, il se compose d'une strate arbustive homogène composées de genet à balais (<i>Cytisus scoparius</i>), ponctuée par des patchs de ronces (<i>Rubus sp.</i>).
	Autres habitats : Fourrés à pruneliers et ronces subatlantiques (code EUNIS : F3.111).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats naturels en présence résultent de la recolonisation récente de terres agricoles abandonnées et présentent des enjeux de conservation faibles.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une bonne fonctionnalité écologique. Situé à l'interface entre un secteur d'habitation peu dense et les zones agricoles et naturelles, ce secteur boisé peut avoir la fonction de réservoir de biodiversité pour la faune. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles à modérées. Des milieux culturaux et post-culturaux arbustif et boisés susceptibles de servir de refuge pour la biodiversité à la faune seront impactées par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.

- > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.
- > MR08 : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.







Jeune boisement composé majoritairement de frênes



Prairies de fauches

Formations tempérées à genêts

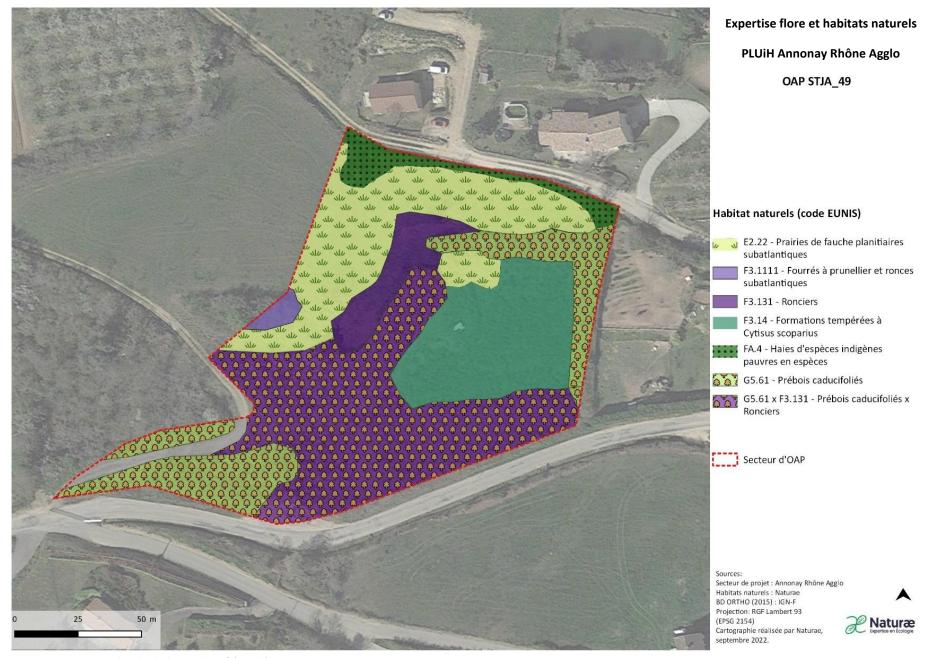


Figure 71 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJA_49.

OAP STJV_50

• Commune de Saint-Julien-de-Vocance

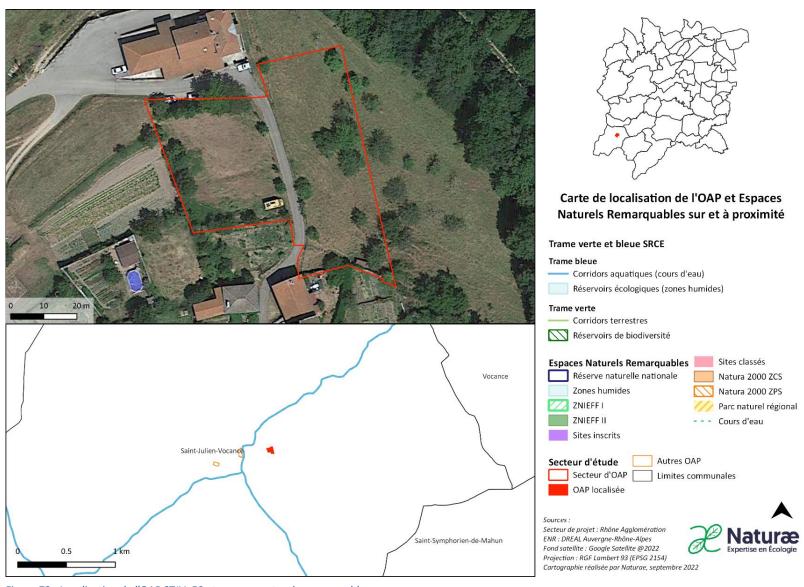


Figure 72: Localisation de l'OAP STJV_50 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STJV_50** » est localisé à l'est de la commune de Saint Julien de Vocance, à l'intersection de la rue de la Mairie. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles ne présentant pas d'enjeux écologiques particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles x Vergers d'arbres fruitiers - code EUNIS : E5.11 x G1.D4 : Milieu de friche herbacée rase parsemé d'arbres fruitiers. Grands jardins ornementaux – code EUNIS : J2.1 : Milieu anthropisé privé et inaccessible.
	Granus jardins ornementaux – tode Edivis . 12.1 . Willied antinopise prive et maccessible.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et sans enjeux.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents représentent une faible surface et sont entourés de zones naturelles plus intéressantes écologiquement.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes visà-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux MR02 : Limitation de la pollution lumineuse MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles x Vergers d'arbres fruitiers

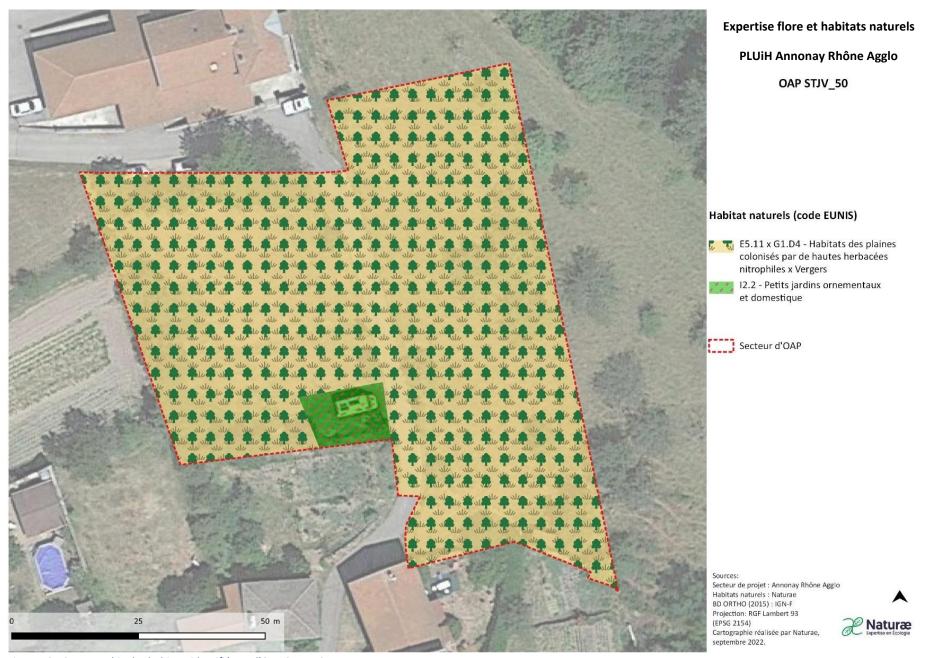


Figure 73 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJV_50.

OAP STJV_51

• Commune de Saint-Julien-de-Vocance

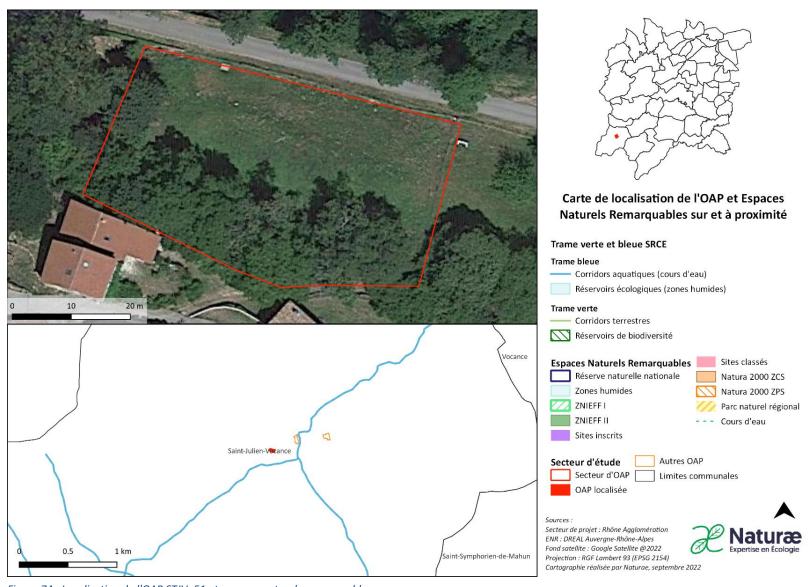


Figure 74: Localisation de l'OAP STJV_51 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STJV_51** » se localise à l'ouest de la tache commune de Saint-Julien-de-Vocance, dans un secteur agricole et naturel. Il se compose d'habitats post-culturaux. Ce milieu est dominé par des espèces communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Prairies mésiques non gérées – code EUNIS: E2.7: Cet habitat compose 80 % de l'OAP, il correspond à une prairie herbacée récente, caractérisée par une dominance d'espèces nitrophiles: le Pâturin commun (<i>Poa pratensis</i>), ou le Dactyle aggloméré; auxquelles s'associe un important cortège de dicotylédones à caractère rudéral et généralement mésophiles telles que le Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>), le Millepertuis commun (<i>Hypericum perforatum</i>), et la Picride fausse-épervière et la Vipérine (<i>Echium vulgare</i>). Autres habitats: Alignement de noyers.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée. Situé dans un secteur d'habitations peu denses il n'est enclavé que sur sa partie sud. Sa partie nord est en effet reliée aux milieux ouverts agricoles, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. De plus, le ruisseau de la Cance borde sa limite ouest en contrebas, allouant à ce secteur un rôle dans le maintien de la bonne conservation de ce corridor aquatique. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Un espace de prairie anthropisé sera impacté par l'urbanisation du secteur mais cette entité est faiblement intéressante vis-à-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR04 : Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune. MR08 : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.



Prairies mésiques non gérées



Linéaire de noyers bordant le sud de la parcelle



Figure 75 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJV_51.

OAP STJV_52

• Commune de Saint-Julien-de-Vocance

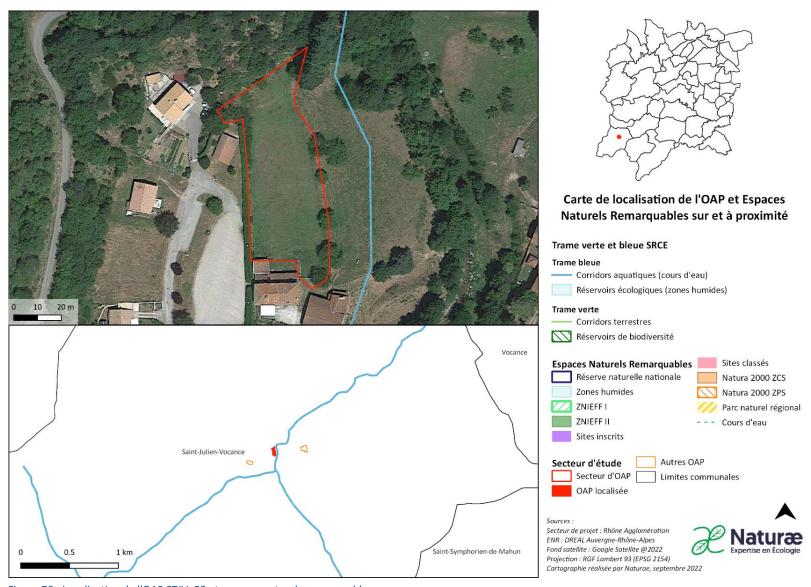


Figure 76: Localisation de l'OAP STJV_52 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STJV_52** » se localise au centre de la tache commune de Saint-Julien-de-Vocance, dans un secteur agricole. Il se compose d'habitats agricoles et pastoraux. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Pâturages permanents mésotrophes – code EUNIS: E2.1: Cet habitat compose 75 % du secteur d'OAP. Un cortège de graminées nitrophiles dominent la pelouse. On y observe notamment le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata). Le plantin (Plantago lanceolata), espèce caractéristique des lieux piétinés, forme par endroit des populations très denses. Autres habitats: Vergers d'arbres fruitiers (code EUNIS: G1.D4), Haie de Thuyas (code EUNIS: FA.1) et patchs de genet à balais (Cytisus scoparius) ponctuent le secteur.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique modérée. Situé dans un secteur d'habitations peu denses il n'est enclavé que sur sa partie sud. Sa partie nord et est sont reliées aux milieux ouverts agricoles, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain, ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux agropastoraux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Prairie pâturée

Petit verger domestique

Patch de genêt à balais

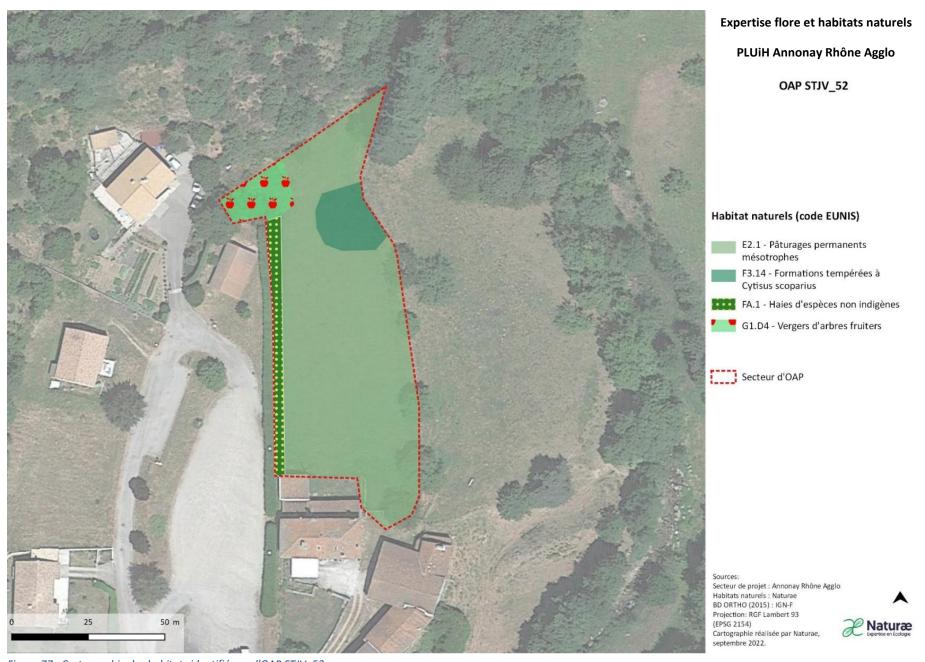


Figure 77 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STJV_52.

OAP STMA_53

• Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

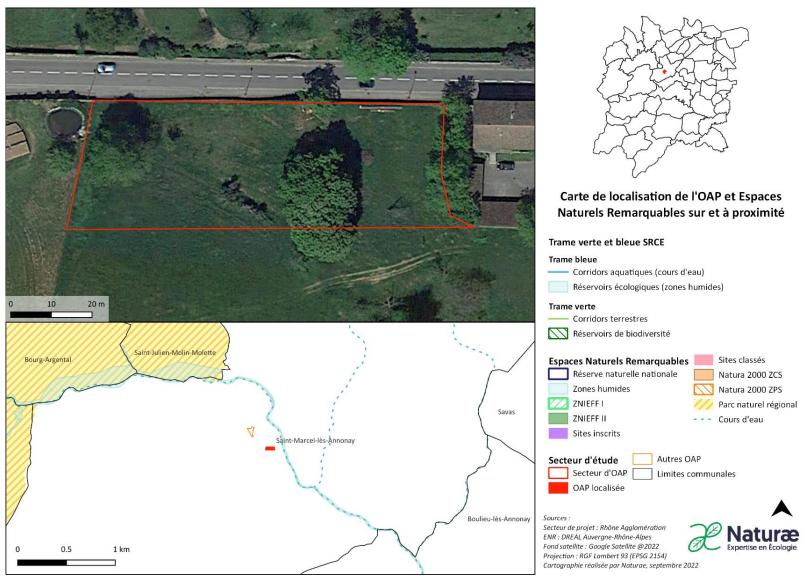


Figure 78: Localisation de l'OAP STM 53 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **STMA_53** » se localise au centre de la commune de Saint-Marcel-lès Annonay, dans un secteur à dominante agricole. Il se compose d'habitats post-culturaux. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Prairies de fauche planitaires subatlantiques : code EUNIS – E2.22 : Cet habitat compose la quasi-totalité de l'OAP. Les espèces dominantes observées à cette période de l'année sont le fromental (Arrhenatherum elatius) et le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata). Un patch très dense et homogène de cirse des champs est également observé sur des terres récemment abandonnées à l'est. Autres habitats : Ronciers (code EUNIS : F3.131).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Cette prairie de fauche est dominée par des espèces rudérales et présente à cette période de l'année peu de diversité floristique. Un inventaire en période favorable permettrait de discerner d'éventuels enjeux liés à l'habitat communautaire associé.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique modéré à forte. L'OAP se situe dans un complexe agri-naturel de prairies et de boisements. Sa fonctionnalité est plutôt bonne et malgré d'importantes barrières écologiques au nord (centre urbain et monté des bornes), une continuité écologique stratégique liée au cours d'eau de la Déome est encore perceptible. Cette continuité permet de relier les milieux naturels situés au nord de la commune avec ceux situés au sud. Ce secteur présente ainsi un rôle non négligeable dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux agropastoraux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Patchs de ronces



Secteur de prairie fauchée



Figure 79 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STMA_53.

OAP STMA_54

• Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

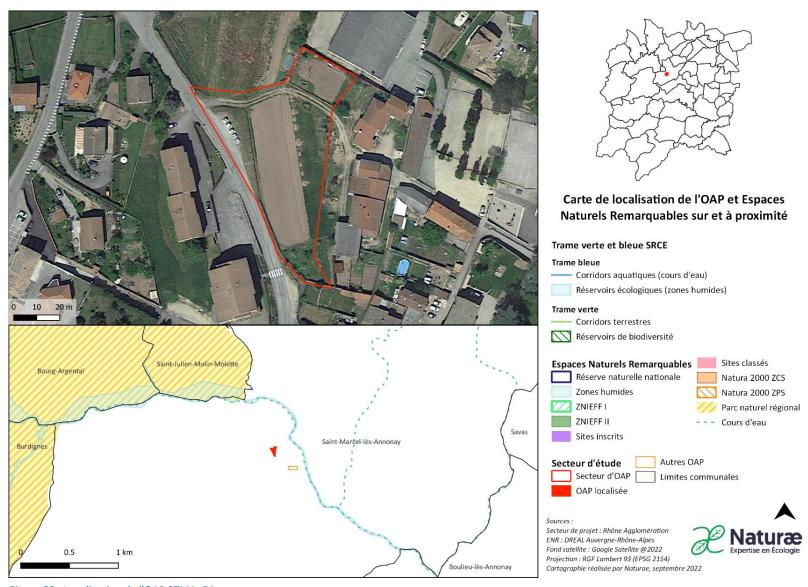


Figure 80: Localisation de l'OAP STMA_54.

Le secteur d'OAP « **STMA_54** » se localise à l'ouest de la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay, au cœur du centre urbain. Il se compose d'habitats agricoles et anthropiques. Ce milieu est dominé par des espèces rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Jardins potagers de subsistance : code EUNIS – 12.22 : Cet habitat compose 85 % de l'OAP et comporte une diversité végétale très faible. En effet, le couvert végétal est très réduit en raison de l'usage maraicher de la parcelle. Seul un cortège d'espèces nitrophiles indigènes (chénopode blanc, pourpier) et exogènes (ambroisie à feuille d'armoise, vergerette de Sumatra, seneçon du Cap) se développe sur les abords du champ. Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS : E5.11 : Cet habitat compose 15 % de l'OAP. Il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tel que la carotte (Daucus carotta), le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) ou encore le ray-grass anglais (Lolium perenne).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Pas d'enjeux écologiques particuliers.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une très faible fonctionnalité écologique. Situé dans un secteur d'habitations denses, cette parcelle est enclavée de toutes parts. Sa nature anthropique ainsi que sa localisation dans la commune lui confèrent une fonctionnalité écologique très faible. Cette parcelle n'a pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux maraichers et jardins anthropisés seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
Mesure (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Jardins maraîchers et petits jardins privés très anthropisés

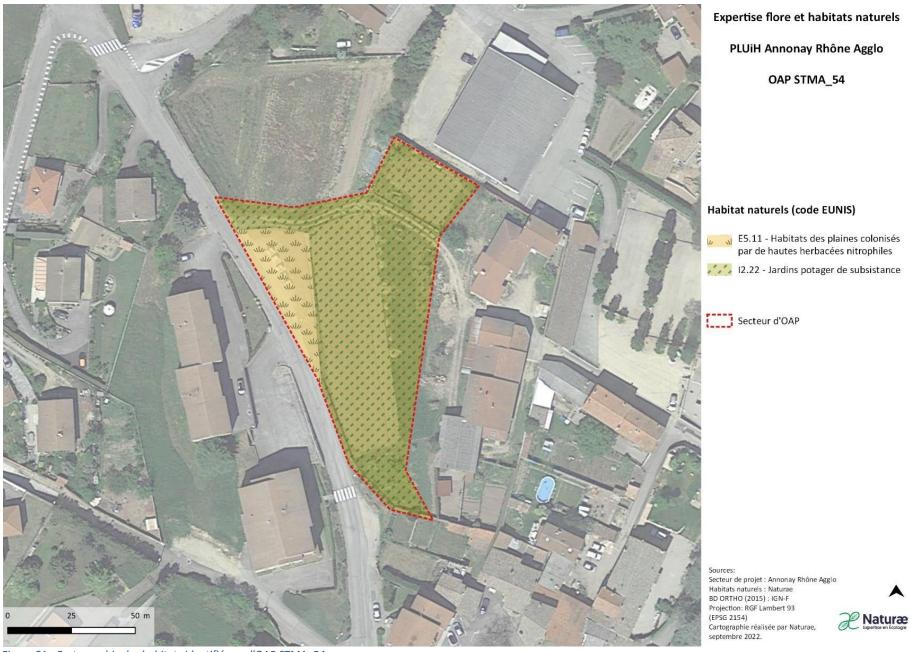


Figure 81 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP STMA_54.

• Commune de Savas

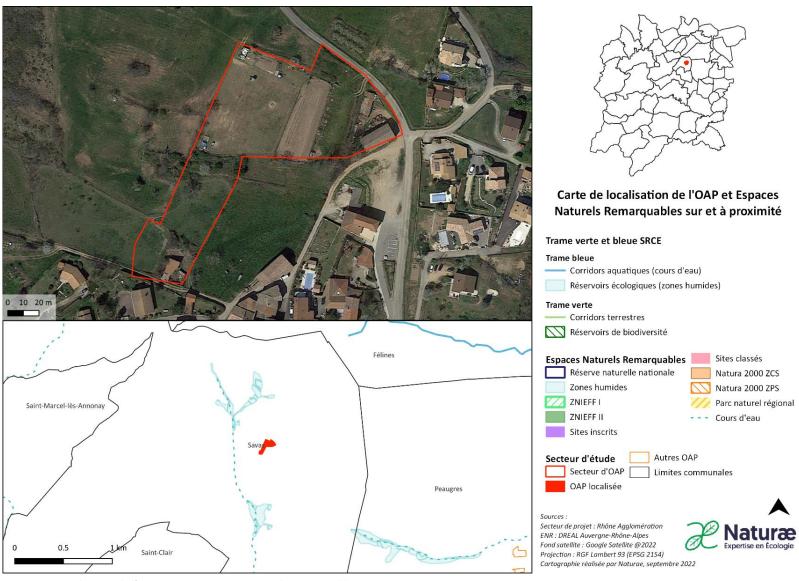


Figure 82 : Localisation de l'OAP SA_55 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **SA-55** » se localise à l'est de la commune de Savas, et est bordé en son secteur nord-est par la départementale D342. Il se compose d'habitats agricoles et post-culturaux. Ces milieux sont dominés par des espèces rudérales et communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Pâturages permanents mésotrophes – code EUNIS: E2.1: Cet habitat compose près de la moitié du secteur d'OAP. Un cortège de graminées nitrophiles dominent les pelouses, on y observe notamment le dactyle aggloméré (Dactylis glomerata) et le plantin (Plantago lanceolata), espèce caractéristique des lieux piétinés. Sur le secteur sud en contrebas, des espèces hygrophiles ont également été observées telle que l'oseille crépue (Rumex crispus) et des patchs de carex non identifiés (Carex sp.) mais présageant une tendance humide. Des inventaires supplémentaires ou sondages pédologiques permettront de trancher quant à la nature humide de cette zone. Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – code EUNIS: E5.11: Cet habitat compose 18% de l'OAP, il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers tels que la carotte (Daucus carotta), le chiendent pied-de-poule (Cynodon dactylon), le plantin lancéolé (Plantago lanceolata) ou encore le ray-grass anglais (Lolium perenne). Jardins potagers de subsistances – code EUNIS: I1.22: Cet habitat compose 15 % de l'OAP, il n'a cependant pas été prospecté car situé sur un terrain privé et non accessible. Autres habitats: Petit bois anthropiques (code EUNIS: G5.2) et fourrés à pruneliers et à ronces (code EUNIS: F3.111) se développent dans les secteurs non gérés et laissé à leur libre évolution.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels	Les enjeux de conservation concernent la prairie humide potentielle, en effet les habitats humides ont un rôle important en termes de conservation de la biodiversité locale mais également un rôle dans l'hydrologie du territoire
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une faible fonctionnalité écologique. Situé dans un secteur d'habitations denses il n'est enclavé que sur sa partie est. Sa partie ouest est en effet reliée aux milieux ouverts agricoles, rendant possible l'utilisation du site par de nombreuses espèces animales. En revanche, en raison de sa proximité au centre urbain de Peaugres ce secteur ne présente en l'état pas de rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Des milieux agropastoraux seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.

Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels :

- > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux.
- > MR02: Limitation de la pollution lumineuse.
- > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
- > MR04: Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.
- > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.
- > MR07 : Réalisation de sondage pédologiques pour la caractérisation de zones humides.
- > MR08 : Réaliser un inventaire floristique en période favorable.



Mesures (ER)

Prairie pâturée mésophile à hygrophile



Prairie pâturée mésophile à xérophile



Petit jardin maraichers et privés



Boisements anthropiques composés de frênes élevés et de cerisiers



Secteurs de friches



Bâtis traditionnels

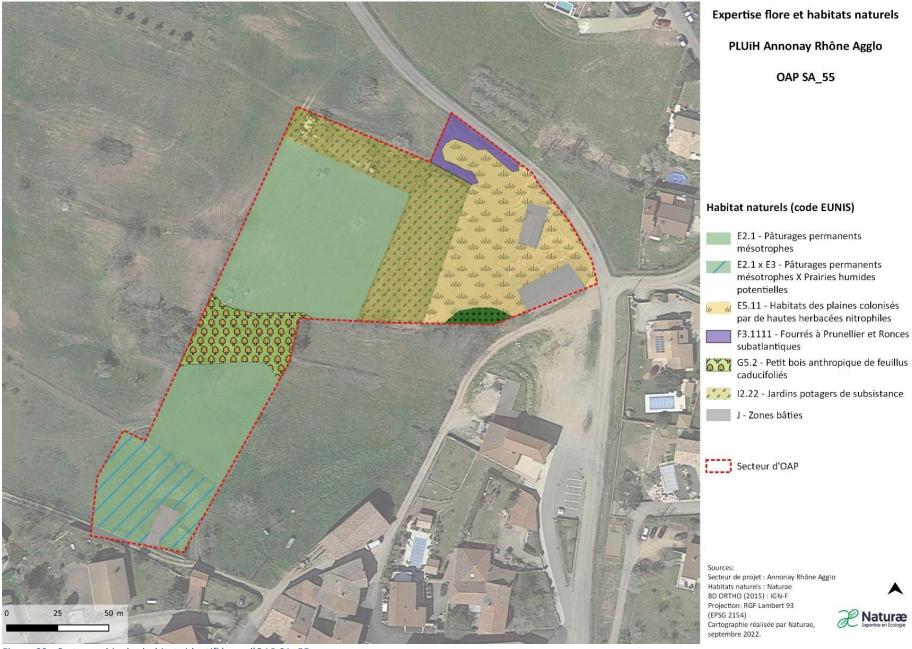


Figure 83 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP SA_55.

• Commune de Serrières

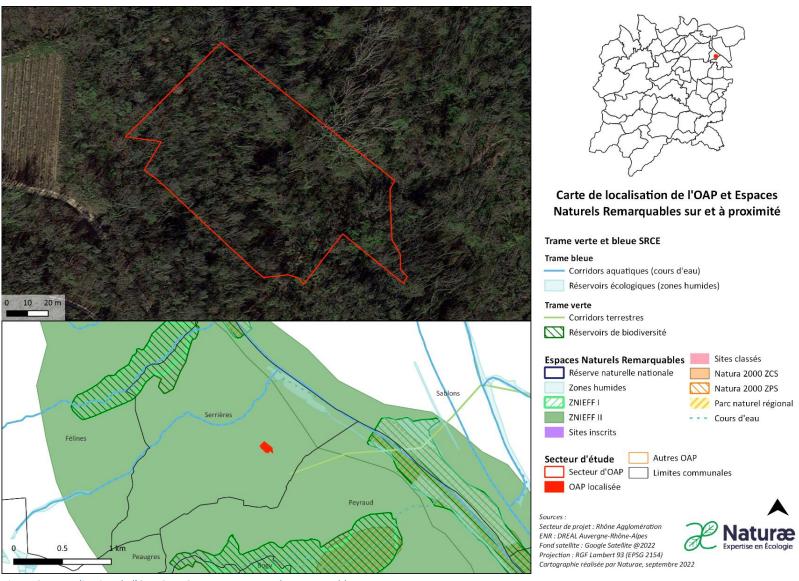


Figure 84: Localisation de l'OAP SR_56 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **SR_56** » se localise au sud-est de la commune de Serrières, au cœur d'un secteur agricole et naturel. A distance de toute urbanisation, ce secteur se compose d'un boisement homogène sur un terrain comportant une pente forte (de 20 à 30%). Ce milieu est dominé par des espèces végétales communes pour le département.

Habitats naturels constituant l'OAP	Chênaies acidophiles thermophiles des chaînes hercyniennes occidentales – code EUNIS: G1.872: Cet habitat occupe la totalité du secteur de projet. Il correspond à un boisement clair de chênes sessiles, ponctué de robiniers pseudo-acacia (Robinia pseudoacacia), de frênes élevés (Fraxinus excelsior) et d'érables champêtres (Acer campestre). La strate arbustive et herbacée comporte des espèces ombrophiles telles que le cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), la viorne lanterne (Viburnum lantana) et le lierre (Hedera helix).
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une faible richesse spécifique. Les espèces sont communes. Cependant des inventaires en période favorable permettraient d'avoir une meilleure prise en compte des enjeux floristiques présents sur ce secteur.
Enjeux milieux naturels	Les boisements de chênes sessiles ont un enjeu faible à modéré localement au vu de la maturité de l'habitat (strates arborée, arbustive et herbacée bien établies).
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une très bonne fonctionnalité écologique. Situé au cœur d'une continuité forestière dense et homogène, ce secteur possède une bonne fonctionnalité écologique. A la fois corridor et réservoir de biodiversité pour la faune et la flore locale, ce secteur présente en l'état un rôle prégnant dans la fonctionnalité écologique du territoire.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles à modérées vis-à-vis de la flore et des habitats. Des milieux forestiers seront impactés par l'urbanisation du secteur, cette entité peut être intéressante pour une grande diversité d'espèces animales.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réductions des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels : ME01: Evitement de la destruction d'habitats à enjeu de conservation. MR01: Adaptation du calendrier de travaux. MR02: Limitation de la pollution lumineuse. MR03: Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06: Installation de clôtures perméables à la petite faune. MR08: Réaliser un inventaire floristique en période favorable.





Boisement de chênes sessiles



Figure 85 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP SR_56.

OAP VA_58

• Commune de Vanosc

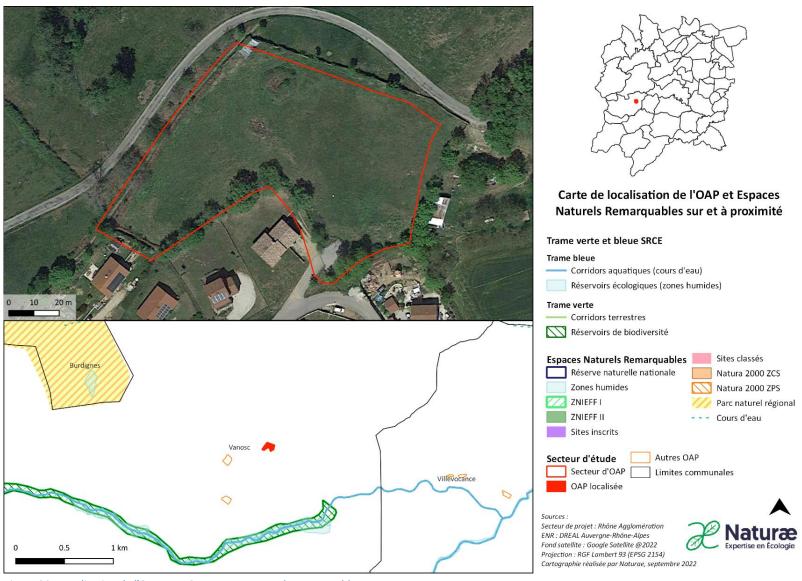


Figure 86: Localisation de l'OAP VA_58 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « VA_58 » est localisé au nord de la commune de Vanosc, au nord de la rue des Acacias. Il se compose d'habitats agricoles et semi-naturels ne présentant pas d'enjeux particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friche – Code EUNIS : E5.11 : Pâture à mouton nitrophile et rase, pauvre en espèces. Alignements d'arbres – Code EUNIS : G5.1 : Milieu composé de frênes (Fraxinus excelsior) et de chênes pubescents (Quercus pubescens) Fourrés à Prunellier et Ronces – Code EUNIS : F3.111 : Milieu composé de frênes (Fraxinus excelsior) et de ronces (Rubus SP)
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et sans enjeux.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents représentent une faible surface et sont entourés de zones naturelles plus intéressantes écologiquement.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes visà-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Friche Alignement d'arbres Fourrés à prunelliers et ronces



Figure 87 : Cartographie d'habitats identifiés sur l'OAP VA_58.

• Commune de Vanosc

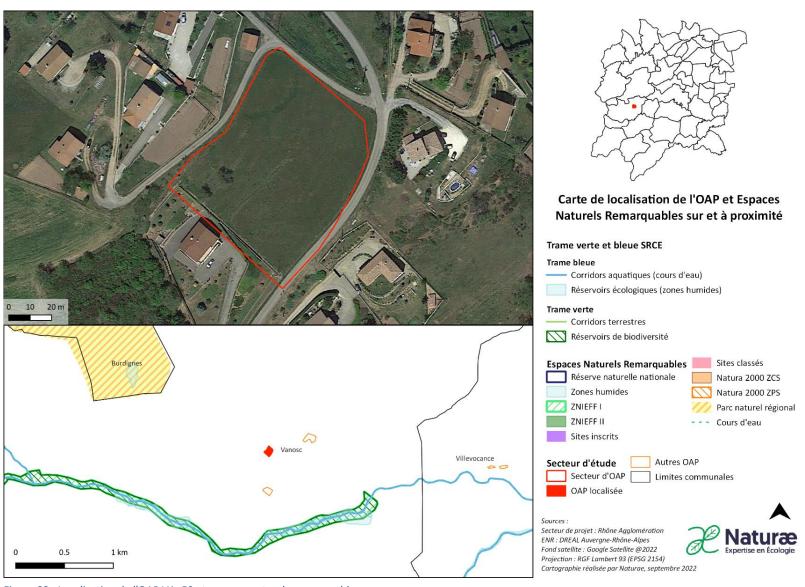


Figure 88 : Localisation de l'OAP VA_59 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « VA_59 » est localisé au Nord de la commune de Vanosc, à l'ouest de la D570. Il se compose d'un habitat de friche ne présentant pas d'enjeux particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friche – Code EUNIS : E5.11 : Pelouse sèche et rase composée d'espèces typiques de ce milieu.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et sans enjeux.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents représentent une faible surface et sont entourés de zones naturelles plus intéressantes écologiquement.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.

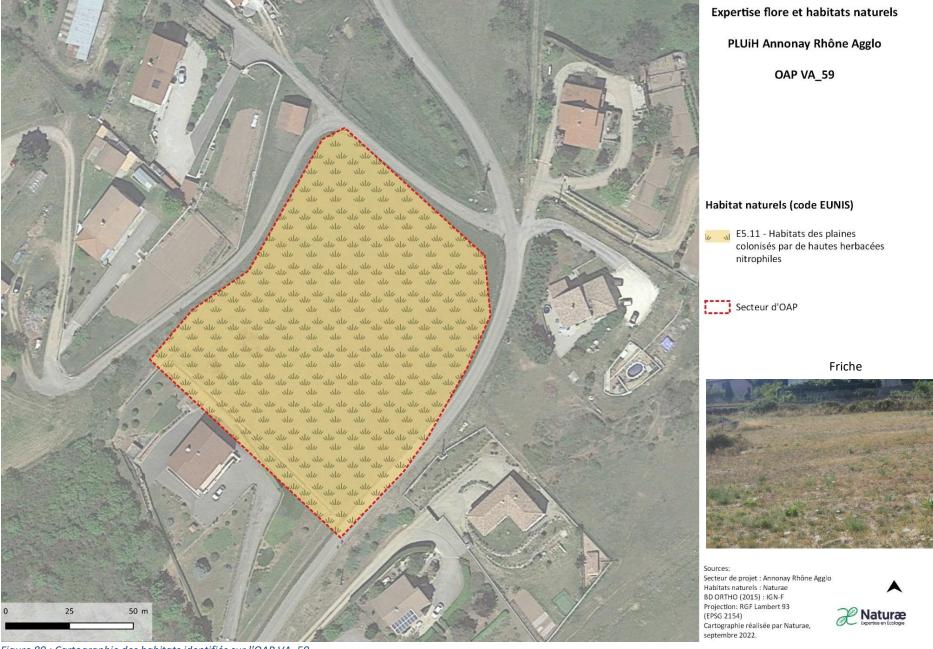


Figure 89 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VA_59.

• Commune de Vanosc

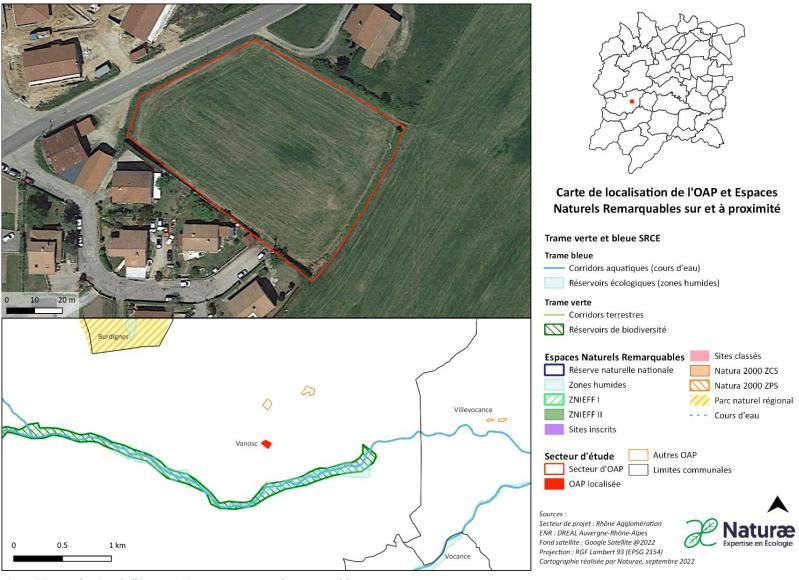


Figure 90 : Localisation de l'OAP VA 60 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « VA_60 » est localisé à l'est de la commune de Vanosc, au sud de la rue des Cars. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles ne présentant pas d'enjeux écologiques particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Terres arables à monocultures extensives – Code EUNIS : I1.3 : Milieu de cultures, récoltés au moment du passage, abritant quelques espèces messicoles comme le Bleuet (<i>Cyanus segetum</i>). Fourrés à Prunellier et Ronces – Code EUNIS : F3.111 : Milieu composé de ronces (Rubus SP) et d'espèces variées.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et sans enjeux.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents représentent une faible surface et sont entourés de zones naturelles plus intéressantes écologiquement.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis- à-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Terres arables à monocultures extensives



Fourrés à prunellier et ronces

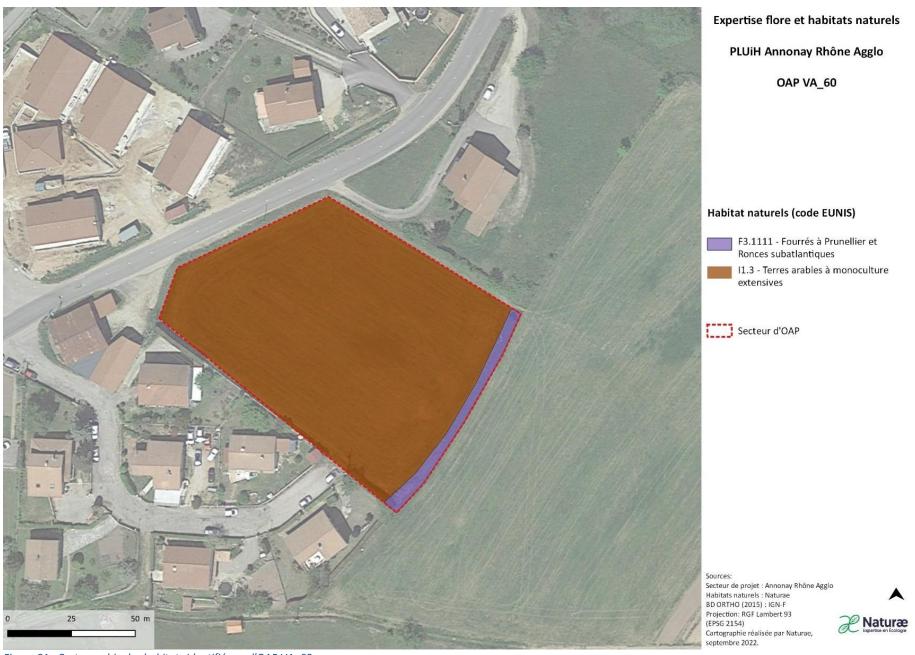


Figure 91 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VA_60.

• Commune de Vernosc-lès-Annonay

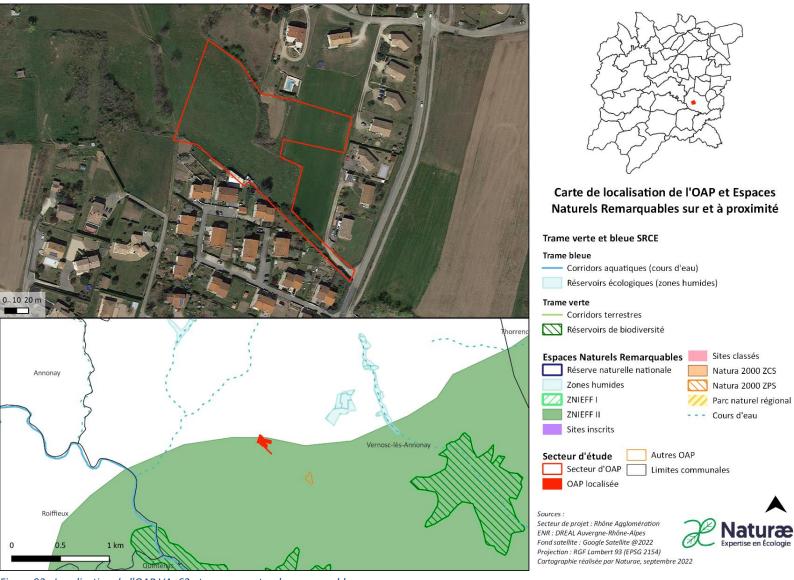


Figure 92: Localisation de l'OAP VA 62 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « VA_62 » se localise au nord de la commune de Vernosc-lès-Annonay à l'ouest de la D370a. Il se compose d'habitats semi-naturels et agricoles. Les enjeux écologiques sont concentrés sur l'habitat « Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe centrale x Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles » étant donné que ce dernier est classé Natura 2000 et abrite une espèce protégée en AURA : la petite cotonnière (Logfia minima).

Habitats naturels constituant l'OAP	Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe centrale x Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles – Code EUNIS : E1.28 x E5.1. Code Natura 2000 : 6210 : Cet habitat compose 10% de l'OAP. Contrairement aux autres versions de cet habitat mentionnées dans ce rapport, celui-ci n'est pas caractérisé par le Peucédan des montagnes mais plutôt par la dominance de la petite oseille (<i>Rumex acetosella</i>) espèce caractéristique des sols secs et acides. On retrouve également l'andryale à feuilles entières (<i>Andryala integrifolia</i>), la jasione des montagnes (<i>Jasione montana</i>) caractéristique de cet habitat. On retrouve également des espèces rudérales comme le dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) ou des vergerettes (<i>Erigeron SP</i>), qui plaident pour le passage de cet habitat en hybride avec l'habitat de friche E5.1. Friches – code EUNIS : I1.5 : Cet habitat composant 70% de l'OAP est très sec et pauvre en espèces, ce qui résulte probablement d'une fauche ou pâture du milieu. Lisières forestières ombragées – code EUNIS : E5.43 : Cet habitat compose 5 % de l'OAP. Il est constitué d'un alignement de charmes (<i>Carpinus betulus</i>) sous lequel prospèrent des espèces de milieux frais et nitrophiles comme l'ortie (<i>Urtica dioica</i>) et la prêle (<i>Equisetum SP</i>). Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture – code EUNIS : I1.2 Cet habitat compose 10% de l'OAP et n'a pas d'enjeux particuliers. Autres : Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent routes et voies d'accès.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modéré. Les espèces sont communes cependant une espèce protégée en AURA est présente dans la « Pelouse calcaréo-silicieuse » ; il s'agit de la petite cotonnière (<i>Logfia minima</i>).
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Outre l'espèce protégée identifiée le seul enjeu présent sur l'OAP est l'habitat Natura 2000 6210.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les friches et fourrés peuvent servir de refuge à la petite faune mais sont peu intéressants dans le contexte de l'OAP, ce dernier étant en périphérie urbaine et proche de zones naturelles plus intéressantes.

Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées modérées. L'habitat Natura 2000 et l'espèce protégée seront détruites ou impactés par l'urbanisation du secteur. Les autres entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : ME01 : Evitement de la destruction d'habitats à enjeu de conservation. ME02 : Balisage et évitement des stations de flore protégée. MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Pelouses calcaréo-silicieuses de l'Europe centrale x Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles



Lisières forestières ombragées



Friche



Figure 93 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VA_62.



Figure 94 : Localisation de la flore à enjeu identifiée sur l'OAP VA_62.

OAP VLA_63

• Commune de Vernosc-lès-Annonay

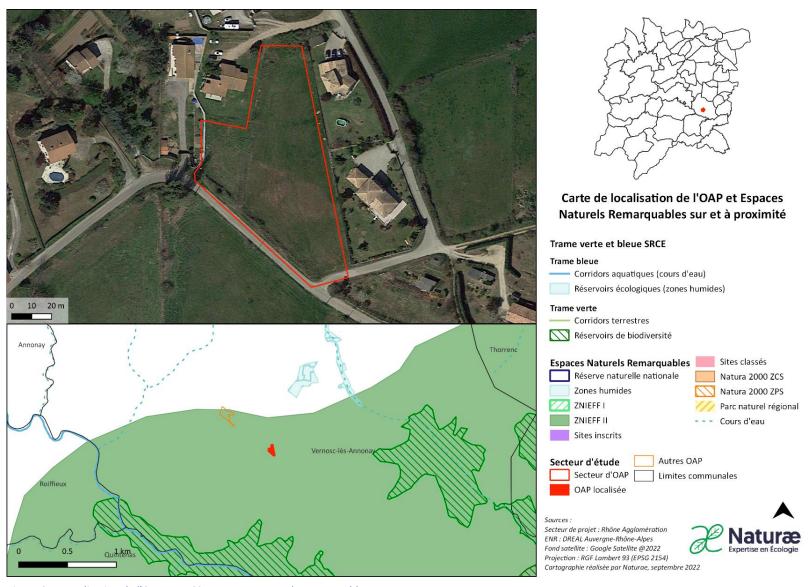


Figure 95: Localisation de l'OAP VLA_63 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « VLA_63 » se localise à l'est de la commune de Vernosc-lès-Annonay, entre la rue de Blache ronde et le chemin du Chal. Il se compose d'habitats de friche et de fourrés. Ces habitats ne présentent un faible intérêt écologique.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: I1.5: Cet habitat compose 95% de l'OAP. Il correspond à une friche herbacée récente, caractérisée par une dominance de thérophytes et hémicryptophytes pionniers; principalement la carotte (Daucus carota), le plantain lancéolé (Plantago lanceolata) ou le liseron des champs (Convolvulus arvensis). Ce milieu est tondu par endroit. Fourrés à Prunellier et Ronces – code EUNIS: F3.111: Cet habitat compose 5 % de l'OAP. Autres: Les habitats restant n'accueillent pas de végétation et comprennent des routes et voies d'accès, ainsi que des habitations résidentielles.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique modérée. Les espèces sont communes et au vu des habitats naturels en présence, aucune espèce végétale patrimoniale n'est particulièrement attendue.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Pas d'enjeux écologiques particuliers. Les habitats en présence sont communs et peu propices à l'installation d'une biodiversité rare et patrimoniale.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les friches et fourrés peuvent servir de refuge à la petite faune mais sont peu intéressants dans le contexte de l'OAP, ce dernier étant en périphérie urbaine et proche de zones naturelles plus intéressantes.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes visà-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Friches

Fourrés à prunelliers et ronces

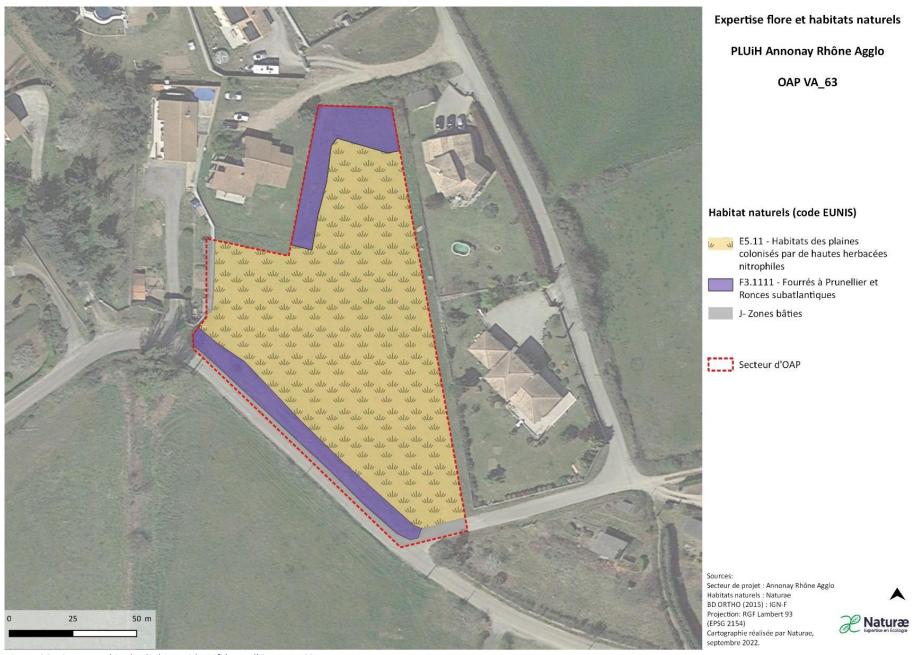


Figure 96 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VA_63.

OAP VV_65

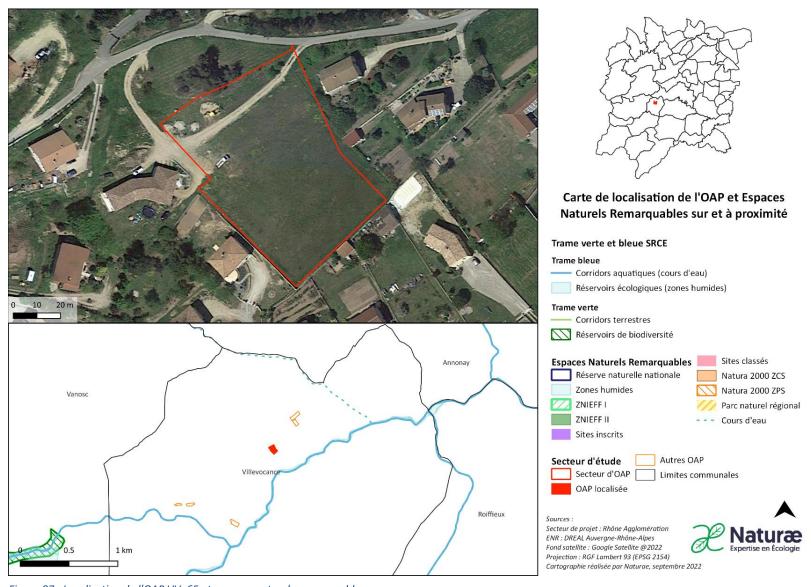


Figure 97: Localisation de l'OAP VV_65 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **VV_65** » est localisé au nord-est de la commune de Villevocance, entre la route d'Annonay et le chemin de la plaine. Il se compose d'habitats naturels et semi naturel, notamment une pelouse calcaréo-silicieuse classifiée comme habitat Natura 2000.

Habitats naturels constituant l'OAP	Le Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe – Code EUNIS: E1.28; Code Natura 2000, cet habitat compose 85% de l'OAP. Il est dominé par le peucédan de montagne (Oreocelinum nigrum) qui correspond à l'indice principal de l'appartenance du milieu au E1.28. On retrouve également sur cette parcelle l'andryale à feuilles entière (Andryala integrifolia), du thym faux pouillot (Thymus pulegioides) et la jasione des montagnes (Jasione montana). De même, la pelouse possède un aspect sec et est mise à nue par endroit, ce qui n'est généralement pas le cas des friches. Cependant la présence de plusieurs espèces rudérales telles que la vipérine commune (Echium vulgare), l'achillée millefeuille (Achillea millefolium) ou la carotte sauvage (Daucus carota) ainsi que l'absence de beaucoup d'espèces caractéristiques plaident pour en faire un milieu hybride avec la friche E5.11 Friches x Grands jardins ornementaux – code EUNIS: E5.11 x J2.1: Cet habitat compose 15% de l'OAP. Il abrite une flore rudérale et ne possède pas d'enjeux particuliers.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique moyenne. Les espèces sont communes.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques moyens. Les habitats en présence sont communs à l'exception de la pelouse calcaréo-silicieuse classifiée comme habitat Natura 2000.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique moyenne à faible. Les habitats présents représentent une faible surface et sont entourés de zones naturelles plus intéressantes écologiquement.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont modérément intéressantes pour la biodiversité à l'exception de l'habitat Natura 2000.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : ME01 : Evitement de la destruction d'habitats à enjeu de conservation. MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.





Pelouses calcaréo-silicieuses de l'Europe centrale enfrichée



Figure 98 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VV_65.

OAP VV_66

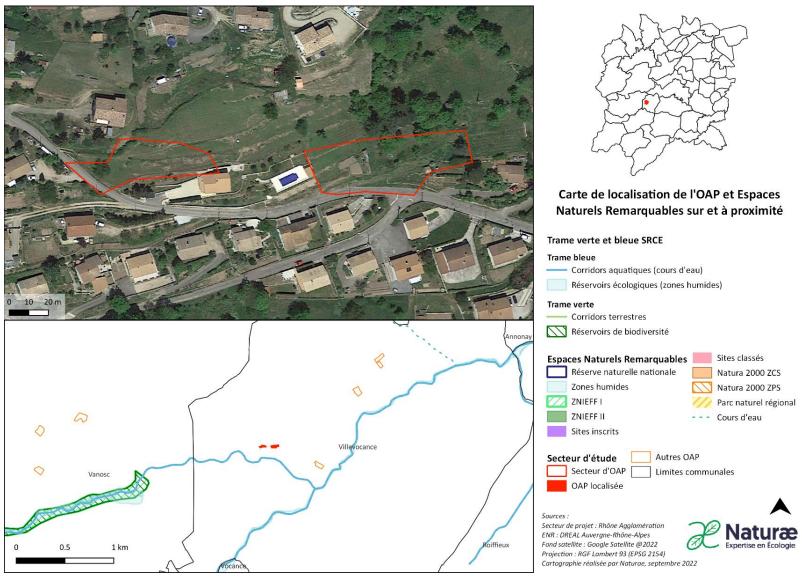


Figure 99 : Localisation de l'OAP VV 66 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **VV_66** » est composé de deux aires d'études localisées sur la commune de Villevocance au nord de la montée de Sauvion. Il se compose d'habitats agricoles et semi naturels ne présentant pas d'enjeux particuliers.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friche – Code EUNIS : E5.11 : Milieu composé de terrasses abandonnées et d'espèces typiques de ces milieux : achillée millefeuille (Achillea millefolium), carotte (Daucus carota), plantain lancéolé (Plantago lanceolata).
	Grands jardins ornementaux x Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles - Code EUNIS : I1.2 x E5.11 : Zone privée non accessible.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et sans enjeux.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents représentent une faible surface et sont entourés de zones naturelles plus intéressantes écologiquement.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes visà-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.







Friche Grandd jardind ornementaux enfrichés

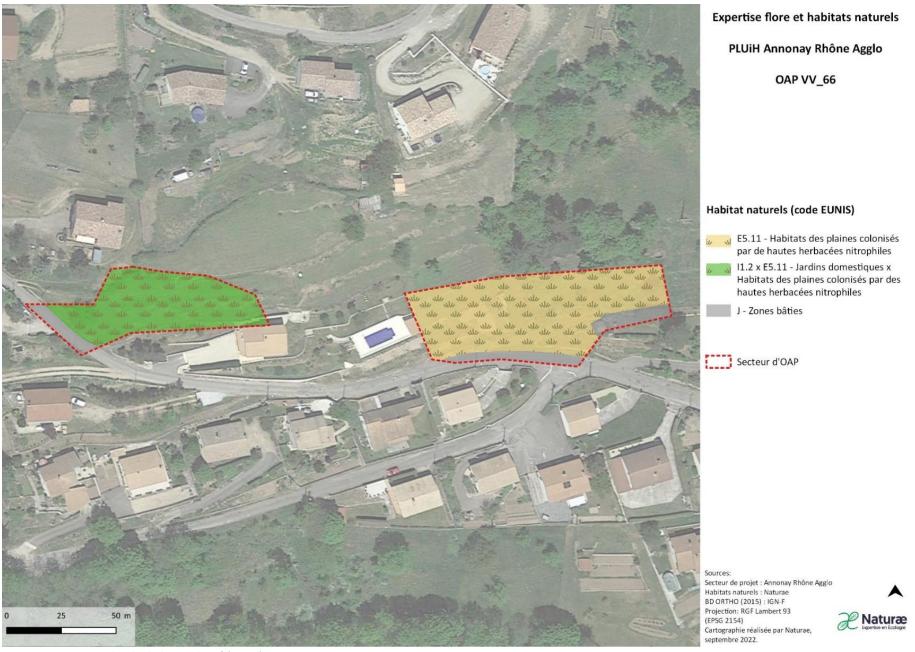


Figure 100 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VV_66.

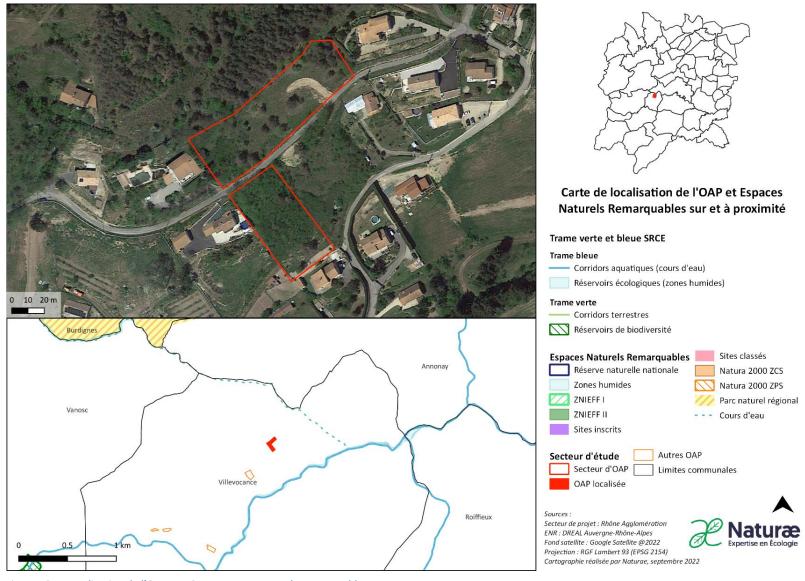


Figure 101 : Localisation de l'OAP VV_67 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **VV_67** » se localise entre Annonay et Villevocance, de chaque côté de la route Vielle. Il se compose d'habitats naturels, semi-naturels et d'habitats dominés par une espèce invasive, le robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*). Cependant ces bois peuvent servir de refuge à la faune, y compris des espèces à enjeux comme la tourterelle des bois. On retrouve sur cette OAP également les pelouses calcaréo-silicieuses qui sont classifiées comme habitat Natura 2000. Les boisements mixtes à feuillus peuvent également servir de refuge à la petite faune.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friches – code EUNIS: E5.11: Cet habitat compose 10% de l'OAP abritant une flore rudérale typique de ce milieu mais peu diversifiée et très sec par endroits. Plantations de Robinia - code EUNIS: G1.C3: Cet habitat compose 50% de l'OAP. Contrairement à ce que sous-entend le nom de l'habitat, ces forêts sont spontanées, composées uniquement de robinier faux acacia (Robinia pseudoacacia) qui est une espèce invasive. Fourrés à Spartium junceum x Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe - code EUNIS: F5.4 x E1.28; Code Natura 2000: 6210 Cet habitat compose 30% de l'OAP et semble plus correspondre à l'habitat « Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe » que les autres aires d'études comprenant cet habitat, due au contexte de pente d'altitude de la zone. Cependant le milieu est en cours de fermeture liée à la colonisation du milieu par le spartier (Spartium junceum). Boisements mixtes à Pinus sylvestris et à Quercus thermophiles - code EUNIS: G4.C: Cet habitat compose 10% de l'OAP. C'est un petit bois issu de la recolonisation d'un vignoble abandonné et composé d'espèces variées, y compris de robinier faux acacia (Robinia pseudoacacia), espèce invasive.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique moyenne. Les espèces sont communes.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques moyens . Les habitats en présence sont communs à l'exception des fourrés à Spartium junceum x Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe qui est un habitat Natura 2000.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique moyenne. Les habitats présents sont variés et comprennent boisements et milieux ouverts.

Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles à modérées. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont modérément intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats, à l'exception de l'habitat Natura 2000.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité :
	> ME01: Evitement de la destruction d'habitats à enjeu de conservation.
	> MR01 : Adaptation du calendrier de travaux.
	> MR02 : Limitation de la pollution lumineuse.
	> MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
	> MR04: Intervention d'un chiroptérologue avant destruction des gîtes potentiels arboricoles et bâtis.
	> MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.



Boisements mixtes à *Pinus sylvestris* et à *Quercus thermophiles*



Friche



Plantations de Robinia



Fourrés à *Spartium junceum* x Pelouse calcaréo-silicieuses de l'Europe

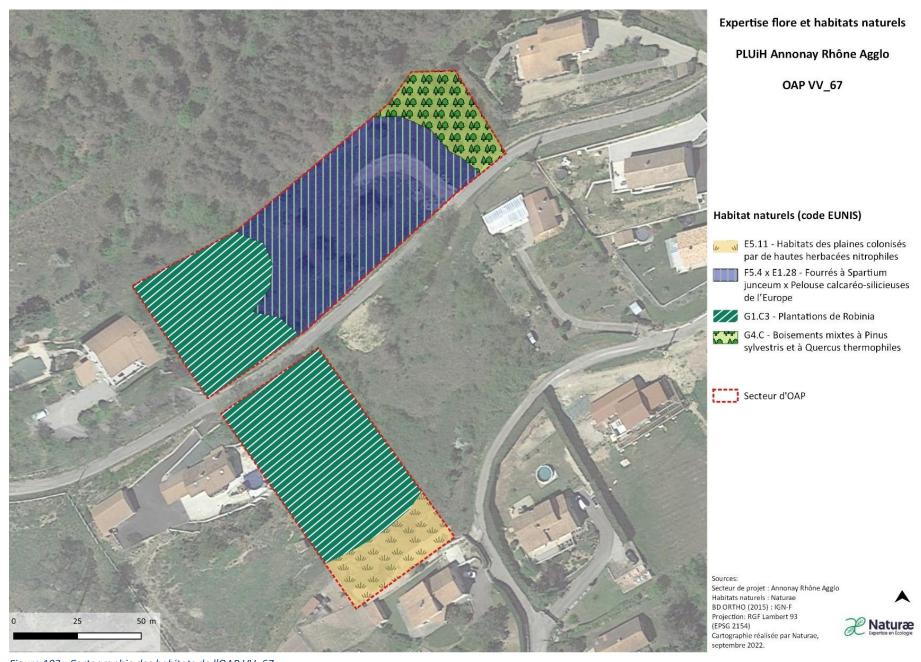


Figure 102 : Cartographie des habitats de l'OAP VV_67.

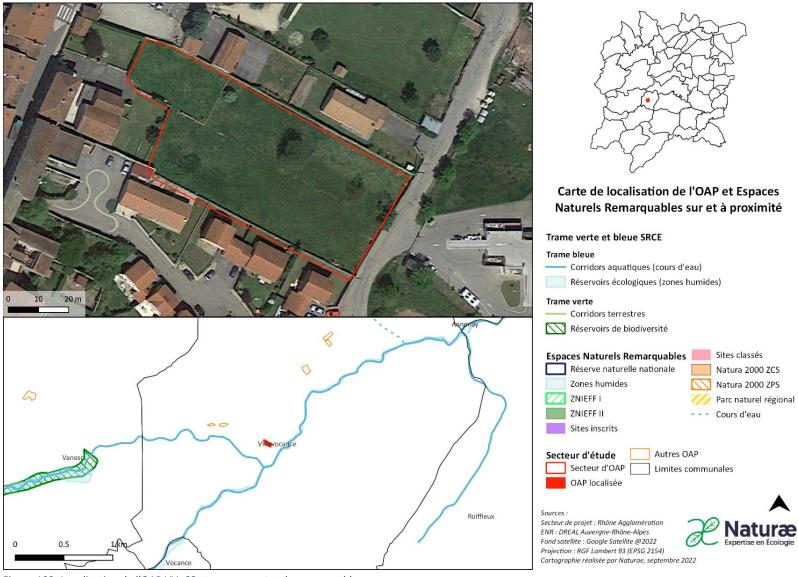


Figure 103: Localisation de l'OAP VV_68 et espaces naturels remarquables.

Le secteur d'OAP « **VV_68** » est localisé sur la commune de Villevocance à l'est de la rue de la Libération. Il se compose d'habitats naturels et semi-naturels, notamment une pelouse calcaréo-silicieuse classifiée comme habitat Natura 2000.

Habitats naturels constituant l'OAP	Friche – Code EUNIS : E5.11 : Cet habitat compose 100% de l'OAP. Peu d'espèces sont visibles du fait que la pelouse soit tondue.
Flore	La flore présente sur le secteur comporte une richesse spécifique faible. Les espèces sont communes.
Enjeux milieux naturels et biodiversité	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et sans enjeux.
Rôles de l'OAP dans la fonctionnalité écologique du territoire	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents représentent une faible surface et sont entourés de zones naturelles plus intéressantes écologiquement.
Incidences prévisibles sur la flore et les habitats	Incidences prévisibles jugées faibles. Les habitats seront impactés par l'urbanisation du secteur mais ces entités sont faiblement intéressantes vis-à-vis de la flore et des habitats.
Mesures (ER)	Mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement et la biodiversité : > MR01 : Adaptation du calendrier de travaux. > MR02 : Limitation de la pollution lumineuse. > MR03 : Limitation de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. > MR06 : Installation de clôtures perméables à la petite faune.

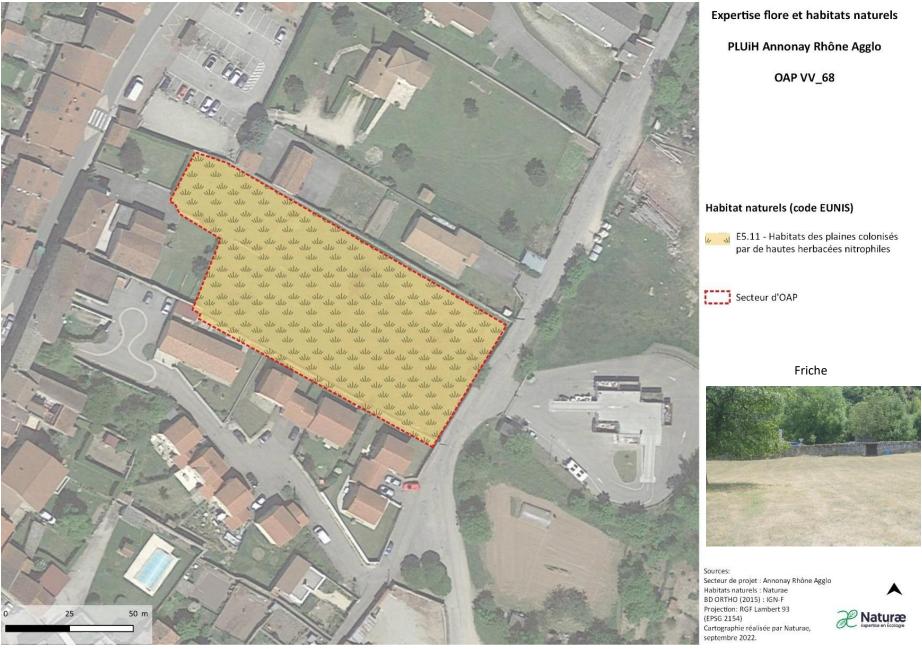


Figure 104 : Cartographie des habitats identifiés sur l'OAP VV_68.

Mesures d'évitement et réduction

ME 01 EVITEMENT DE LA DESTRUCTION D'HABITATS A ENJEU DE CONSERVATION	
OBJECTIF	Eviter et réduire la destruction d'habitat d'intérêt communautaire
GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS	Habitats: Habitats de milieux humides Habitats inscrits à la directive Habitat
IMPACT(S) CONCERNÉ(S)	- Destruction d'habitats de milieux humides - Destruction d'habitats inscrits à la Directive Habitat
DESCRIPTION	Sur la commune de Saint Cyr et de Villevocance, l'emprise des secteurs de projet intersecte des habitats naturels à enjeux notables de conservation. La présente mesure a pour but d'éviter ou de réduire au maximum l'artificialisation de ces secteurs en les préservant de toute urbanisation. Les habitats concernés sont les suivants : - La typhaie (code EUNIS : C3.23) présente sur la parcelle STR_41 (Commune de Saint-Cyr) - Les pelouses calcaréo-silicieuses de l'Europe centrale (code EUNIS : E1.28) dans leurs faciès les plus caractéristiques sur la parcelle VV_65 (commune de Villevocance).

ME 02	
BALISAGE ET EVITEMENT DES STATIONS DE FLORE PROTEGEES	
OBJECTIF	Eviter et réduire l'altération directe et permanente des stations de petite cotonnière.
GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNÉS	Espèces concernées : • Flore : petite cotonnière (Logfia minima)
IMPACT(S) CONCERNÉ(S)	Destruction directe d'espèces protégées régionalement (petite cotonnière)
	Sur la commune de Roiffieux et Vernosc-lès-Annonay, l'emprise des secteurs de projet comportent des stations de flore protégée en région AURA. L'espèce en question est la petite cotonnière (<i>Logfia minima</i>), à enjeu de conservation faible localement. En effet, cette espèce est fréquente à l'échelle régionale. Malgré son enjeu de conservation faible, la destruction, l'altération ou la dégradation de l'espèce ou de l'habitat d'espèce est proscrite selon l'article L411-1 du code de l'environnement.
DESCRIPTION	Balisage des stations de petite cotonnière et suivi par un expert botaniste. Avant la phase chantier, un expert botaniste balisera l'intégralité de la station. Le balisage devra être réalisé à l'aide de filet de chantier bien visible, fixés sur des piquets espacés de 5 m environ. Au sein de la zone balisée, aucun engin ou personne ne devra y pénétrer et elle ne devra faire l'objet d'aucun dépôts quelconque (terre de chantier, matériel, etc) durant toute la phase des travaux. Dans l'objectif de garantir le respect de cette mesure, l'expert écologue interviendra auprès de l'équipe chantier afin de les informer et sensibiliser sur cette problématique. Un

panneau temporaire présentant la mesure sera fixé à la barrière temporaire. Le suivi du respect du balisage et sa fonctionnalité sera suivi par un expert écologue durant les travaux sur ce secteur. Un compte rendu sera ensuite réalisé.

Exemple de balisage en phase chantier :

ILLUSTRATION





Source : Menuiserie Bertin

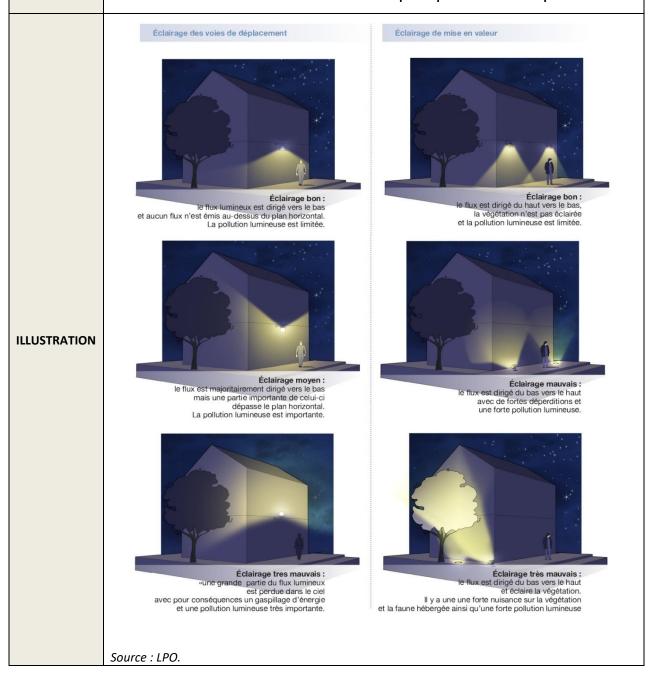
MR 01 ADAPTATION DU CALENDRIER DES TRAVAUX	
OBJECTIF	Afin de limiter les risques de destruction d'individus des différents compartiments biologiques, Naturæ préconise d'adapter le calendrier des travaux en fonction des périodes de sensibilité des différentes espèces (reproduction, hivernage etc.).
GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNES	Avifaune, herpétofaune, mammalofaune et entomofaune
IMPACT(S) CONCERNE(S)	Destruction et dérangement d'individus d'espèces protégées (reptiles, insectes, oiseaux)
DESCRIPTION	Avifaune La période critique pour ce taxon est représentée par la période de nidification, durant laquelle des nichées pourraient être détruites. Cette période de sensibilité forte s'étend du 1e mars au 15 août. Les travaux de débroussaillage, abattage d'arbres et terrassement devront donc être exclus de cette période. Herpétofaune Pour les reptiles, les périodes de sensibilité accrue à la destruction sont celles de reproduction (accouplement, ponte, incubation des œufs) et de léthargie hivernale. Pour les amphibiens, la phase critique est celle de phase terrestre hivernale et celle de reproduction est également très sensible. Les travaux de débroussaillage, terrassement et remaniement des milieux naturels devront donc avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre. Mammalofaune Les périodes les plus sensibles pour les mammifères terrestres et les Chiroptères sont la période hivernale (hibernation chez les Chiroptères et quelques mammifères terrestres) et celle de reproduction (mise-bas et élevage des jeunes). L'abattage des arbres, la démolition du transformateur EDF et les travaux sur les ouvrages d'art devront être réalisés en dehors des périodes d'hibernation, de reproduction et d'élevage des jeunes. Les travaux de démolition, débroussaillage, remaniement des milieux naturels et terrassement devront donc avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre. Entomofaune

La période la plus sensible pour la plupart des insectes est la période de reproduction, de ponte des œufs ainsi que lors de leur stade larvaire. Il n'existe toutefois aucune période sans impacts pour ces espèces. Les travaux de terrassement et remaniement des milieux naturels devraient avoir lieu entre miaoût et fin octobre. En conséquence, en cumulant les périodes de sensibilité de la plupart des compartiments biologiques, les travaux de démolition, débroussaillage, abattage, arasement des milieux naturels et terrassement devront avoir lieu entre le 15 août et le 15 novembre. Si les travaux ont lieu en plusieurs phases durant plusieurs années, les travaux de démolition, débroussaillage, d'abattage d'arbres, d'arasement des milieux naturels et de terrassement devront suivre ce calendrier pour chaque phase. Périodes de sensibilité des différents compartiments biologiques à la destruction Janv. Fév. Mars Avril Mai Juin Juil. Août Sept. Oct. Nov. Déc. Oiseaux Reptiles Période optimale de Amphibiens et terrassement Mammifères **ILLUSTRATION** terrestres Chiroptères Insectes Sensibilité forte

MA 02 LIMITATION DE LA POLLUTION LUMINEUSE	
OBJECTIF	Limiter la pollution lumineuse (éclairage artificiel) en ville par la réduction ou l'absence d'éclairage dans les espaces de nature et dans certains parcs urbains.
INTERETS BIODIVERSITE	 Réduire la mortalité induite sur certaines espèces Réduire les désorientations liées aux rôles attractifs et/ou répulsifs des éclairages Respecter les cycles de vie des espèces (alternance jour/nuit)
INTERETS AUTRES	 > Préserver au maximum une période de nuit pour la santé et le bien-être (sommeil) > Limiter voire supprimer l'inconfort lié aux éblouissements directs > Réduire les dépenses énergétiques en optimisant les systèmes d'éclairage
GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNES	 Avifaune Mammifères (dont les Chiroptères) Insectes (espèces lucifuges – qui fuient la lumière)
DESCRIPTION	La mesure vise à la sensibilisation des usagers et des propriétaires du site sur la thématique de la pollution lumineuse et la trame noire (continuité des milieux non éclairés la nuit). Ceci dans le but de réduire au maximum les éclairages, sur une tranche horaire établie après concertation. Dans l'idéal celle-ci englobera la tranche 23h - 5h. Ces nuisances devront donc être intégrées aux travaux d'aménagements de l'éclairage du parc et du bâtiment afin de les réduire au maximum, permettant la préservation de la qualité de vie de la faune nocturne.

Sensibilité modérée Sensibilité faible Il est également nécessaire de mettre en place des éclairages à faible dégagement de chaleur et à faisceau lumineux strictement dirigé vers le sol (angle de 140° maximum). Par ailleurs, les différentes gammes de couleur présentent des incidences différentes sur la biodiversité. De façon générale, les lumières blanches se révèlent assez fortement impactantes. Les incidences s'avèrent plus faibles en revanche pour des couleurs plus « chaudes » comme le jaune ou l'orange. Si des LEDS blanches sont préférées aux lampes à sodium haute pression (SHP), il est donc préconisé d'installer des LED à couleur « chaude », dont la température est inférieure à 3000°K. Les lampes à sodium, à spectres étroits, sont également moins impactantes pour la biodiversité que les LED. Elles sont en revanche moins économes en énergie.

Prévoir l'extinction des éclairages en-dehors des périodes d'activité humaine voire les coupler avec des détecteurs de mouvement réduira d'autant plus la perturbation des espèces nocturnes.



MR 03 LIMITATION DE LA PROLIFERATION DES ESPECES INVASIVES	
OBJECTIF	Les travaux devront faire l'objet de suivis afin de limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.
GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNES	Biodiversité en général
	Afin de limiter le développement de plantes invasives, il est préconisé d'éviter tout apport de terres exogènes. La réutilisation de la terre issue du chantier est préconisée dans la mesure du possible pour les opérations de terrassement. Les terres à évacuer devront intégrer les filières adaptées.
DESCRIPTION	Les plantations réalisées dans le cadre du traitement paysager se feront obligatoirement à partir d'essences méditerranéennes adaptées au climat et au sol (la liste des espèces devra être validée par l'expert écologue en charge du suivi de chantier).
	Rappelons que la plantation d'espèces exotiques envahissantes (liste en page suivante) est totalement proscrite.

Liste des espèces méditerranéennes proscrites dans le cadre de l'aménagement

source: invmed.fr

LISTE NOIRE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN MEDITERRANNEE		
Nom scientifique	Nom français	
Acacia dealbata Link, 1822	Mimosa argenté	
Acer negundo L., 1753	Érable negundo	
Agave americana L., 1753	Agave d'Amérique	
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux-vernis du Japon	
Akebia quinata Decne., 1839	Akébie à cinq feuilles	
Ambrosia artemisiifolia L., 1753	Ambroise élevée	
Ambrosia psilostachya DC., 1836	Ambroisie à épis lisses	
Amorpha fruticosa L., 1753	Indigo du Bush	
Araujia sericifera Brot., 1818	Araujia	
Artemisia verlotiorum Lamotte, 1876	Armoise des Frères Verlot	
Azolla filiculoides Lam., 1783	Azolla fausse-fougère	
Baccharis halimifolia L., 1753	Séneçon en arbre,	
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David	
Carpobrotus acinaciformis (L.) L.Bolus, 1927	Ficoïde à feuilles en sabre	
Carpobrotus edulis (L.) N.E.Br., 1926	Ficoide doux	
Cenchrus setaceus (Forssk.) Morrone, 2010	Herbe fontaine	
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa	
Egeria densa Planch., 1849	Élodée dense	
Elaeagnus angustifolia L., 1753	Olivier de bohème	
Elide asparagoides (L.) Kerguélen, 1993	Elide en forme d'asperge	
Elodea canadensis Michx., 1803	Élodée du Canada	
Elodea nuttalii (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée à feuilles étroites	
Erigeron karvinskianus DC., 1836	Érigéron de Karvinsky	
Fallopia baldschuanica (Regel) Holub, 1971	Renouée grimpante	
Gleditsia triacanthos L., 1753	Févier d'Amérique	
Hakea sericea Schrad. & J.C.Wendl., 1798	Hakea	

Helianthus tuberosus L., 1753

Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier, 1895

Humulus japonicus Siebold & Zucc., 1846

Impatiens glandulifera Royle, 1833

Lagarosiphon major (Ridl.) Moss, 1928

Lemna minuta Kunth, 1816

Lonicera japonica Thunb., 1784

Ludwigia grandiflora (Michx.) Greuter & Burdet, 1987

Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1963

Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973

Nicotiana glauca Graham, 1828

Opuntia ficus-indica (L.) Mill., 1768

Opuntia rosea DC.

Opuntia stricta (Haw.) Haw., 1812

Paspalum dilatatum Poir., 1804

Paspalum distichum L., 1759

Passiflora caerulea L., 1753

Pennisetum villosum R.Br. ex Fresen., 1837

Periploca graeca L., 1753

Phyla filiformis (Schrad.) Meikle, 1985

Reynoutria japonica Houtt., 1777

Reynoutria x bohemica Chrtek & Chrtkova, 1983

Robinia pseudoacacia L., 1753

accharum spontaneum L., 1771

Senecio inaequidens DC., 1838

Solanum elaeagnifolium Cav., 1795

Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995

Symphyotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995

Tamarix ramosissima Ledeb., 1829

Yucca gloriosa L., 1753

Topinambour

Berce du Caucase

Houblon japonais

Balsamine de l'Himalaya,

Lagarosiphon

Lentille d'eau minuscule

Chèvrefeuille du Japon

Jussie

Jussie

Myriophylle du Brésil

Tabac glauque

Figuier de Barbarie

Oponce rose

Oponce

Paspale dilaté

Paspale à deux épis

Fruit de la passion

Pennisetum hérissé

Bourreau-des-arbres

Lippia

Renouée du Japon

Renouée de Bohême

Robinier faux-acacia

Canne à sucre fourragère

Séneçon sud-africain

Morelle à feuilles de chalef

Aster lancéolé

Aster à feuilles de Saule

Tamaris très ramifié

Yucca

MR 04 INTERVENTION D'UN CHIROPTEROLOGUE AVANT DESTRUCTION DES GITES POTENTIELS ARBORICOLES ET EN BATIS	
OBJECTIF	Eviter la destruction d'individus de Chiroptères protégées en gîtes arboricoles et bâtis, en faisant précéder la suppression des gîtes potentiels par l'intervention d'un chiroptérologue.
GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS	<u>Chiroptères</u> : espace de gîte de plusieurs espèces à enjeu
IMPACT(S)	- Destruction d'individus de Chiroptères
CONCERNÉ(S)	- Destruction de gîtes arboricoles et d'espaces de chasse et transit des Chiroptères
DESCRIPTION	 Un chiroptérologue devra inspecter finement les bâtis et les arbres matures à supprimer en amont du démarrage des travaux sur ces secteurs, afin de vérifier l'absence de Chiroptères. Dans le cas contraire ou en cas de doute, il devra préconiser des mesures propres à réduire le risque de destruction d'individus avec par exemple : Abattage des arbres favorables par démontage et dépôt et vérification des cavités à l'aide d'une caméra endoscopique. Obstruction des gîtes, de nuit, après sortie des individus et/ou mise en place de systèmes anti-retour en cas de doute sur la présence d'individus non-visibles.

 Accompagnement les travaux de démolition lorsqu'un doute persiste afin de prendre en charge d'éventuels individus (capture et relâcher en début de soirée et/ou dans un lieu propice).

En cas de découverte d'une colonie d'intérêt, il devra également préconiser des mesures pour la mise en défens du gîte ou à défaut pour son remplacement, notamment par l'intégration d'abris sur ou dans la structure des ouvrages d'art.

Cette mesure sera mise en place de façon systématique pour les gîtes identifiés, afin de réduire le risque de destruction d'individus en gîte.

MA 05	
CREAT	ION ET ENTRETIEN DE HAIES MULTISTRATES DIVERSIFIEES
OBJECTIF	L'implantation de haies arbustives multi-strates et riches en espèces végétales locales permet de favoriser le maintien et l'attrait de la faune urbaine et ainsi de contribuer à la préservation de la biodiversité en contexte urbain.
INTERETS BIODIVERSITE	> Préservation de la biodiversité Les haies multi-strates offrent à la faune et à la flore des gîtes et des ressources alimentaires suffisamment riches pour permettre l'établissement sur le long terme des différentes espèces.
INTERETS AUTRES	 Restructuration du sol et amélioration de l'infiltration de l'eau et des nutriments en profondeur grâce aux systèmes racinaires variés (racines pivotantes, fasciculées, napiformes) Enrichissement du sol en matière organique Protection contre le vent Réduction de l'évapotranspiration Rempart contre le réchauffement climatique (régulation de la température) Rôle structurant du paysage Rôle de stockage de carbone Protection contre les pollutions et nuisances (sonore & visuelles)
GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNES	Tous les taxons
DESCRIPTION	La création et l'entretien de haies multi-strates au sein des sites permettra à une faune et une flore urbaine de s'y installer, et favorisera la préservation de microréservoirs de biodiversité urbaine. Création, éclaircissement et restauration des haies arbustives et arborées: Les haies composées d'espèces à faible intérêt écologique ainsi que les haies monospécifiques seront éclaircies et restructurées. Il s'agit ici des haies plantées d'espèces ornementales matérialisant les pourtours du parc mais des haies supplémentaires pourront être créées en fonction du projet paysager. Pour une meilleure fonctionnalité écologique des haies, la période de floraison et de fructification des espèces végétales est importante à prendre en compte afin d'assurer une disponibilité en ressources alimentaires constante pour la faune.

	Entretien des haies :
	Absence d'entretien pour toutes les strates hormis travaux d'arrosage, confortement et
	parachèvement durant les 2 premières années.
	La taille peut être effectuée à titre paysager à partir de la 3ème année, et les individus
	végétaux sénescents devront être remplacés par des espèces aux attributs écologiques
	équivalents.
	equivalents.
	Les traitements phytosanitaires, à l'exception de traitements localisés et spécifiques (e.g. maladies) devront être proscrits.
	Si possible, il est recommandé de privilégier des espèces issues de la marque « Végétal local », créer par l'Office National de la Biodiversité (OFB) et garantissant des semis et
	plants sauvages et indigènes, issu de collecte en milieu naturel dans chaque aire
	biogéographique de France.
	Exemple de structuration de haie en fonction des attentes :
ILLUSTRATION	ARBIE DE MOTEN-JET ARBUSTE CADUQUE ARBUSTE PROSTENTA
	HATE BRISE-VIEN HATE BRISE-VIENT Un grand nombre de persistants Adaptée aux jardins et espaces contraignants Une strate arborée dense
	Source: association campagnes vivantes 82

MR 06 MISE EN PLACE DE CLOTURES PERMEABLES A LA PETITE FAUNE	
OBJECTIF	Permettre une libre circulation de la petite faune au sein des espaces urbanisés.
GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS	> Petits mammifères (hérissons, rongeurs, reptiles et amphibiens).
IMPACT(S) CONCERNÉ(S)	Rupture des continuités écologiques, fragmentation des habitats naturels.
DESCRIPTION	L'artificialisation croissante des milieux agricoles et naturels créer de nombreux impacts sur la biodiversité. Ce phénomène conduit à la fragmentation des habitats, contraignant les différentes espèces à réduire leur domaine vital ainsi qu'à modifier leurs déplacements. Afin de réduire ce phénomène, il est possible de rendre les aménagements perméables à la petite faune grâce à la mise en place de clôtures dîtes « perméables », à l'inverse des clôtures dites « imperméables » représentées par les clôtures pleines au moins dans leur partie inférieure : murs, murets, palissades, ou clôtures à mailles fines.

Installations de clôtures perméables à la faune :

La meilleure solution reste de ne pas installer de clôtures lorsque cela n'est pas indispensable. Dans le cas échéant, les éléments de délimitation devront être adaptés :

- En créant des ouvertures de 10 à 20 cm² tous les 15 m. Lorsque cela est possible, opter pour la plus grande ouverture possible afin de permettre à des animaux de plus grande taille de bénéficier également de ce passage. Si la longueur totale de la clôture est inférieure à 15 m, prévoir au moins 1 passage.
- En installant des clôtures surélevées (10-20 cm de passage au bas de la clôture)
- En favorisant la pose de clôtures végétales de type haies multistrates

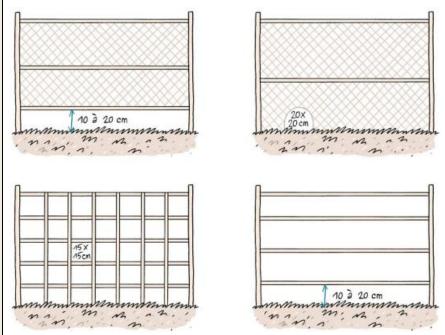


Figure 105 : Exemples de clôtures perméables facilitant la circulation de la petite faune — © Bruxelles Environnement



Figure 106 : Exemples d'aménagement à intégrer au sein de clôtures préexistantes.

MR 07 REALISATION DE SONDAGES PEDOLOGIQUES POUR LA CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE

IMPACT(S) CONCERNÉ(S)

OBJECTIF

Déterminer la présence ou l'absence de zones humides

Destruction et/ou altération de zones humides

L'analyse pédologique des sols est préconisée lorsque le critère végétation n'a pas pu exclure la présence de zone humide sur un secteur donné (zones humides dites « pro parte »).

Réalisation du relevé pédologique :

L'observation des traits d'hydromorphie au sein d'un profil de sol peut être réalisée toute l'année, même si l'hiver est déconseillé (sol gelé). Le printemps est la saison idéale pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau, souvent période de l'engorgement maximal. Il faut tout de même noter que les traits d'hydromorphie sont permanents, et peuvent donc être observés à toute saison.

L'expertise pédologique se base sur des sondages ponctuels, à partir desquels la délimitation des zones humides est faite par extrapolation. Tracer un contour précis de zone humide grâce à la pédologie peut nécessiter un nombre important de sondages pour se rapprocher de l'exhaustivité. La meilleure solution est de s'approcher au plus près de la limite de la zone humide, et de tracer un polygone reliant ces limites (amont/aval et bordures).

DESCRIPTION



Figure 107 : Méthodologie de prospection à partir de la limite supposée de la zone humide (source : Guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides, MEDDE 2013).

La localisation précise et le nombre des sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être si possible d'une profondeur de 1,2 mètre. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- **D'horizons histiques** (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres,
- De traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol,
- De traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur,
- De traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm. Si ces caractéristiques sont présentes, le sol

peut être considéré comme sol de zone humide.

MR 08 REALISER UN INVENTAIRE FLORISTIQUE EN PERIODE FAVORABLE		
OBJECTIF	Eviter la destruction d'individus de flore patrimoniale	
GROUPES BIOLOGIQUES ET ENTITÉS CONCERNÉS	<u>Flore</u>	
IMPACT(S) CONCERNÉ(S)	- Destruction d'individus de flore patrimoniale	
DESCRIPTION	Afin d'avoir des données exhaustives en termes de biodiversité et d'avoir une bonne évaluation des enjeux floristiques sur les secteurs de projets, il est nécessaire de réaliser des inventaires floristiques en période favorable d'observation et d'identification de la flore. Cette période s'étend de la mi-avril à fin juin et correspond à la période de floraison de la majorité des espèces. J F M A M J J A S O N D Période optimale Période peu favorable Période non favorable	